



DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE

DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE RUGBY
À RIS-ORANGIS (ESSONNE)

DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Novembre 2013





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

PARTIE 1 D'UN PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY À UNE ARÉNA MULTIFONCTIONNELLE

1.1 Un projet essentiel pour la FFR

1.1.1 Un sport en plein essor	18
1.1.2 Le compte d'exploitation de la FFR	23
1.1.3 Des engagements internationaux à respecter	31

1.2 Une aréna multifonctionnelle

1.2.1 Une infrastructure sportive et de divertissement	33
1.2.2 Un stade de 82 000 places	35
1.2.3 Un stade nécessairement en Île-de-France	40

1.3 La sélection du site

1.3.1 La méthode de sélection du site	42
1.3.2 Le processus de sélection du site	44

PARTIE 2
LE SITE DE RIS-ORANGIS (ESSONNE) :
« BIEN PLUS QU'UN STADE »

2.1 Les atouts du territoire essonnien

2.1.1 Un vaste espace disponible	52
2.1.2 Le Centre Essonne : un territoire propice pour réaliser un grand équipement	54

2.2 Un projet d'aménagement partagé

2.2.1 La proposition d'aménagement en phase de candidature : « bien plus qu'un stade »	56
2.2.2 Les éléments constitutifs de la proposition d'aménagement	60
2.2.3 Un dialogue compétitif pour le projet d'aménagement	63

PARTIE 3
L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ :
UNE DESSERTE MULTIMODALE À RENFORCER

3.1 Les hypothèses de trafic et de flux

3.1.1 La provenance du public et son mode de déplacement	69
3.1.2 Les trafics générés lors des matchs	70
3.1.3 Estimation des déplacements liés à la zone d'aménagement	72

3.2 La desserte actuelle du territoire

3.2.1 Les axes routiers	76
3.2.2 Les aéroports et les gares	78
3.2.3 Les transports en commun	79

3.3 Les projets de transport programmés à l'échéance du projet

3.3.1 Les projets de transports en commun en cours	81
3.3.2 La desserte fine	82

3.4 Les améliorations à poursuivre 84

PARTIE 4 DES PARTENAIRES ENGAGÉS

4.1 Les maîtres d'ouvrage : qui fait quoi ?

4.1.1 Présentation des maîtres d'ouvrage	90
4.1.2 Les instances de suivi du projet	91
4.1.3 Les points clés de l'accord-cadre	92

4.2 Les engagements de la FFR 93

4.3 Les engagements des collectivités territoriales

4.3.1 Un foncier maîtrisé	95
4.3.2 Financer les ouvrages de proximité	98
4.3.3 La garantie d'emprunt du Département de l'Essonne	100

PARTIE 5 UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

5.1 Un projet durable

5.1.1 Un projet soucieux de son insertion environnementale	108
5.1.2 Un projet levier en termes de retombées pour le territoire	115
5.1.3 Les retombées en termes d'image	117

5.2 Un projet d'intérêt général pour la métropole francilienne

5.2.1 L'ambition du Nouveau Grand Paris : assumer le développement de l'ensemble du territoire	119
5.2.2 Un projet reconnu par le SDRIF	120

5.3 Un projet au service du rayonnement sportif de la France ..

ANNEXES	125
----------------------	-----



© ISABELLE PICAZZI

Transformer  Chanter  SOUTENIR  accueillir
DÎNER  S'amuser
SOURIRE  s'émouvoir 
S'ÉVADER   rêver partager 

un stade et bien +

 travailler  admirer  SE SURPASSER 
se détendre  COURIR  Frissonner
EXCELLER  encourager  transmettre
ACCÉDER  se divertir  innover  venir 

La rencontre de deux ambitions

Pour accompagner le développement du rugby français à l'horizon 2030, la Fédération Française de Rugby (FFR) entend maîtriser l'agenda sportif des rencontres du XV de France et bénéficier pleinement des ressources financières générées par les matchs internationaux. Pour répondre à ce double enjeu stratégique, la FFR a entrepris de se doter, avant la fin de la décennie, d'un stade multifonctionnel de grande capacité, disposant d'un toit rétractable et d'une pelouse amovible. Cette volonté, qui fait écho à la démarche déjà menée par les plus grandes fédérations de rugby de l'hémisphère Nord, a conduit la FFR à lancer en 2011 un processus de sélection du site d'accueil de son futur stade.

Dès l'origine, la philosophie du projet fédéral, entièrement contenue dans le dossier de consultation des territoires, était de considérer la future aréna comme un levier de développement pour les territoires d'accueil. Le temps est définitivement révolu du stade considéré comme un objet inerte, relégué en périphérie et dont l'attractivité s'éteint en même temps que les projecteurs.

Ce stade de rayonnement international, principalement financé par la FFR, devait être conçu comme un équipement de proximité pour les collectivités partenaires, qui s'engageaient à en assurer l'accessibilité. Cette vision a rencontré un écho immédiatement favorable auprès des institutions qui ont porté la candidature du site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne) : les communes de Ris-Orangis et Bondoufle, le Département de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne.

À l'issue d'une année de compétition territoriale, le projet essonnien, qui a bénéficié du soutien sans faille des acteurs associatifs, socio-économiques et politiques du département, a su convaincre la FFR de la qualité de ses atouts et de sa farouche volonté de créer, autour de l'équipement, une nouvelle destination au sud de l'Île-de-France.

Ce projet s'appuie avant tout sur un site, l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne), auquel il faut ajouter les anciens terrains Lu-Danone, en bordure de l'autoroute A6.

Cette réserve foncière de 133 hectares, libre de toute contrainte d'aménagement et sans riverains immédiats, bénéficie d'une accessibilité multimodale : transport routier (au croisement de l'A6 et de la N104), RER (lignes D et C), futur tram-train Massy Évry (dont l'enquête publique vient de s'achever), gares TGV du sud francilien et, enfin, transport aérien avec la proximité de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

Véritable porte sud de l'Île-de-France, le stade serait ainsi connecté à la majeure partie du territoire français. Aucune création d'un nouveau mode de transport lourd n'est donc nécessaire pour acheminer les spectateurs et les visiteurs. L'amélioration de l'existant, notamment la ligne D du RER ou le réseau routier, serait suffisante et bénéficierait directement à un très large bassin de vie et d'activité.

Cet équipement, pour répondre à l'ambition de la FFR de créer un « Colisée du XXI^e siècle », a été imaginé pour être « bien plus qu'un stade » : un pôle de vie actif toute l'année, regroupant une offre entièrement nouvelle, tournée vers les sports (de plein air et d'intérieur), les loisirs familiaux, la nature et le bien-être. Bordé par une coulée verte, conçu pour être à l'avant-garde en matière d'écoresponsabilité, le stade fera le lien entre les centres urbains avoisinants et la forêt de Saint-Eutrope, préservée dans son intégrité.

Outre les gains avérés sur le plan des transports et de la notoriété, le territoire bénéficierait d'importantes retombées économiques et fiscales, en plus des milliers d'emplois nets directement générés par le projet. L'un des axes majeurs de développement est de faire du site du stade une vitrine de l'innovation pour toute la filière des métiers et de l'économie du sport. Cette approche, qui s'apparente à un pôle de compétitivité, s'inscrit dans l'indispensable rééquilibrage des pôles de développement de la région capitale, pour que la grande couronne vienne renforcer la dynamique du Grand Paris.

Depuis la signature de l'accord-cadre qui a scellé en juillet 2012 les engagements réciproques de la FFR et des collectivités, le projet a franchi de nombreuses étapes : choix des architectes du stade, mise en concurrence des urbanistes pour le projet d'aménagement, rachat de l'hippodrome à France Galop par la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne.

L'heure est aujourd'hui au débat public organisé par la Commission particulière du débat public (CPDP). Tout ce qui fait la spécificité de ce projet est mis à disposition du public, pour être expliqué, discuté, débattu, dans un formidable moment de dialogue démocratique.

Un projet pas tout à fait comme les autres, puisqu'il est né de la rencontre d'une fédération sportive et de collectivités locales, là où, si souvent par le passé, l'État s'est posé comme le seul et unique décideur. Ce nouveau modèle de développement mérite d'être largement partagé.

À nos yeux, ce débat qui s'amorce doit donner aujourd'hui à notre projet sa véritable dimension : populaire, solidaire et conviviale, à l'image des valeurs du rugby.

Francis Chouat,

Président de la Communauté d'agglomération
Évry Centre Essonne

Pierre Camou,

Président de la Fédération Française de Rugby

Stéphane Raffalli,

Maire de Ris-Orangis, conseiller général de l'Essonne

Serge Blanco,

Vice-Président de la Fédération Française de Rugby

Jérôme Guedj,

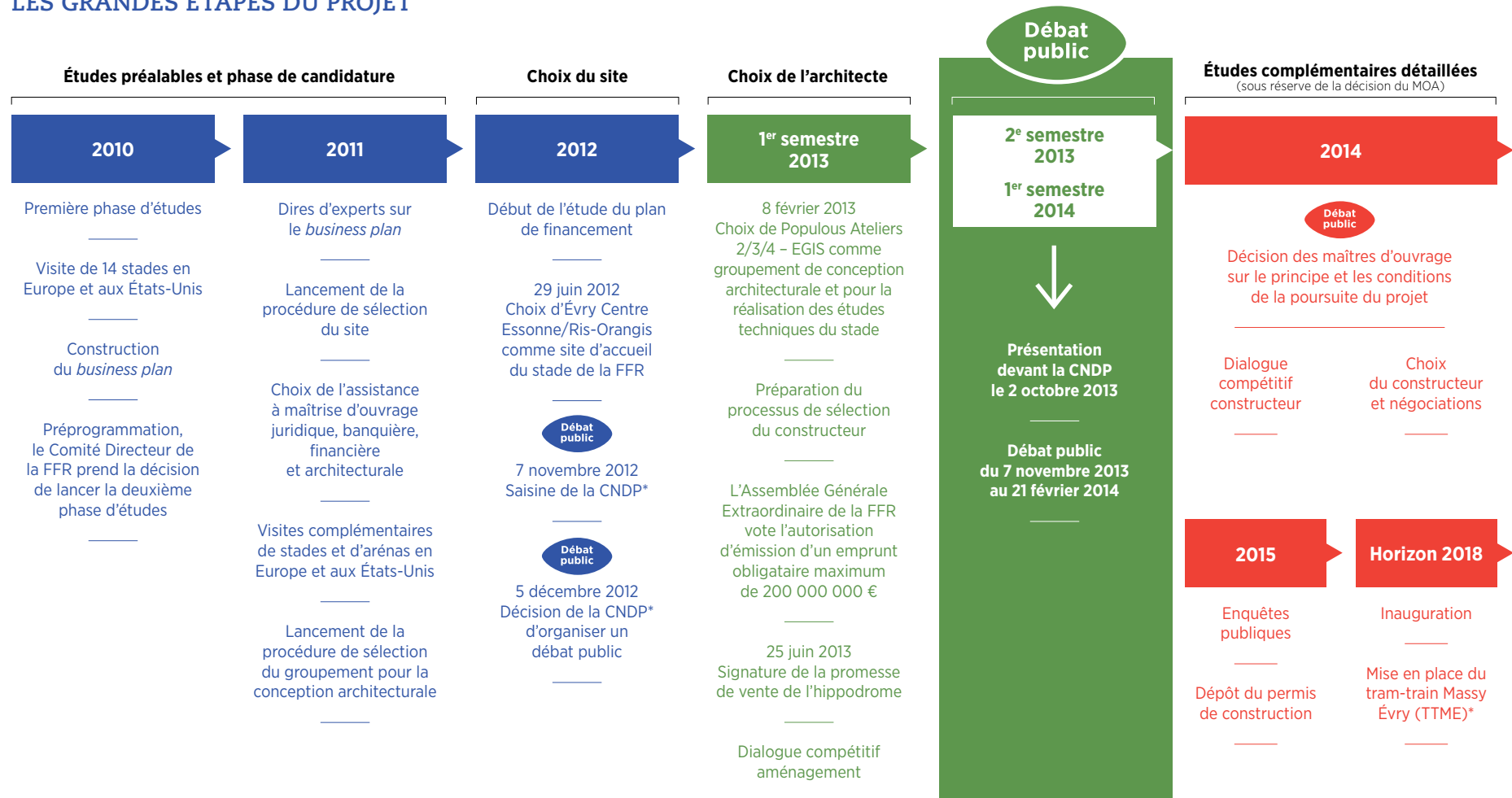
Président du Conseil général de l'Essonne

Jean Hartz,

Maire de Bondoufle

Conformément à l'article L. 121-9 du Code de l'environnement,
« les dépenses relatives à l'organisation matérielle
d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage
ou de la personne publique responsable du projet ».

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



L'ensemble des études et des dossiers relatifs au projet Grand Stade sont disponibles sur le site du débat public <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/> et sont également consultables dans les locaux de la CPDP Grand Stade de Rugby au 52 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.



Partie 1

**D'un projet de Grand Stade
de rugby à une aréna
multifonctionnelle**



Imaginé pour accueillir les événements majeurs du rugby en France, le projet de Grand Stade de la Fédération Française de Rugby (FFR) vise à garantir son indépendance logistique, notamment pour les rencontres du XV de France, et à lui donner les moyens d'assurer le développement du rugby dans le cadre de ses missions de service public.

1. 1 Un projet essentiel pour la FFR

Le rugby est un sport en plein essor, qu'il soit amateur ou professionnel. Son économie reste malgré tout, dépendante de l'organisation de grands matchs en France.

1.1.1 Un sport en plein essor

Le rugby dans le monde et en Europe

Le rugby est né au début du XIX^e siècle en Angleterre. En effet, c'est en 1823, lors d'une partie de football dans la ville de Rugby, située entre Oxford et Cambridge, qu'un joueur aurait commis une infraction en s'emparant du ballon avec la main.

En 1843, le premier club de rugby est fondé en Angleterre. La première rencontre internationale a lieu en 1871, entre l'Angleterre et l'Écosse. En 1872, le ballon ovale fait son apparition en France avec la création du Havre Athlétic Club (HAC). Le premier match du Tournoi des 4 Nations britanniques (Angleterre, Écosse, pays de Galles, Irlande) a lieu en 1882.

En 1886, l'International Rugby Board (IRB)*, « Fédération Internationale de Rugby », est créé. Il a notamment pour objet, la promotion, l'encouragement, le développement, l'extension et la gestion du jeu de rugby. L'IRB est ainsi chargé de rédiger et d'interpréter les statuts, les règlements et les règles du jeu. Enfin, il planifie le calendrier des compétitions internationales.

Dès la fin du XIX^e siècle, les premiers tests-matches* se déroulent entre les nations de l'hémisphère Nord (celles qui participent au Tournoi des 4 Nations) et celles de l'hémisphère Sud (Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande).

La France joue son premier test-match* en 1906 contre les Néo-Zélandais (All Blacks) et intègre en 1910 le Tournoi des 4 Nations, qui devient ainsi le Tournoi des 5 Nations.

La Fédération Française de Rugby – FFR – est fondée le 13 mai 1919. Elle prend alors en charge la gestion du rugby, à la suite du comité rugby de l'USFSA (Union des sociétés françaises de sports athlétiques) qui gérait l'ensemble des sports athlétiques.

Suite à la pression de grands groupes de médias qui souhaitent créer une compétition de rugby à XV, internationale et professionnelle, la première Coupe du monde est organisée en 1987. Le monde du rugby accepte le professionnalisme le 26 août 1995. Cette décision entraîne l'émergence de nouveaux tournois en Europe, avec, notamment, la naissance de la Coupe d'Europe des clubs.

L'histoire s'accélère et les membres du comité des 5 Nations créent la première Coupe d'Europe des clubs, lors de la saison 1995-1996 ainsi que l'ERC (European Rugby Cup), la société qui gère les droits commerciaux de cette compétition.

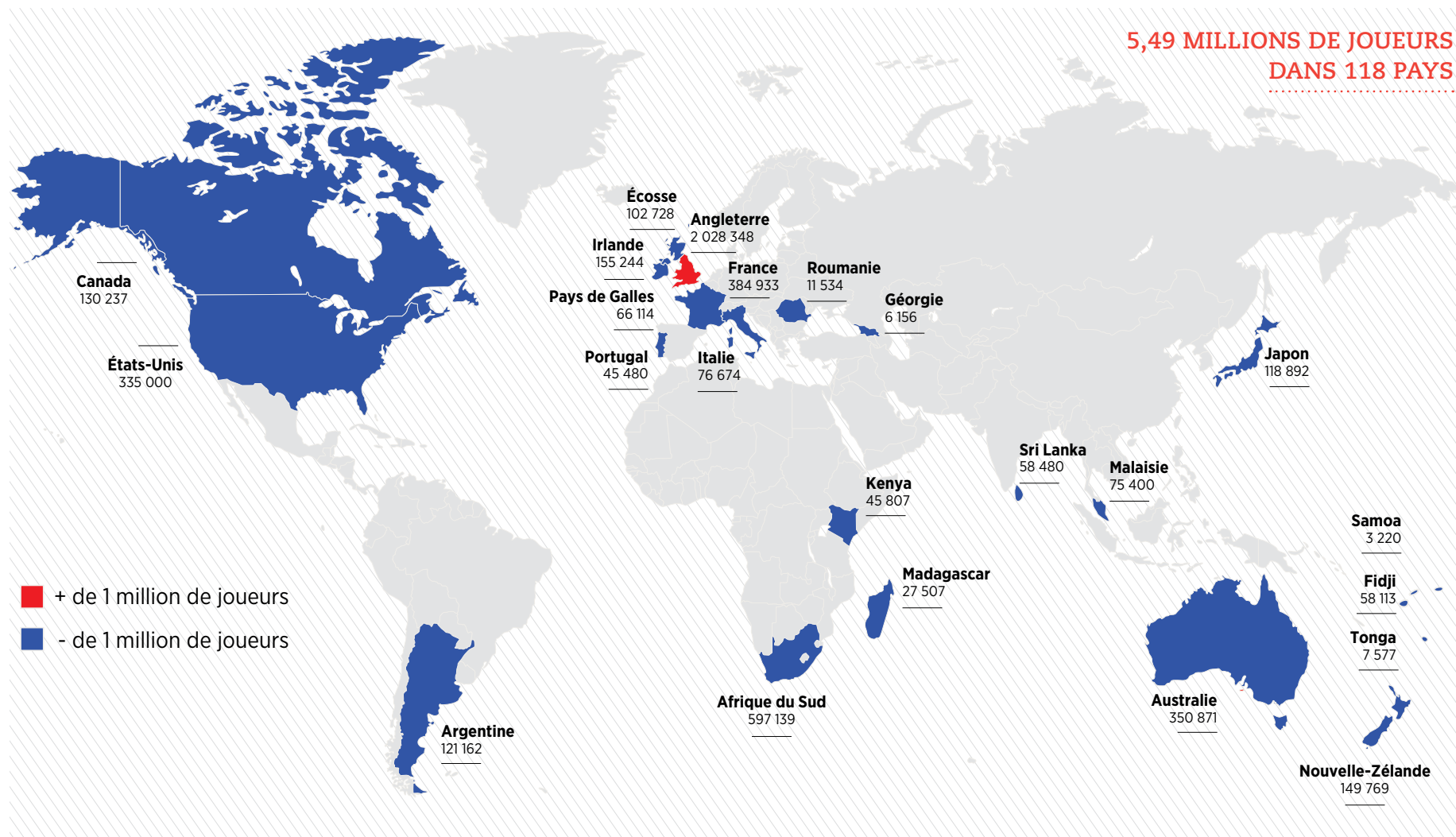
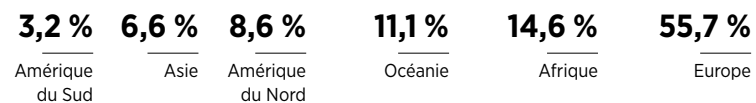
En 1998, la FFR délègue l'organisation des compétitions professionnelles (deux divisions, le TOP 14* et la PRO D2*) se déroulant en France, à la Ligue Nationale de Rugby (LNR).

En 2009, le Comité International Olympique (CIO) intègre le rugby à VII*, pratique dérivée du rugby à XV*, parmi les sports présents aux Jeux Olympiques d'été, et ce à compter des jeux de 2016.

Aujourd'hui, près de 120 pays sont affiliés auprès de l'IRB et plus de 5 millions de pratiquants sont recensés à travers le monde.

Au 1^{er} juin 2013, l'équipe de France a joué 349 matchs du Tournoi des 6 Nations* et plus de 290 tests-matches*, et ce principalement contre les 12 nations majeures (Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Australie, Angleterre, pays de Galles, Samoa, Argentine, Irlande, Écosse, Tonga, Italie, Fidji), au classement sportif établi régulièrement par l'IRB.

NOMBRE DE JOUEURS DANS LES PRINCIPALES NATIONS DU RUGBY POUR L'ANNÉE 2011 - 2012¹



¹ Données issues du Rapport annuel 2012 de l'IRB.



L'organisation du rugby en France

Après la création du Havre Athlétic Club en 1872, l'histoire du rugby français va véritablement débiter à Paris en 1882, avec la naissance du Racing Club de France et, l'année suivante, celle du Stade Français. Puis, vient la création du Stade Bordelais en 1885 et du Stade Toulousain en 1899.

La première finale du Championnat de France se joue entre le Racing Club de France et le Stade Français en 1892. Le match est gagné par le Racing et est arbitré par Pierre de Coubertin. En 1899, la finale oppose pour la première fois un club de la capitale (Stade Français) à un club de la province (Stade Bordelais). L'exaltation provoquée par la victoire du Stade Bordelais suscite la création de nombreuses équipes dans le Sud-Ouest.

En France, le rugby est organisé sous forme pyramidale :

- au niveau régional, se situent toutes les compétitions dites « territoriales » ;
- au niveau national, les compétitions dites « fédérales » ;
- pour le rugby à XV masculin, les deux divisions professionnelles, TOP 14* et PRO D2* ;
- et enfin, au sommet de la pyramide, les équipes de France (le XV de France masculin et féminin, l'U20 - équipe de France des moins de 20 ans - masculine et féminine, l'équipe de France masculine et féminine de rugby à VII*, etc.).

• **Les compétitions territoriales** se déroulent pendant toute la saison sportive, du 1^{er} juillet au 30 juin, en deux phases distinctes : une phase préliminaire, organisée par les comités territoriaux, durant laquelle les équipes s'affrontent en matchs aller-retour, et une phase finale nationale, organisée par la FFR, qui permet la délivrance du titre de champion de France et le cas échéant, de valider l'accession dans la division supérieure.

• **Les compétitions nationales**, organisées par la FFR, se déroulent également en deux phases : une phase préliminaire et une phase finale nationale. Le passage des compétitions nationales aux compétitions professionnelles se fait au travers du Championnat de Fédérale 1. Les deux finalistes accèdent ensuite au Championnat de PRO D2* (professionnel de 2^e division, qui rassemble 16 clubs), géré par la LNR.

• **Les compétitions professionnelles** PRO D2* (16 clubs) et TOP 14* (qui regroupent les 14 meilleurs clubs), se déroulent aussi en une phase préliminaire et une phase finale. En fin de saison, les montées et descentes d'une division à l'autre sont déterminées en fonction des classements et/ou du résultat des phases finales. La finale du TOP 14* est la finale du Championnat de France professionnel de 1^{re} division. Les titres de champion de France de TOP 14* et de PRO D2* restent décernés par la FFR.

Les clubs du Championnat de TOP 14* participent aux coupes d'Europe la saison suivante. La plus célèbre d'entre elles est la H CUP (Heineken Cup), dont le dernier vainqueur en 2013, à Dublin, est le Rugby Club Toulonnais.

Au total, plus de 30 titres de champion de France sont décernés chaque saison par la FFR, allant du niveau le plus prestigieux - champion de France du TOP 14* - à celui de champion de France des réserves des séries territoriales.

Les principes généraux de cette organisation sont similaires pour les compétitions de jeunes et les compétitions féminines.

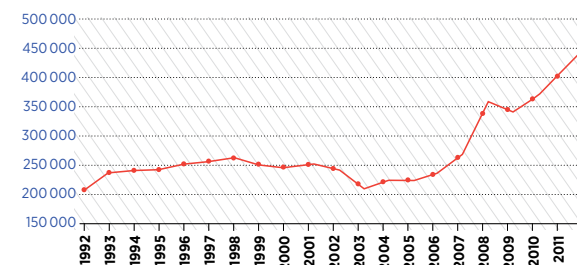
La FFR organise également des compétitions de rugby à VII* , dont une Coupe de France ouverte à tous les clubs, un Championnat de France de rugby à toucher (forme de la discipline sans placage) et un Championnat de France de « Beach Rugby ».



© ISABELLE BOUQUET

En haut de la pyramide, les meilleurs joueurs et joueuses sont sélectionnés dans les différentes sélections nationales pour participer aux grandes compétitions internationales (Coupe(s) du monde, Tournoi(s) des 6 Nations, Jeux Olympiques, etc.).

NOMBRE DE LICENCIÉS EN FRANCE (hors pratiquants non licenciés)



La FFR : présentation, structure et missions

Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régies par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère des Sports : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Parmi elles, certaines reçoivent une délégation pour organiser la pratique d'une discipline sportive. Elles passent avec l'État un contrat permanent autorisant l'organisation de compétitions.

La FFR a été créée en 1919 sous la forme juridique d'une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Selon les stipulations de l'article 1^{er} de ses statuts, la FFR a pour objet d'organiser, d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby à XV, à VII et toute autre forme de rugby appliquant les règles du jeu fixées par l'International Rugby Board*, de diriger et de réglementer le rugby et de défendre ses intérêts. Son siège est à Marcoussis (91460), en Essonne.

Depuis 1922, la FFR bénéficie d'une reconnaissance « d'utilité publique » du ministère de l'Intérieur, attribuée sous certaines conditions (but d'intérêt général de l'association, son rayonnement, le nombre de ses adhérents, l'application de règles comptables transparentes, sa solidité financière, son fonctionnement démocratique garanti par les statuts, etc.) et qui lui confère une légitimité particulière dans son domaine d'action.

La FFR est par ailleurs agréée et délégataire du ministère des Sports, dans le cadre des articles L. 131-14 et suivants du Code du sport.

La FFR regroupe l'ensemble des composantes du rugby en France (joueurs, entraîneurs, arbitres, clubs, comités territoriaux, etc.). Elle est garante de l'unité de son organisation et délivre l'ensemble des titres nationaux des compétitions amateurs et professionnels. C'est également la FFR qui délivre les licences à l'ensemble des joueurs, amateurs ou professionnels, dirigeants ou entraîneurs, et accepte les inscriptions des équipes dans

les championnats amateurs et professionnels. La FFR gère et organise directement les compétitions nationales masculines et féminines et, indirectement par délégation, les compétitions territoriales à travers les comités territoriaux et les compétitions professionnelles à travers la LNR. La FFR conserve la gestion de l'arbitrage, du secteur médical, de la formation, etc.

Le territoire national est subdivisé en 34 **comités territoriaux** (y compris les comités d'outre-mer) recouvrant généralement les régions administratives (Bretagne, Midi-Pyrénées, etc.) mais aussi des territoires historiques tels que l'Armagnac Bigorre (Tarbes, Lourdes, etc.), le Périgord Agenais (Agen, Bergerac, etc.). Ils organisent toutes les compétitions territoriales.

Les comités départementaux organisent principalement les formations sportives et les animations auprès des écoles et des clubs de rugby, ainsi que les opérations de formation de sécurité du jeu.

De son côté, la LNR reçoit une subdélégation de la FFR. Elle est chargée de l'organisation des deux compétitions professionnelles : le TOP 14* (14 clubs) et la PRO D2* (16 clubs). Cette délégation est renégociée tous les quatre ans par une convention. Cette dernière précise la répartition des compétences entre la FFR et la LNR, les conditions d'organisation des rapports entre la FFR et la LNR, les échanges financiers, etc.

Dans le cadre de ses missions de service public, la FFR organise et développe le rugby de telle manière que la France soit représentée au plus haut niveau mondial, tout en permettant au plus grand nombre de pouvoir pratiquer le rugby. Dans cette optique, la FFR assure la régularité et l'équité de toutes les compétitions de rugby.

Centre National de Rugby à Linas-Marcoussis



1.1.2 Le compte d'exploitation de la FFR

Les recettes pour la saison 2011-2012

La FFR fait partie de ces fédérations qui ont su, au fil des années, créer et développer des ressources propres pour assurer leur mission de service public, en dehors des seules subventions publiques ou des cotisations de leurs membres.

Ainsi par exemple, dans le cadre de la convention d'objectifs qui la lie à l'État, la FFR s'engage sur la base d'un financement public de 10 % pour certains domaines définis (comme le rugby féminin) à financer le complément (soit 90 %).

Ce développement s'est fait essentiellement grâce aux matchs internationaux du XV de France, tant dans le Tournoi des 6 Nations* que lors des tests contre les nations de l'hémisphère Sud.

Les ressources issues des matchs du XV de France représentent, en moyenne, plus des trois quarts des recettes totales de la FFR, pour la saison 2011-2012.

Elles découlent :

- **de la billetterie** : les recettes de billetterie pour la saison 2011-2012 sont de l'ordre de 17 M€ soit 4,2 M€ par match. Sur une base de 75 000 places payantes, ceci équivaut à une recette moyenne de 61 € par place ;

- **des contrats marketing** : ils permettent à des sociétés ou à des marques d'associer leur image à celle du XV de France et du rugby français. Pour la saison 2011-2012, les recettes marketing sont de l'ordre de 27 M€ ;

- **des droits TV** : négociés soit par le comité des 6 Nations* pour le tournoi, soit par la FFR pour les autres matchs joués en France, les droits TV sont de l'ordre de 21 M€ ;

- **des aides des instances internationales du rugby** : ces recettes issues de l'organisation de la Coupe du monde sont de l'ordre de 6 M€.

Le quart restant de la FFR se répartit de la manière suivante, pour la saison 2011-2012 :

- 2 % issus de l'exploitation commerciale du CNR ;
- 5 % issus des recettes de partenariats des compétitions TOP 14* et PRO D2* et des matchs de Coupe d'Europe ;
- 15 % de cotisations et d'autres autres recettes issues de l'activité sportive (mutations, ...) ;
- 3 % de subventions publiques.

Produits d'exploitation de la FFR pour l'année 2012²

Recettes des matchs en France : 17 087 213 €

Partenariats & médias : 48 118 740 €

Autres subventions d'exploitation (IRB, Rugby World Cup) : 6 053 865 €

Séminaires CNR : 1 497 166 €

Convention LNR : 3 342 787 €

Recettes Coupe d'Europe : 1 022 166 €

Autres produits de gestion courante : 13 825 570€

> Publications/abonnements : 1 036 269€

> Cotisations : 7 760 504€

(soit environ 20€ pour chaque licencié)

> mutations : 860 155€

> Réclamations / amendes : 690 150€

> Redevances : 268 562€

> Produits divers : 3 209 930€

Subvention ministère des Sports : 1 220 281 €

Subvention d'investissement : 1 020 262 €

Reprise sur amortissements / provisions : 1 136 752 €

Total : 94 324 802 €

² FFR, Rapport financier pour l'exercice du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, Assemblée générale financière, décembre 2012.

Les dépenses pour la saison 2011-2012

Les ressources de la FFR financent le développement du rugby français, et notamment :

- **les déplacements** de l'ensemble des équipes de rugby jeunes et seniors du secteur amateur et des frais d'organisation des matchs des phases finales pour un montant annuel de 12,8 M€ ;
- **l'activité des comités territoriaux** et l'ensemble de la formation pour un montant annuel de 11,8 M€ ;
- **toute l'organisation du haut niveau**, soit les pôles et les sélections des équipes de jeunes masculine et féminine ainsi que les équipes seniors pour un montant annuel de 23,3 M€.

Ces trois postes représentent 47 % du total des dépenses de la saison. L'organisation des matchs internationaux et le coût d'exécution des contrats marketing et TV représentent 20 % des dépenses totales, soit 20,7 M€.

Les ressources affectées vers le secteur professionnel, soit les clubs du TOP 14* et de la PRO D2*, représentent 8 %, soit 8,6 M€.

L'animation du secteur amateur, soit les commissions régaliennes et d'organisation sportive, ainsi que la revue fédérale représentent 5 %, soit 5,3 M€.

Le reste des dépenses incluant les frais de personnel, les amortissements, les taxes et les dépenses exceptionnelles de la Coupe du monde 2011 représente 20 %, soit 20,6 M€.



© ISABELLE PICARD



Des perspectives financières améliorées grâce au Grand Stade ?

Pour assurer le développement du rugby, notamment professionnel, promouvoir la pratique amateur et sécuriser une part importante de ses revenus, la FFR souhaite se doter de son propre stade. Elle suit, en cela, l'exemple des fédérations irlandaise, écossaise, galloise, anglaise et italienne ou de la Fédération Française de Tennis, tel que relevé dans le dernier rapport de la Cour des comptes.

La création du Grand Stade permettrait à la FFR de maîtriser ses ressources et son développement, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. En effet, la convention qu'elle a signée en 1998 avec le Consortium gérant le Stade de France (CSDF)* et qui est arrivée à échéance en juin 2013, limite la FFR dans son ambition de développement du rugby. Des discussions ont abouti à une négociation des termes de la convention jusqu'à la construction du nouveau stade, pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017.

La nouvelle convention signée pour la période 2013-2017 permet à la FFR, sous certaines conditions de délai de réservation, de disposer du Stade de France pour un coût de 23 M€ maximum, pour 20 matchs minimum joués (finale du TOP 14* et XV de France). Si le nombre de places de loges mises à disposition a diminué, la convention offre néanmoins de meilleurs emplacements au sein du stade, en position latérale. En outre, de nouveaux salons VIP sont intégrés au contrat pour une capacité d'environ 2 000 places.

Cependant les nouveaux termes de la convention avec le CSDF*, ne donnent pas encore à la FFR les moyens de répondre à l'ensemble de ses engagements internationaux. En témoignent par exemple, l'impossibilité pour la France d'accueillir la finale de la Coupe d'Europe 2014, ou encore la finale du TOP 14* de la

saison 2015-2016 qui ne pourra très probablement pas se jouer au Stade de France, celui-ci étant réservé aux championnats d'Europe 2016 de football. Enfin, les nouveaux termes de la convention ne permettent toujours pas à la FFR de jouir de l'ensemble des retombées économiques d'un grand match.

Selon ses estimations, **son manque à gagner, entre 1998 et 2008, est de l'ordre de 160 millions d'euros³**. Pour chaque match joué au Stade de France, la FFR doit, en effet, s'acquitter du coût de location mais aussi acheter les emplacements d'affichage (panneautique) sans bénéficier des recettes nettes engendrées par l'exploitation des loges et des espaces VIP : les hospitalités*.

Zoom sur l'équation économique d'un match du XV de France au Stade de France, pour la saison 2011-2012, sur la base de la convention 1998-2013 conclue entre la FFR et le Consortium Stade de France (CSDF)* :

	Recettes	Dépenses
BILLETTERIE	4,2 M€	
LOCATION DU STADE DE FRANCE ET FRAIS D'ORGANISATION MOYENS⁴		2,1 M€
PARTENARIATS	2,5 M€	
LOCATION PANNEAUTIQUE⁵		1,5 M€
DROITS TV	2,6 M€	0,2 M€
RÉSULTATS FFR (recette nette estimée)	5,5 M€	

Les hospitalités* (prestations repas servies dans une loge ou un salon et associées à un billet de match), sont aujourd'hui essentiellement exploitées par **le Consortium Stade de France (CSDF)*** avec 2 900 places de loge et 6 000 places VIP. Un billet hospitalité engendre une recette de 600 € (soit une marge sur coût direct d'environ 400 €).

Actuellement, **la FFR ne tire aucun avantage financier de ces prestations**. Les hospitalités* sont ainsi le pilier manquant au rugby français. À titre de comparaison, les hospitalités* génèrent pour la Rugby Football Union (RFU) - Fédération Anglaise de Rugby - un montant de 27,6 M€ (soit environ 32 M€) pour la saison 2011-2012, ce qui représente environ 24 % de ses recettes totales.

L'amélioration du budget de la FFR est donc fortement dépendante de l'organisation sur le territoire français des matchs du XV de France, générateurs d'hospitalités*. Cette amélioration permettrait à la FFR d'augmenter son action dans le développement de la pratique du rugby et de ses valeurs sur tout le territoire français et assurer une meilleure préparation des équipes de France.

Les hospitalités* générées pour chaque match s'élèvent à environ 3 M€ et sont quasiment intégralement versées au CSDF*. Le coût de location du stade, la réservation de la panneautique ainsi que l'accès aux salons permettant de vendre des hospitalités* au sein même du Stade de France sont des points importants de la négociation entre la FFR et le Consortium Stade de France*.

³ Ce montant correspondant à la surperformance réalisée par le CSDF sur les matchs de rugby par rapport aux engagements initiaux prévus dans le contrat entre le concédant (l'État) et le concessionnaire (CSDF) pour la période 1998-2008, soit entre le réalisé effectif par le CSDF et le prévisionnel du contrat initial signé entre l'État et le CSDF.

⁴ La location seule du stade représente 1,3 M€ (location fixe et variable).

⁵ Exploitation des panneaux publicitaires vendue à la FFR pour ses partenaires ou directement à ses partenaires.

RÉCAPITULATIF DU REMBOURSEMENT ESTIMÉ, DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS, GÉNÉRÉ PAR LE GRAND STADE

		2017-2021	2021-2025	2025-2029	2029-2033	2033-2037	2037-2041
ESTIMATION DES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION DU GRAND STADE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Hospitalités*	285,6	285,6	285,6	278,4	285,6	285,6
	Loyers	43,7	43,7	43,7	43,1	43,7	43,7
	Panneautique/Partenariat	55,3	55,3	55,3	55,3	55,3	55,3
	Autres revenus	28,8	29,5	29,5	29,3	29,5	29,5
	Subventions	0	0	0	0	0	0
TOTAL REVENUS		413,4	414,2	414,2	406,1	414,2	414,2
CHARGES D'EXPLOITATION	Coûts hospitalités*	110,5	110,5	110,5	107,8	110,5	110,5
	Autres achats et charges externes	25	25	25	24,9	25	25
	Salaires et traitements	19,5	21,5	23,7	26,1	28,9	30,4
	Maintenance et entretien	24	24	24	24	24	24
	Impôts, taxes et versements assimilés	16,2	16,9	17,6	18,3	19	19,4
TOTAL DÉPENSES		195,2	197,8	200,7	201,1	207,4	209,3
ESTIMATION DES CASH FLOW* GÉNÉRÉS PAR LE GRAND STADE							
CASH FLOW* OPÉRATIONNEL (produits d'exploitation auxquels sont soustraites les charges d'exploitation)		218,3	216,4	213,5	204,9	206,8	204,9
CASH FLOW* FINANCIER : REMBOURSEMENT ANNUITÉ DE L'EMPRUNT (capital et intérêts)		-227,7	-227,7	-227,7	-227,7	-227,7	0
TOTAL CASH FLOW* GRAND STADE		-9,4	-11,4	-14,3	-22,8	-20,9	204,9
ESTIMATION DES CASH FLOW* FFR							
CASH FLOW* FFR : RECETTES BILLETTERIE FFR & LOCATION ORGANISATION DE MANIFESTATIONS		47,6	47,6	47,6	47,6	47,6	47,6
CASH FLOW* CUMULÉ FFR + GRAND STADE		38,2	36,2	33,3	24,8	26,7	252,5

Les recettes supportant dans leur totalité la TVA, il y aurait une récupération totale de la TVA sur les achats et les investissements.
La TVA n'aurait donc aucun impact sur l'équilibre du « business plan ».

L'ensemble des recettes et dépenses sont déflatées hors les salaires et charges du personnel (ancienneté, ...).

Les perspectives financières : le « business plan » du projet

Le modèle économique de l'organisation des matchs en France permet actuellement de dégager 10 M€ de *cash flow**. C'est sur cette base que le *business plan* du Grand Stade a été construit pour les premières années d'exploitation, et tant que les emprunts n'auront pas été remboursés. En effet, que ce soit en phase de construction ou dans ses premières années d'exploitation, le principe est que l'organisation des matchs du XV de France dans le Grand Stade, dégage *a minima* autant d'argent qu'actuellement. Les effets bénéfiques, financièrement parlant, se feraient sentir de façon significative à l'issue des remboursements d'emprunt, à partir d'un *cash flow** généré de près de 70 M€, à l'horizon 2037-2038.

Ces marges de manœuvre permettraient alors de relancer le développement du rugby en France, que ce soit dans ses composantes amatrices (formation, structuration des clubs et des comités, etc.) ou professionnelles (équipes de France, ligue professionnelle de rugby, reconversion des joueurs, etc.).

Le « business plan » est fondé sur les hypothèses suivantes :

- les taux d'affluence grand public ont été établis à partir des données recueillies depuis 1998 sur les matchs organisés par la FFR, au Stade de France ;
- le nombre d'hospitalités* vendues par match a été établi à partir des données recueillies sur les hospitalités* aujourd'hui organisées dans le Stade de France lors des matchs du XV de France, mais également à partir des hospitalités* organisées à l'extérieur du Stade par la FFR, ses partenaires, ses agences agréées et les opérations « pirates » (opérations échappant au contrôle de la FFR et dont les marges importantes générées ne participent pas au développement du rugby) ;

- les prix de vente qui ont permis d'établir les prévisions de chiffre d'affaires du projet ont été fixés à partir des prix actuellement pratiqués par les différents opérateurs sur le marché des matchs du XV de France ;

- le taux de remplissage VIP et loges est variable en fonction des événements (par exemple : 90 % pour un match France-Angleterre, autre sport – 18 %) ;

- les conditions d'utilisation du stade par la FFR ont été calquées sur les conditions d'utilisation du Stade de France par la FFR. Les coûts d'organisation incorporés sont identiques aux coûts d'organisation actuels ;

- les coûts d'organisation des hospitalités* sont basés sur les coûts d'organisation du village officiel organisé par la FFR depuis 1998. En effet, la FFR organise à l'extérieur du Stade de France, pour environ 1 800 personnes, les hospitalités* officielles d'avant-match n'ayant pas de salons à sa disposition à l'intérieur du Stade de France. À cette occasion la FFR a pu expérimenter et maîtriser les coûts d'organisation de telles prestations (repas, hôtesse, matériel, décoration, assurance, ...)

- le nombre d'événements en moyenne inclut : 11 matchs de rugby dont la majorité des matchs du XV de France (Tournoi de 6 Nations, Tournée), la finale et les demi-finales du TOP 14*, des matchs de TOP 14* et ponctuellement des matchs de phase finale ERC. La plupart de ces matchs se joueraient ainsi dans le Grand Stade ;

- les autres événements qui viendront compléter l'offre de spectacles proposés sont des concerts, des spectacles (jauge plus petite) et des manifestations sportives autres que le rugby (6 événements par an au total). Ces événements viendront compléter l'offre loge mais ne sont que peu générateurs de valeur ajoutée ;

- grâce à son toit rétractable, le Grand Stade serait disponible sur une période de 50 % plus longue par rapport aux stades ouverts pour accueillir des événements se déroulant de préférence en intérieur ;

- dans ses revenus, le projet de Grand Stade prévoit un *namings** sur le modèle de ce qui est fait aujourd'hui à l'O2 Arena à Londres ou au MetLife Stadium de New York.

BUSINESS PLAN DU PROJET GRAND STADE

M€/an,
Moyenne projetée
2020-2021 – 2023-2024
hors inflation

	BUSINESS PLAN	EXPLICATIONS
A. Loges	28	Revenus des hospitalités* et des billets FFR loges
B. VIP	37	Revenus des hospitalités* et des billets FFR VIP
C. Billetterie grand public nette	17	Billetterie des matchs FFR (hors loges et VIP)
D. Location du stade (hors FFR)	6	Revenus des locations du stade pour les événements hors FFR
E. Panneautique et partenaires	13,5	Vente des panneaux dans le stade (essentiellement pour les matchs de la FFR) à des partenaires - Relations avec les partenaires
F. Autres revenus manifestations	4	Buvettes, parking, merchandising, etc.
G. Autres revenus du stade	4	Revenus hors manifestations : salons, musée, revenus des concessions à l'intérieur du stade (restaurants, buvettes, etc.)
TOTAL REVENUS	109	
H. Charges prestations manifestations	19	Coûts des traiteurs loges/VIP, sécurité, accueil et frais d'organisation des manifestations
I. Autres charges d'exploitation	23	Coûts de la structure administrative du stade, maintenance, travaux de rénovation
J. Annuités d'emprunt	57	Remboursement d'emprunt et des intérêts de la dette sur 20 ans
CASH FLOW* CONSOLIDÉ FFR	10	

Facteurs de risques identifiés :

- taux d'intérêt : les principales sorties de *cash flow** (> 50 % des dépenses) au cours des premières années de vie du stade sont les remboursements des intérêts et de la dette. L'hypothèse de 6 % de rémunération moyenne sur l'ensemble des capitaux (capital + dettes) est un point critique de réalisation du projet. Si ce point ne pouvait être respecté, ce serait un élément bloquant pour le bouclage du financement et le lancement effectif de la construction. Par ailleurs, si le taux négocié auprès des banques était inférieur alors ce serait un élément significatif dans le succès du projet évalué à 600 M€ ;

- coût de la construction : le coût de la construction est un élément clé du *business plan* car il emporte *de facto* le niveau d'endettement et donc le montant des sorties de *cash flow** nécessaire au remboursement de la dette. Le risque ne réside donc pas dans le dépassement des coûts en cours de construction car la négociation avec le promoteur-construteur porterait sur un prix ferme, une date de livraison et un programme de réalisation détaillé, mais dans le coût qui serait négocié à la fin du dialogue compétitif avec les constructeurs ;

- événements sportifs : la majorité des matchs du XV de France ainsi que les principales grandes affiches qui se jouent actuellement à guichet quasi fermé dans des enceintes de plus de 50 000 places, devraient se dérouler dans le Grand Stade, tout du moins durant toute la période du remboursement de la dette.

LES HYPOTHÈSES DE FINANCEMENT

- Le financement du projet de Grand Stade est envisagé sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de dettes.

- Dans le *business plan*, le taux de rémunération de la totalité des capitaux (fonds propres et dettes) est de 6 % sur une durée de 20 ans. Ceci est une hypothèse prudente sur la base des taux pratiqués sur les marchés financiers aujourd'hui et serait un axe d'amélioration important lors de la négociation avec les investisseurs. Ce taux est une moyenne entre la rémunération des capitaux propres et de la dette, sachant que sur la partie des capitaux investis par la FFR dans le capital, il n'y aurait pas d'intérêts versés autres que les dividendes potentiels issus de l'exploitation du stade et après remboursement de la dette et des intérêts.

- La FFR travaille sur d'autres pistes de financement qui pourraient être :

- la participation d'investisseurs dans le capital ;
- le versement d'une partie du *namings** en début du contrat afin de réduire la dette ;
- le développement de la zone économique autour du stade.

En effet la FFR, soit au travers de sa filiale actuelle FFR Développement ou d'une autre société dont elle détiendrait le capital, pourrait diminuer le besoin d'endettement de la société qui porterait l'immobilier et l'exploitation du stade et dont la FFR serait majoritairement actionnaire, en développant des activités tertiaires sur la parcelle des 18 hectares non utilisés par l'infrastructure du stade. Dans le cadre du budget actuel, ces revenus n'ont pas été pris en compte ni dans le plan de financement, ni dans l'exploitation du stade, mais restent une piste d'amélioration du projet.

L'ORGANISATION DES CONCERTS EN ÎLE-DE-FRANCE

S'il est vrai qu'une concurrence pourrait apparaître dans l'organisation des concerts en Île-de-France entre le Grand Stade de Rugby et le Stade de France durant les mois d'été par un doublement de l'offre, le reste de l'année, le Grand Stade permettrait au contraire à l'Île-de-France de proposer une nouvelle offre complémentaire en matière d'organisation de grands concerts ou de spectacles et cela grâce à son toit rétractable et sa pelouse amovible .

L'Île-de-France pourrait alors concurrencer les autres grandes métropoles européennes en proposant aux tourneurs de nouvelles opportunités sur son territoire. Il est à noter également qu'il n'y a pas de réelle concurrence entre une salle de spectacle de type Bercy et les stades, car les organisateurs calibrent la scène et l'investissement du matériel en fonction de la jauge à animer et des recettes qui en découlent. Ainsi, la majorité des concerts ayant eu lieu ces dernières années au Stade de France se sont ensuite déroulés, pour les autres dates, dans d'autres stades ou grands espaces et non dans des salles ou arénas de moyenne capacité.



1.1.3 Des engagements internationaux à respecter

Pour pouvoir accueillir les grandes équipes de rugby internationales, il est nécessaire pour la FFR, de bénéficier d'un stade disponible, ceci afin de pouvoir générer les recettes nécessaires au financement du développement du rugby et respecter ses engagements contractuels auprès des autres fédérations de rugby.

L'organisation des compétitions internationales se planifie longtemps à l'avance. Or, le calendrier des championnats professionnels de football en France n'est dévoilé que courant juin pour la saison suivante et fin août par la Champions League. Cette situation ne permet pas de connaître suffisamment tôt les stades potentiellement libres pour accueillir les grandes rencontres internationales de rugby.

Par ailleurs, chaque match du XV de France au Stade de France se joue à guichet fermé. De fait, lorsque la FFR est contrainte d'organiser une rencontre dans un stade de moins de 80 000 places, ceci représente autant de billets qui ne pourront être vendus aux spectateurs.

Plusieurs exemples ces dernières années attestent des difficultés rencontrées par la FFR pour disposer d'une infrastructure de grande capacité à une date donnée.

- En 2009, **la finale du Championnat de France** devait se jouer avant le 1^{er} juin, afin de permettre au XV de France d'effectuer sa tournée dans l'hémisphère Sud dans de bonnes conditions physiques, conformément à son engagement vis-à-vis des autres nations du rugby. Mais le Stade de France étant réservé pour un concert, la finale s'est finalement jouée

début juin, et une partie de l'équipe de France est arrivée en Nouvelle-Zélande seulement trois jours avant le test-match*. Dans les semaines qui suivirent cette tournée, la FFR a reçu un courrier de protestation des Unions de l'hémisphère Sud qui menaçaient de ne plus venir jouer en novembre en France si cela se reproduisait.

- Un autre conflit de date s'est produit en 2009 entre **le match France/Afrique du Sud** de rugby et un éventuel match de barrage de l'équipe de France de football. Le week-end où la France recevait l'Afrique du Sud, le Stade de France étant réservé par la Fédération Française de Football, le XV de France a finalement joué son match à Toulouse dans un stade d'environ 31 000 places, soit 49 000 places de moins qu'au Stade de France.

D'autres conflits de date et d'usage sont survenus par la suite :

- **Le match France/Argentine** devait être joué au Stade de Gerland de Lyon en 2010 et, en raison de la tenue du match de la Ligue des Champions (Olympique Lyonnais contre l'équipe Schalke 04 d'Allemagne), a été déplacé à Montpellier, alors que la moitié des places du stade avait été vendue auprès des supporters.

- **Le match France/Irlande** devait être joué au Stade Vélodrome de Marseille en 2011 et, en raison du démarrage des travaux de rénovation de l'infrastructure, deux semaines auparavant, a été déplacé au Stade de Gerland de Lyon puis au Stade Jacques-Chaban-Delmas de Bordeaux, suite à un conflit de date avec un match de barrage de la Ligue des Champions de l'Olympique Lyonnais.

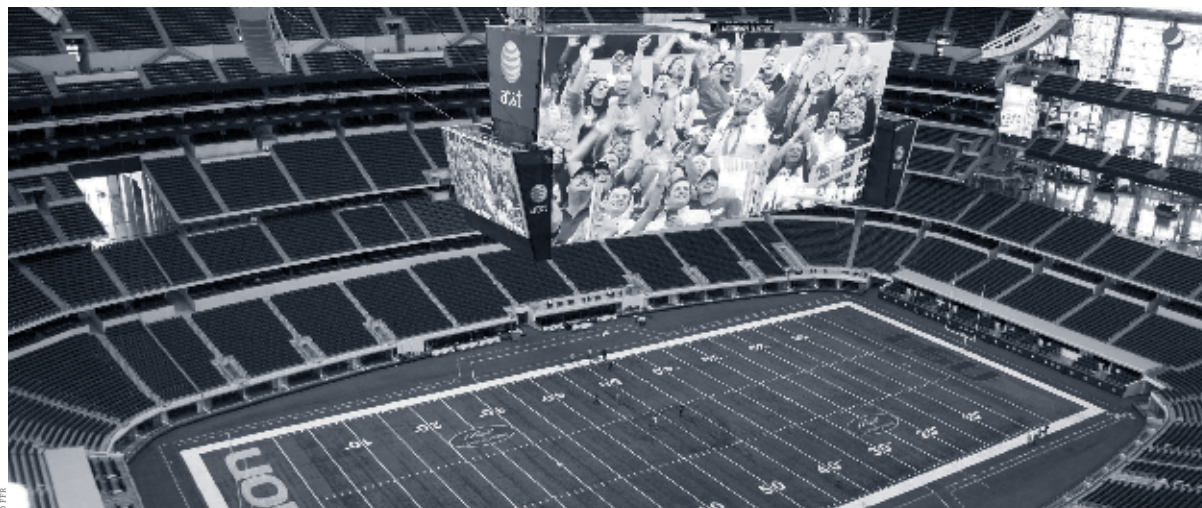
Disposer de son propre stade, permettrait à la FFR :

- de maîtriser ses ressources ;
 - de pallier le manque à gagner actuel sur les recettes d'hospitalité affectées au développement de la discipline ;
 - de pouvoir répondre à ses engagements internationaux.
- Le risque est en effet que les nations du rugby ne viennent plus jouer en France, et se tournent vers des pays mieux pourvus en infrastructures.**

Pour preuve, la France a récemment perdu l'organisation de la finale de la Coupe d'Europe 2014. En effet, l'ERC qui demandait depuis septembre 2012 les conditions d'utilisation du Stade de France s'est lassée d'attendre des réponses fermes de la France et a décidé de changer le lieu de la finale 2014.



LES STADES VISITÉS PAR LA FFR LORS DE LA CONCEPTION DU PROJET



Cowboys Stadium à Dallas aux États-Unis



Schalke 04 à Gelsenkirchen en Allemagne



Gelredome à Arnhem aux Pays-Bas

1. 2. Une aréna multifonctionnelle

Le Grand Stade est conçu comme une aréna* de 82 000 places, fonctionnelle, conviviale et familiale, à l'image du rugby. Pourvu d'un toit rétractable et d'une pelouse amovible, il permettrait d'accueillir de nombreuses manifestations sportives, culturelles, musicales, etc.

1.2.1 Une infrastructure sportive et de divertissement

Le projet de Grand Stade présenté au débat public, s'inspire des équipements majeurs construits dans d'autres pays. Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de stade apte à accueillir les matchs du XV de France, les équipes de la FFR ont visité, en Europe et aux États-Unis, une vingtaine d'enceintes construites majoritairement au début des années 2000. Il s'agit, tout d'abord, des grands stades de rugby appartenant aux autres pays du Tournoi des 6 Nations* (Twickenham, Cardiff, Édimbourg, Aviva Dublin), mais aussi des stades prestigieux tels qu'Arsenal, Wembley, Houston, Phoenix et Metlife de New York. L'objectif était d'identifier et de s'inspirer des meilleures pratiques.

Ces visites ont permis de définir les grands principes du stade idéal pour la FFR, à savoir :

- un toit rétractable ;
- une pelouse amovible ;
- des espaces VIP ;
- de la visibilité et du confort pour tous les publics.

La définition du projet

Avec l'assistance du cabinet Mott MacDonald, grand groupe international d'ingénierie, la FFR a élaboré en février 2012, un programme architectural et fonctionnel définissant les caractéristiques du projet de Grand Stade. C'est sur la base de ces études que la FFR a lancé son appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du Grand Stade⁶.

Dans sa conception, le stade respecte les valeurs de la Fédération et du rugby. Il devrait, en effet, être fonctionnel, convivial et familial, mais aussi créer une ambiance festive de proximité, quel que soit l'événement proposé. Il offrirait un confort et une visibilité optimale à l'ensemble des spectateurs. Le stade disposerait ainsi d'environ 82 000 places, dont plus de 68 000 pour le grand public et environ 14 000 pour les prestations de relations publiques, dites « programmes d'hospitalités* » (places et salons destinés aux relations publiques des annonceurs et sponsors, aux entreprises et aux particuliers). Le stade intégrerait également un espace protocolaire avec une loge présidentielle de 40 places et un salon de réception de 400 places.

La programmation prévisionnelle du Grand Stade prévoit près d'une vingtaine de grands événements par an dont environ 11 matchs de rugby et 6 autres événements (concerts, spectacles culturels, autres événements sportifs). L'enceinte serait ainsi conçue dans un souci de modularité.

⁶ Dossier de consultation des territoires, mai 2011.

Un spectacle de qualité, accessible au plus grand nombre

Une des préoccupations essentielles de la FFR dans ce projet de Grand Stade est d'offrir aux quelques 82 000 spectateurs une prestation financièrement accessible, avec un large éventail de prix, et de garantir la possibilité d'assister aux matchs du XV de France dans les meilleures conditions.

La segmentation des offres d'hospitalités* serait ainsi très large, allant de la loge « exclusive » aux bars populaires en passant par des grands et petits salons confortables.

Par ailleurs, la FFR souhaite apporter aux spectateurs le même confort et la même qualité de service, d'information et d'émotion, sinon plus, que celle qui est donnée aux téléspectateurs réunis devant leurs écrans.

Quatre éléments donneraient au stade un caractère unique en Europe :

- 4 écrans géants ;
- l'espace VIP traversé par les joueurs avant de rentrer sur le terrain ;
- la bonne visibilité du terrain depuis les salons et les loges ;
- la possibilité de voir le match depuis les buvettes.

Pour parfaire l'ambiance, le stade disposerait d'espaces festifs pouvant accueillir les supporters, avant et après les matchs.



1.2.2 Un stade de 82 000 places



POURQUOI 82 000 PLACES ?

La FFR a retenu une capacité d'environ 82 000 places afin de ne pas réduire l'accessibilité des matchs du XV de France à ses supporters. En effet, les matchs de l'équipe de France attirent, lors du Tournoi des 6 Nations* par exemple, plus de 80 000 spectateurs et se jouent à « guichet fermé ».

La phase de préétudes menée par la FFR a permis de confirmer ce modèle qui correspond à l'équilibre de rentabilité du projet.

La proposition architecturale

> Présentation du groupement d'architectes du projet

À la suite de l'appel d'offres européen lancé pour la conception du Grand Stade, la FFR a sélectionné, en février 2013, parmi les 21 dossiers de candidatures émanant d'équipes internationales, le groupement composé du cabinet d'architectes britanniques Populous et d'Ateliers 2/3/4.

Populous compte parmi ses références la conception :

- du Wembley Stadium de Londres (90 000 places) ;
- du Millennium Stadium de Cardiff (70 000 places) ;
- du stade Aviva de Dublin (50 000 places) ;
- de trois stades olympiques (Sydney 2000, Londres 2012, Sotchi 2014) ;
- de l'Emirates Stadium d'Arsenal à Londres (60 000 places) ;
- de l'Arizona Cardinals Stadium de Phoenix (64 000 places).

Le cabinet Ateliers 2/3/4, qui a récemment conçu la base de maintenance de l'Airbus A 380, assurerait la conformité du projet aux réglementations françaises.

EGIS, filiale de la Caisse des dépôts, accompagne également le projet de Grand Stade, en tant que bureau d'études. Doté d'une longue expérience des équipements sportifs, EGIS a travaillé sur un grand nombre de projets de stades : Stade Louis II à Monaco, Stade de France à Saint-Denis, Stade Vélodrome à Marseille, Stade Olympique d'Istanbul, Arena 92 à Nanterre, etc.

> La description du stade

Le Grand Stade de la FFR, pensé comme une véritable arène multifonctionnelle* accueillerait l'ensemble des matchs du XV de France. Celui-ci serait conçu pour accueillir également tous les types d'événements : sportifs, culturels, etc. Le Grand Stade présenterait ainsi une qualité multifonctionnelle optimale afin de pouvoir garantir le plus large panel d'événements.

Le Grand Stade aurait une capacité d'environ 82 000 places, ce qui se traduirait architecturalement par la création d'un ouvrage de grande dimension comprenant :

- un édifice de 300 mètres de longueur par 240 mètres de largeur et d'environ 70 mètres de hauteur (toit compris) ;
- un podium périphérique de 36 mètres de largeur ceinturant le stade et d'une hauteur d'environ 8 mètres ;
- des rampes et escaliers pour l'accessibilité au podium ;
- une aire extérieure permettant d'accueillir la pelouse amovible en mode « hors événements » d'une longueur de 150 mètres et de 90 mètres de large ;
- sous la pelouse, une dalle de béton de 10 000 m² permettant différentes sortes d'activités (manifestations *indoor*, salons, etc.).

La structure rectangulaire et globale du projet présenté par le groupement d'architectes sélectionné, occuperait environ 15 hectares de la superficie totale du site de l'hippodrome de Ris-Orangis et présenterait plus de 130 000 m² de surfaces construites (SHON).

Le projet s'articule autour de 6 niveaux accessibles aux utilisateurs et au public :

- un niveau situé sous le parvis, constitué des espaces sportifs, médias, logistiques, techniques, etc. ;
- un premier niveau grand public situé au même niveau que le parvis ;
- un premier niveau d'espaces de type salon ;
- deux niveaux de loges sur l'ensemble de la périphérie ;
- un second niveau grand public en partie haute.

Les particularités du projet, symboles de sa multifonctionnalité, sont notamment le choix d'une toiture rétractable et d'une pelouse amovible. Chacun de ces systèmes est la garantie d'un jeu de qualité quelles que soient les conditions climatiques, tout en assurant le confort du public. Ils reposent sur la mise en place de moyens techniques avancés afin de permettre une fermeture de la toiture en moins de 15 minutes et la mise en place de la pelouse en moins de 4 heures. Le dialogue compétitif engagé avec les constructeurs permettra de définir avec précision les technologies et moyens employés pour la mise en place de ces systèmes.

Par ailleurs, la proximité et la visibilité optimale de l'aire de jeu pour tous les publics ont été les deux axes majeurs de la conception des gradins. Les premiers gradins se situeraient ainsi à une douzaine de mètres du terrain et à environ deux mètres de hauteur, tandis qu'un bloc de 4 écrans géants en position centrale (sous la toiture) assurerait une visibilité optimale lors des grands événements. Les spectateurs pourraient ainsi

circuler librement entre les gradins et les différents points de restauration par exemple, tout en continuant à regarder le match. Les écrans situés au fronton du grand nombre de buvettes permettraient ainsi aux spectateurs de continuer à suivre les actions de jeu pendant qu'ils se restaurent.

En termes d'accessibilité, une attention particulière a été portée aux flux spécifiques des personnes en situation de handicap (PSH) pour lesquelles environ 400 places seraient dédiées dans les différents niveaux du Grand Stade, accessibles par des ascenseurs répartis tout autour du stade, avec une visibilité parfaite sur le terrain.

L'orientation du Grand Stade a été pensée afin de garantir un niveau d'éclairage optimal pour la pelouse lorsque située à l'extérieur mais aussi afin de contrôler l'uniformité d'éclairage du terrain lors d'événement. Un angle de 40° entre l'axe nord-sud et l'axe médian des tribunes nord et sud a par conséquent été retenu par l'équipe de conception.

Enfin, les accès grand public se feraient par 4 points d'entrée situés aux angles du Grand Stade, des escaliers et des escalators desserviraient les niveaux grand public tout en permettant une connexion aux étages intermédiaires destinés aux VIP. Les entrées VIP seraient au nombre de 4, situées en partie centrale de chaque façade. Des escalators et des ascenseurs desserviraient les différents niveaux de loges et de salons.

La lumière et la ventilation de l'air sont deux éléments essentiels pour la qualité et la croissance de la pelouse. Or, la structure qui porte le toit limite l'accès en air frais et en lumière pour la pelouse.

Pour conserver une pelouse de qualité, la solution consiste alors à la positionner à l'extérieur du stade toute l'année, à l'air naturel, et à ne la rentrer dans l'enceinte que la veille du match. La pelouse est ainsi rétractable et peut coulisser facilement à l'intérieur du stade grâce à un système de rails. Ce choix a été retenu pour les arénas de Phoenix aux États-Unis, d'Arnhem aux Pays-Bas, et de Gelsenkirchen en Allemagne.

Dans ce genre de configuration, le toit est fermé la majeure partie de l'année, la pelouse est à l'extérieur et l'enceinte est polyvalente. En outre, une grande dalle déjà équipée permet d'accueillir tous types d'activités (concerts, salons, congrès, etc.).



Proposition du cabinet d'architectes Populous-
Vue de la loge d'angle.

© POPULOUS



LE MUSÉE DU STADE

Le musée du Stade serait conçu comme un espace culturel et un centre d'information sur l'histoire du rugby et du XV de France. Intégré au stade, il permettrait d'assurer une activité continue sur le site en dehors des seuls matches.

Le musée du Stade serait composé :

- d'une zone d'exposition permanente, sous forme de galerie d'exposition ;
- d'une zone d'exposition temporaire : permettant la réalisation d'expositions ou d'animations ciblées et ponctuelles suivant l'actualité ;
- d'un accueil dédié : assurant la fonction de billetterie et d'information pour les visites guidées du Stade ;
- d'une zone d'activité : proposant 1 à 2 jeux pratiques de type simulation, en rapport avec le rugby ;
- d'une zone de projection vidéo : diffusant une série de documentaires sur le rugby ou encore des matches du XV de France.

Le musée du Stade serait accessible directement depuis le parvis au niveau de l'accès principal du public.

La programmation fonctionnelle

Facilement modulable et très fonctionnel, le Grand Stade devrait être en mesure d'accueillir des activités permanentes et non permanentes.

Les activités permanentes comprendraient :

- un musée dédié au rugby et au XV de France. Il serait accessible au public depuis le parvis du Stade ;
- une boutique dédiée à la vente d'accessoires et de matériels à l'effigie du XV de France et du rugby en général. Elle serait également accessible depuis le parvis ;
- deux restaurants. L'un, de type brasserie, serait situé à proximité du musée et de la boutique. Ouvert tous les jours au public, il pourrait accueillir jusqu'à 150 couverts. L'autre, de type restaurant d'affaires, ouvert également au grand public, accueillerait 80 couverts ;
- des services aux entreprises, à savoir des salons et loges VIP, en dehors des jours d'événements. Ces espaces devraient être les plus modulables possible ;
- des visites guidées, sous la responsabilité d'un personnel dédié.



Proposition du cabinet d'architectes Populous-
Vue du Parvis Sud.

1.2.3 Un stade nécessairement en Île-de-France

Après la visite de nombreux stades au cours de l'été 2010, la FFR a pu définir les principales caractéristiques de son projet et faire chiffrer, par le cabinet Mott MacDonald, une première estimation du coût global. Très rapidement, l'Île-de-France s'est présentée comme la seule région capable de supporter le coût d'une infrastructure d'une telle envergure pour plusieurs raisons :

- **la centralité des voies de communication** : les supporters du XV de France viennent de toutes les régions de France. Or, la plupart des voies de communication sont radiales (du centre vers la périphérie) et permettent de converger facilement vers la région parisienne.
- **le poids économique** : l'économie d'un match de rugby repose de manière très importante sur les hospitalités* servies et vendues dans les loges et les salons. L'Île-de-France, qui

génère un PIB de 572 milliards d'euros⁷ (valeur 2010), est la seule région en France à bénéficier de cette puissance économique permettant le développement et l'exploitation d'un stade de cette dimension. Pour comparaison, la région Midi-Pyrénées génère un PIB de 76,5 milliards d'euros⁷ (valeur 2010).

- **le nombre d'entreprises présentes** : 25 % du total des entreprises françaises et 30 % des entreprises de plus de 500 salariés se situent en Île-de-France⁷. À partir de l'expérience de l'organisation des matchs du Tournoi des 6 Nations* en Île-de-France, la FFR a pu calibrer le nombre de places VIP nécessaires pour les hospitalités* à environ 14 000 sièges. En effet, ces places, vendues principalement aux entreprises, génèrent les marges les plus importantes.

⁷ Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Proposition du cabinet d'architectes Populous-
Vue de la loge présidentielle.



DEUX STADES DE PLUS DE 80 000 PLACES EN ÎLE-DE-FRANCE PEUVENT-ILS COEXISTER ?⁸

L'offre d'équipements sportifs peut paraître suffisante en Île-de-France, avec le Stade de France, le Parc des Princes, le Palais Omnisports de Bercy et le nouveau Stade Jean Bouin. Le projet de Grand Stade de la FFR vient, au contraire, compléter cette palette et renforcer l'offre d'équipements en France.

En effet, à ce jour, seuls 3 stades en France dépassent la jauge des 50 000 places : le Stade de France, le Stade Vélodrome de Marseille et le Grand Stade Lille Métropole. L'Hexagone accuse aujourd'hui un important retard

en comparaison à d'autres pays européens (par exemple, l'Allemagne en compte 5, l'Espagne 4, etc.).

À court terme, le modèle économique du Stade de France pourrait être affecté par la construction d'un nouveau Grand Stade où le XV de France jouerait désormais ses matchs. En effet, une large part de ses recettes est actuellement liée à la vente des prestations d'hospitalités* dans le cadre des matchs de la FFR.

Cependant, améliorer l'offre d'équipements en Île-de-France

permettrait l'organisation et l'accueil, de façon plus régulière, d'événements sportifs de grande ampleur – ce qui entraînerait des retombées positives pour l'ensemble des infrastructures. La demande suivrait l'offre, ainsi la saisonnalité s'étendrait sur toute l'année, passant à 12 mois de spectacles grande jauge, contre 5 actuellement soit 7 mois de plus pour la période allant du mois d'octobre au mois de mai, durant laquelle il est impossible d'organiser des concerts au Stade de France en raison du risque d'intempéries.

⁸ Équipements sportifs structurants du Grand Paris : état des lieux et propositions de développement, ministère des Sports et ministère de la Ville, juillet 2011.

1. 3 La sélection du site

Le processus de sélection du site s'est déroulé sur quinze mois, au terme desquels le site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne) a été retenu.

La sélection du site a débuté le 15 avril 2011, avec l'appel à candidatures lancé par la FFR. Dans le document publié dans la presse (*Le Parisien*, *Le Moniteur* et *L'Équipe*), la FFR invitait les territoires à manifester leur intérêt avant le 20 mai 2011 pour la construction d'un modèle « de stade multifonctionnel de 82 000 places, implanté en Île-de-France, avec toit rétractable et pelouse amovible, pour un coût d'environ 600 M€ » et dont une des conditions requises était une superficie minimale de 15 hectares⁹.

Au 20 mai, 9 territoires se sont déclarés intéressés et ont reçu le cahier des charges précisant les critères de sélection.

1.3.1 La méthode de sélection du site

Les territoires candidats devaient préciser :

- la qualité du site proposé ;
- la capacité du territoire à porter le projet ;
- la qualité de l'accessibilité et des conditions de desserte potentielles du site ;
- la qualité du projet d'aménagement autour du stade ;
- la maîtrise des éventuels conflits d'usage avec d'autres infrastructures ;
- la méthodologie d'association de la FFR au projet d'aménagement.

Une délégation de la FFR s'est ensuite rendue dans chaque territoire pour visiter les sites et présenter le projet.



Présentation du projet



Présentation du projet par Pierre Camou et Serge Blanco

La FFR souhaitait, en amont de la sélection, que les candidats aient pleinement conscience de la philosophie du projet et de ses ambitions. Le projet devait :

- incarner, dès sa conception, les valeurs du rugby, fondées sur le partage et la convivialité ;
- assurer la mixité des fonctions, des usages et des espaces ;
- s'appuyer sur une qualité d'accessibilité, notamment de desserte en transport collectif ;
- anticiper la question du stationnement à une large échelle ;
- décliner et adapter une stratégie d'aménagement et de développement d'ensemble.

Emirates



1.3.2 Le processus de sélection du site

Sur la base des critères définis par la FFR et après 15 mois de processus de sélection, la candidature du groupement composé des villes de Ris-Orangis et de Bondoufle, de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne et du Conseil général de l'Essonne, a été retenue le 30 juin 2012.

Les sites candidats

Lancé le 15 avril 2011, l'appel à candidatures pour la sélection du site d'implantation du Grand Stade de la FFR a reçu, à la date du 18 juillet, les propositions de 9 territoires :

- la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine présentant un site sur la commune de Montereau-sur-Jard (77) ;
- la Ville d'Achères (78) ;
- la Ville de Carrières-sur-Seine (78) ;
- la Ville de Sens (89) ;
- la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne et les communes de Ris-Orangis et de Bondoufle (91) ;
- la Communauté d'agglomération du Val d'Orge présentant un site sur les communes de Brétigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté (91) ;
- la Ville de Massy (91) ;
- la Ville de Sevrans (93) ;
- l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont présentant un site sur les communes de Thiais et d'Orly (94) ;

Après deux tours de sélection en décembre 2011, la FFR retient deux sites en phase finale :

- le site de Thiais Orly (Val-de-Marne) ;
- le site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne).

C'est ce dernier site qui remporte l'adhésion de la FFR, au terme du processus de sélection, notamment sur les critères suivants :

- l'accessibilité du site ;
- l'espace disponible ;
- l'absence de contraintes due au passage de réseau (ligne point à point, aéroport, gaz, télécoms...) ;
- simplicité du processus d'accession à la propriété des terrains.

La candidature de Thiais-Orly proposait à la FFR, entre autres :

- 15 hectares dont 11 hectares pour le stade et 4 hectares pour des éléments de projets urbains environnants. L'ensemble se situait dans une zone de 56 hectares ;
- une mise à disposition d'au moins 5 550 places de parking déjà existantes et un système de navettes gratuites ;

- une bonne offre de transports publics existants ou actés (aéroport d'Orly, ligne C du RER, futur prolongement de la ligne 14, etc.).

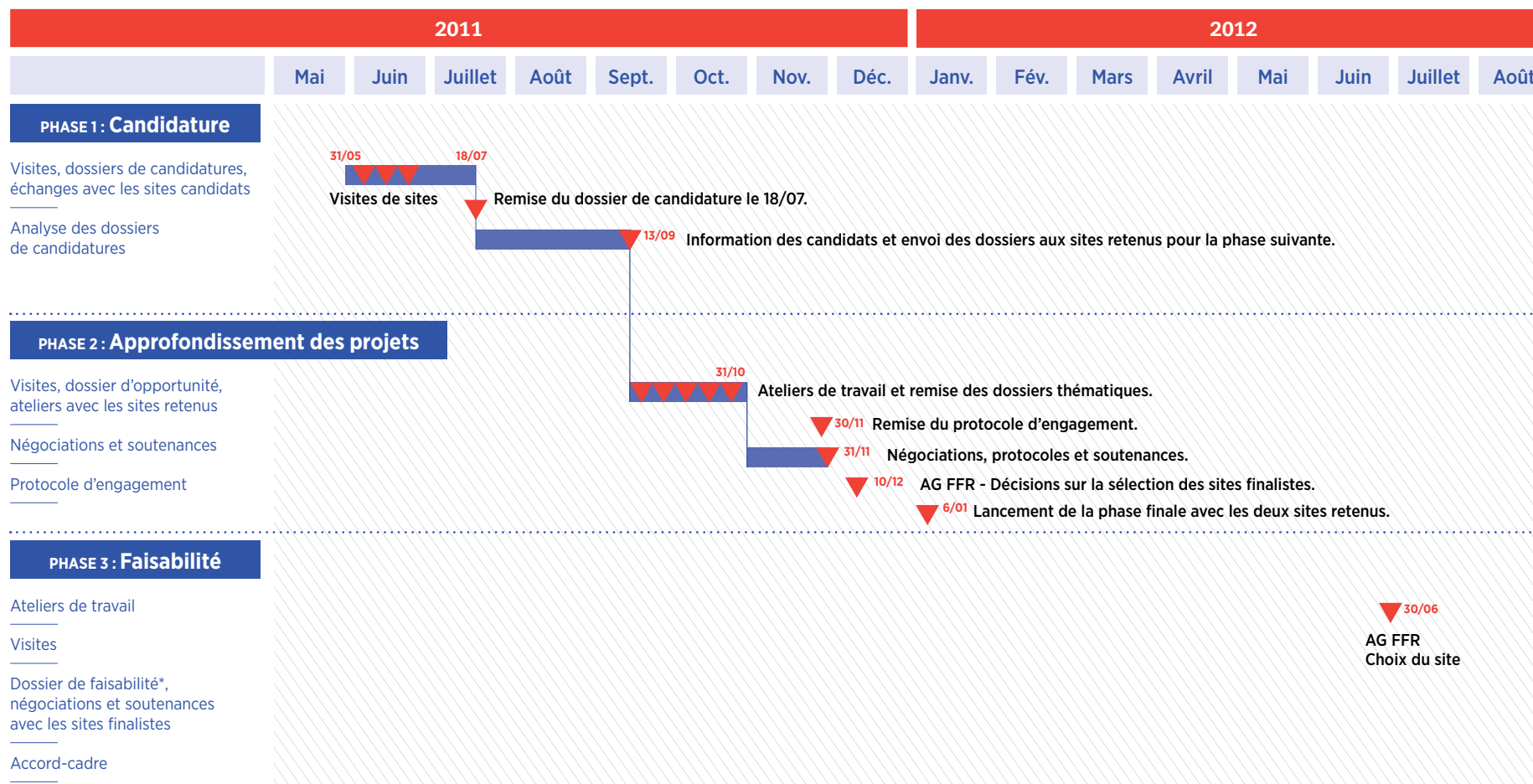
Cependant, en raison de sa proximité avec l'aéroport d'Orly, le site ne permettait pas de construire un bâtiment de 70 mètres de haut (zone de dégagement des avions, de dégradation de la visibilité des radars qui gèrent le suivi du trafic aérien, de gestion des grues pendant la construction) et impliquait des contraintes dans le choix des matériaux utilisés pour le stade. La solution de l'enterrement partiel du stade ne solutionnait pas le problème du fait de la pelouse amovible et de l'accès à la lumière naturelle. Par ailleurs, le nombre de propriétaires présents sur le site faisait peser un risque important de recours et, par conséquent, un risque supplémentaire quant au bouclage du plan de financement auprès des banques.

PLANNING DE SÉLECTION DU SITE



LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA SÉLECTION DES CANDIDATS¹⁰

Tout au long des différentes phases, la FFR a accompagné les candidats, en instaurant un mode de travail coopératif et en engageant un processus de sélection transparent pour impliquer les territoires dans son projet. C'est sur cette base que le site de l'hippodrome de Ris-Orangis a été considéré comme la meilleure candidature.




¹⁰ Dossier de consultation des territoires, mai 2011.

Partie 2

**Le site de Ris-Orangis
(Essonne) :
« bien plus qu'un stade »**



Le site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne)



Le site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne) a été retenu pour ses qualités propres, mais aussi pour la capacité des collectivités candidates à porter « bien plus qu'un stade ». Au-delà d'un simple terrain d'implantation, la FFR a recherché des partenaires capables de partager et de porter, à travers ce projet, une vision globale et dynamique du territoire.



**LOCALISATION DU PROJET
DE GRAND STADE EN ÎLE-DE-FRANCE**

**GRAND
STADE
RIS-ORANGIS**



Ris-Orangis

Fleury-Mérogis

Courcouronnes

Bondoufle

0 250 m

LES 133 HECTARES DU PÉRIMÈTRE DU PROJET DE GRAND STADE

 Périètre du projet

2. 1 Les atouts du territoire essonnien

De nombreux atouts ont conduit au choix de la candidature par la FFR du Centre Essonne : un vaste espace disponible, un territoire dynamique et mobilisé desservi par des infrastructures de transport nombreuses (axes routiers, transports en commun, aéroports et gares), ainsi qu'une vision partagée du projet d'aménagement.

2.1.1 Un vaste espace disponible

Le site dispose de nombreux atouts qui ont déterminé le choix de la FFR en sa faveur.

À 33 km au sud de Paris et à 15 km du Centre National de Rugby de Marcoussis, le site de l'hippodrome de Ris-Orangis est situé en bordure de la forêt de Saint-Eutrope, sur un vaste terrain naturel de 133 hectares. Un tel espace permettait d'envisager bien plus qu'un stade. Pour rappel, un des critères essentiels de la FFR dans le choix du site, était de disposer d'une superficie minimale de 15 hectares.

Les propriétaires des 133 hectares du projet sont :

- France Galop, la société organisatrice des courses hippiques (80 hectares) ;
- le PMU (3 hectares) ;
- le fonds d'investissement DV III d'Axa Real Estate, filiale de la compagnie d'assurance AXA (17 hectares) ;
- l'État (8 hectares) ;
- le Département de l'Essonne (9 hectares) ;
- la CAECE (14 hectares) ;
- la Commune de Bondoufle (2 hectares).

Les lieux sont libres de toute occupation et ne nécessiteraient aucune expropriation. Ceci facilite les procédures et garantit une mise à disposition du terrain dans les temps pour la FFR.

Le site ne présente, par ailleurs, aucune contrainte réglementaire ni de servitude*, assurant ainsi la bonne réalisation du projet et un risque faible de recours juridiques.

De plus, les études géotechniques menées par le groupement de collectivités sur la qualité des sols sont conformes aux exigences réglementaires, et lèvent ainsi toute contrainte pour l'aménageur. Il en est de même pour la réglementation liée au respect de la faune et de la flore : à la suite des relevés précis effectués sur le site, seulement quelques mesures accompagnatrices seraient nécessaires (cf. Partie 5).

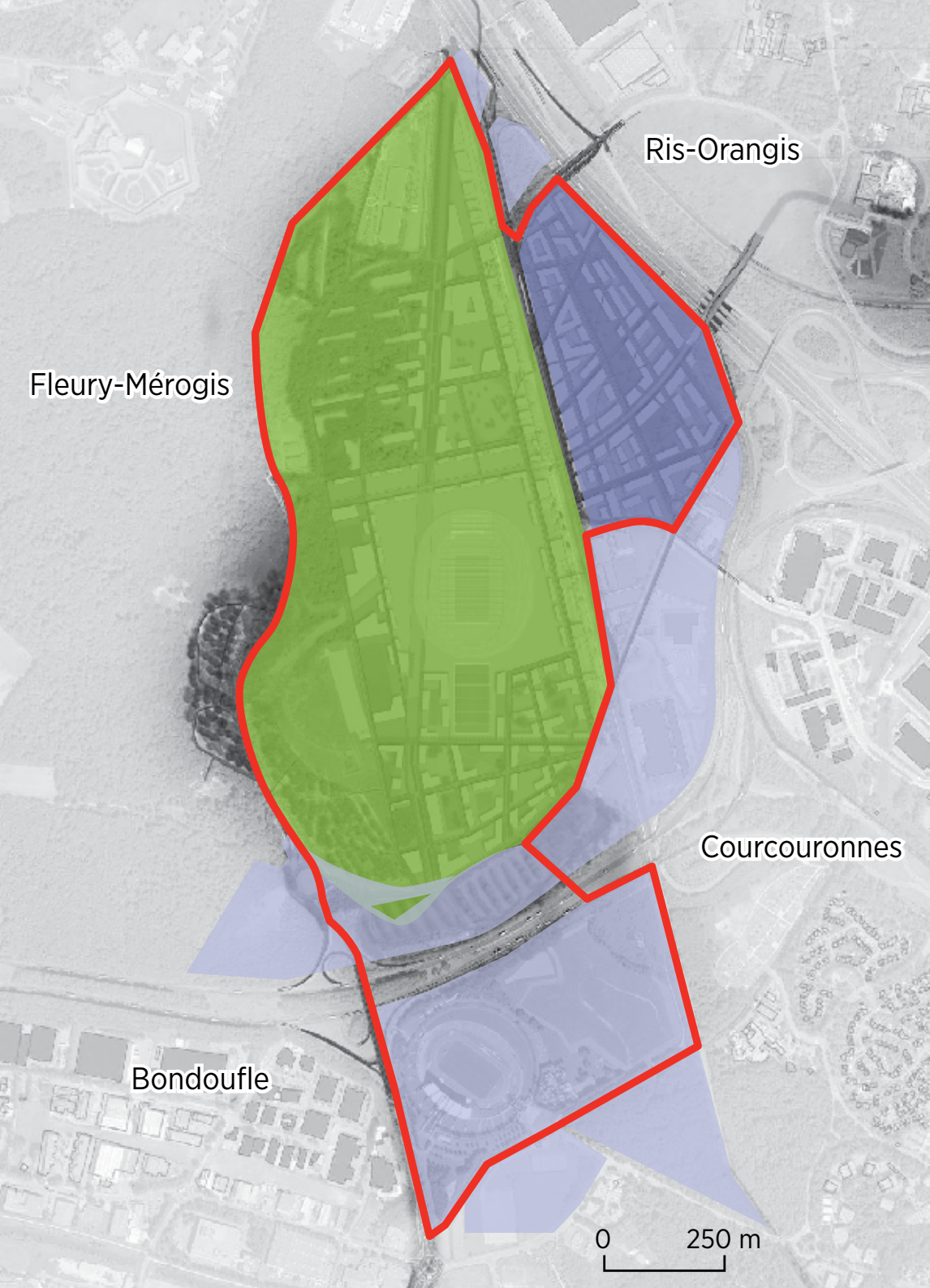
Enfin, conformément au cahier des charges, la FFR pourrait être propriétaire de son équipement, assurant ainsi son indépendance logistique et financière.

UN SITE AU PASSÉ PRESTIGIEUX

Après la fermeture de l'hippodrome de Tremblay, à Champigny-sur-Marne en 1967, la Société des sports de France (SSF), la plus grande société organisatrice de courses en France, s'engage dans la construction d'un nouveau champ de courses à proximité d'Évry. Appelé à accueillir les prestigieuses compétitions parisiennes, le site fait, comme le projet actuel, l'objet d'un important concours d'architecture pour intégrer harmonieusement l'équipement dans le site.

Capable d'accueillir 3 500 spectateurs, tout en préservant les espaces verts environnants, l'hippodrome organise sa première course en juin 1972. En 1996, France Galop, qui a pris la succession de la SSF, annonce la fermeture du site au profit de Longchamp, désigné hippodrome de l'an 2000.

Depuis, le site était resté en jachère jusqu'à ce que la CAECE, le Conseil général de l'Essonne, les communes de Ris-Orangis et de Bondoufle, proposent leur candidature à la FFR. L'ancien hippodrome serait démoli pour pouvoir accueillir le projet du Grand Stade.



LA RÉPARTITION FONCIÈRE ACTUELLE DU SITE DU PROJET DE GRAND STADE

- Parcelle détenue par France Galop (80 hectares)
- Parcelle détenue par AXA-DV3 (17 hectares)
- Parcelles détenues par la puissance publique (36 hectares)
- Périmètre du projet de Grand Stade

Haka devant l'hôtel de ville d'Évry



Campagne « Le rugby a de l'avenir » sur les Champs-Élysées



2.1.2 Le Centre Essonne : un territoire propice pour réaliser un grand équipement

Un territoire familier des grands projets d'aménagement

Le Centre Essonne est le cœur économique de l'Essonne. Son bassin de vie et d'emplois compte plus de 540 000 habitants, 210 700 emplois et 28 830 entreprises.

Porte d'entrée naturelle de l'Île-de-France et lien entre la province et la capitale, le territoire est également un carrefour des principaux axes de transport francilien.

Situé sur le périmètre de l'ancienne ville nouvelle d'Évry, le site du Grand Stade bénéficierait de l'expertise, de plus de quarante ans, du territoire dans les grands projets. En effet, la création en 1973 de cette ville nouvelle et de ses 4 communes voisines (Ris-Orangis, Lisses, Courcouronnes et Bondoufle) a été accompagnée par :

- l'implantation de grands ensembles, de bureaux et d'équipements collectifs ;
- le développement d'un pôle administratif et universitaire ;
- la création de quartiers d'habitation ;
- la constitution d'une centralité commerciale et culturelle ;
- le développement d'un tissu économique dense et attractif.

Le pôle urbain Évry Centre Essonne est encore aujourd'hui impliqué dans de grands projets d'aménagement (projet de rénovation urbaine du quartier des Pyramides, campus universitaire, projet des Portes de Bondoufle qui prévoit la construction de 1 500 logements, etc.).

Le Grand Stade compléterait également ainsi les infrastructures sportives du territoire, que sont le Centre National de Rugby, le pôle départemental de médecine du sport et la FFR (tous trois implantés à Marcoussis), le stade départemental Bobin à Bondoufle, le cursus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et le laboratoire de physiologie et d'exercice sportif de l'Université d'Évry.

LES AUTRES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne aménage et développe des projets ambitieux sur son territoire.

COMMUNES	ZAC* en cours	Surface en m ²	Logements	Activités	Commerces	Bureaux	Services
ÉVRY	ZAC du centre urbain	140 000	■		■	■	
	ZAC des Aunettes	63 000	■			■	
RIS-ORANGIS	ZAC des Docks de Ris	85 000	■	■	■		
	ZAC des Meulières	35 000			■		
BONDOUFLE	ZAC des Portes de Bondoufle	205 000	■	■	■		■
LISSES	ZAC des Folies	280 000	■	■			
	ZAC du Bois Chaland	275 000				■	■
COURCOURONNES	ZAC du Bois Briard	300 000		■			■
VILLABÉ	ZAC des Brateaux	287 000		■	■		

L'Essonne : une terre d'accueil pour l'innovation

L'Essonne accueille un nombre important d'entreprises de haute technologie et connaît une forte progression de l'emploi (+ 31 % entre 1993 et 2007, soit 12 % des nouveaux emplois d'Île-de-France).

L'Essonne est le seul département français à accueillir deux pôles mondiaux de compétitivité, System@tic¹¹ et Meditech¹², un pôle de compétitivité national Astech¹³, ainsi que Génopôle, premier parc français de génétique.

Le Sud francilien dispose en outre d'un grand potentiel sur le plan de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement. Près de 50 % des activités de recherche publique et privée d'Île-de-France et plus de 40 % des établissements de formation supérieure franciliens y sont concentrés. Pour affirmer son rayonnement dans la compétition mondiale, un pôle de recherche et d'enseignement supérieur, Universud Paris¹⁴, s'est créé en 2007, associant 21 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

UN TERRITOIRE MOBILISÉ

La candidature essonnoise portée par la CAECE et les villes de Ris-Orangis et de Bondoufle, a bénéficié d'une forte mobilisation des forces sportives, économiques et institutionnelles du territoire.

Les sportifs les plus emblématiques du département et les

clubs sportifs de l'Essonne, se sont engagés dans la réussite du projet sur cette « terre de sport ».

Le projet bénéficie également de l'appui de plus de 200 entreprises du bassin économique, réunies sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

au sein du comité de soutien Oval éco¹⁵. Enfin, une grande variété d'acteurs institutionnels du territoire, engagés dans le développement économique, touristique, sanitaire, sportif, ou de la formation universitaire et professionnelle, a également défendu l'implantation du Grand Stade sur le territoire.

¹¹ Le pôle de compétitivité mondial System@tic fédère en Île-de-France près de 800 acteurs industriels, PME et scientifiques parmi les domaines suivants : automobile et transports, confiance numérique et sécurité, logiciel libre, etc.

¹² Le pôle de compétitivité Meditech Santé est dédié aux hautes technologies pour le médicament et la santé.

¹³ Astech est le premier bassin d'emplois en France dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

¹⁴ <http://www.universud-paris.fr>

¹⁵ <http://oval-eco.fr>

2. 2 Un projet d'aménagement partagé

Dans le cadre de l'appel à candidatures, un projet partagé par le groupement de collectivités et la FFR a été retenu : le village de loisirs et le pôle d'excellence dédié au sport. Dès l'origine, l'ambition était de permettre la création d'un important lieu de développement économique, sur un territoire riche en projets d'aménagement.

2.2.1 La proposition d'aménagement en phase de candidature : « bien plus qu'un stade »

Dès l'appel à candidatures, la FFR avait pour ambition que le projet de Grand Stade constitue une nouvelle centralité en Île-de-France, un nouveau pôle d'animations sportives, culturelles et festives. Les candidatures devaient ainsi penser le projet de Grand Stade comme l'équipement structurant d'un projet global.

La FFR souhaitait qu'un ensemble d'activités commerciales et de loisirs entourent le Grand Stade afin d'assurer l'attractivité du site et de créer un lieu de vie animé toute l'année, au-delà des périodes d'événements. Ces activités devraient participer à l'accueil des spectateurs du stade (restaurants, bars, hôtels, activités connexes) mais également assurer l'attractivité du site pour permettre une affluence permanente dans le Grand Stade et garantir la viabilité financière des activités qui l'accompagneraient.

Le projet d'aménagement présenté par les collectivités du Centre Essonne repose ainsi sur deux piliers pour favoriser l'attractivité continue du site : **la création d'un village de loisirs et d'un pôle d'excellence dédié au sport.**

À travers ce projet, les spectateurs pourraient venir au-delà des jours d'événements, tout au long de l'année, aussi bien en journée qu'en soirée, la semaine ou le week-end, afin de profiter des différentes activités de divertissement proposées sur le site.

La construction de ce lieu de vie répondrait à plusieurs objectifs¹⁶ :

- **développer les synergies avec le projet du Grand Stade** : les collectivités souhaitent capter les visiteurs et spectateurs en les incitant à fréquenter le site du Grand Stade au-delà des jours de match grâce aux activités proposées ;
- **être en résonance avec les valeurs du rugby** : un site dont l'image correspondrait aux valeurs de la FFR en termes de solidarité, d'échange, de partage, de convivialité, de fête, etc. ;
- **répondre à une demande et à un besoin des populations** : le projet viserait également à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants de son territoire, et plus largement à l'ensemble de son bassin de vie qui représente près de 500 000 habitants. Par ailleurs, la demande est en adéquation avec ce type d'activités, entre une population jeune – près de la moitié des habitants ont moins de 30 ans –, un taux d'activité supérieur à la moyenne francilienne et nationale – le taux d'activité global est de 63,2 %, 74,4 % pour les 20-59 ans –, et la présence de l'université et de ses 15 000 étudiants ;
- **résoudre un déficit d'offre sur le territoire** : comme le diagnostic du territoire l'a établi (cf. page 57), le territoire ne dispose pas d'une offre particulièrement développée autour des loisirs et du divertissement, laissant la place à de nouvelles activités souhaitant s'implanter sur le site.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DU CENTRE-ESSONNE¹⁷

La programmation prévisionnelle a été construite autour des attentes et des besoins des acteurs susceptibles de venir s'implanter sur le site. Elle prend également en compte les contraintes liées aux activités existantes à proximité ainsi que des concurrents présents ou potentiels dans la même zone de chalandise. Enfin, la programmation veille au respect des objectifs et à la cohérence d'ensemble du projet, de l'aménagement et du bon fonctionnement du site.

Sport et équipements sportifs	Loisirs, culture et divertissement	Commerces	Hôtellerie et restauration	Bureaux et secteur tertiaire
Offre sur le territoire Une offre importante d'équipements sportifs... mais certaines activités sous-représentées ou inexistantes.	Offre sur le territoire Une offre de loisirs assez faible dans le département en général.	Offre sur le territoire Une offre commerciale importante accompagnée d'un potentiel de consommation élevé.	Offre sur le territoire Une offre importante et stable plutôt tournée vers le bas prix. Concepts de restauration rapide multiples.	Offre sur le territoire Un moteur tertiaire limité dans un environnement concurrentiel. Un parc globalement vieillissant.
Adéquation avec le marché Des attentes fortes en matière d'équipements liés aux nouvelles pratiques sportives : sports de loisirs, sports non encadrés, etc.	Adéquation avec le marché Une population adéquate avec un bassin de 500 000 habitants dont 30 % ont moins de 30 ans.	Adéquation avec le marché En 2010, environ 100 000 m ² de surfaces commerciales nouvelles autorisées.	Adéquation avec le marché Une clientèle en attente d'une offre touristique plus familiale et haut de gamme.	Adéquation avec le marché Environ 11 000 m ² placés annuellement. Une demande émanant essentiellement des PME et du secteur public.
Opportunité sur le site Une cohérence naturelle avec l'objet du stade.	Opportunité sur le site Une nouvelle destination potentielle, cohérente avec le projet de la FFR d'en faire un véritable lieu de vie.	Opportunité sur le site Une excellente desserte et une bonne visibilité pour les commerces.	Opportunités sur le site Potentiel de développement d'une offre de standing. De nouveaux concepts de restauration à proposer.	Opportunité sur le site Une destination complémentaire pour renouveler l'offre existante.

¹⁷ Diagnostic du territoire élaboré par Kurt Salmon et CBRE.

L'élaboration du projet d'aménagement en phase de candidature

En phase de candidature, les collectivités ont élaboré les premières grandes lignes du projet d'aménagement autour du stade. Pour ce faire, un diagnostic économique du territoire du Centre Essonne a été préalablement réalisé par Kurt Salmon et CBRE (Cf. page 57) afin d'établir les opportunités de développement du stade sur le territoire. À l'issue de ce diagnostic, un certain nombre d'activités ont été proposées pour participer au projet de développement économique du site. Seules les activités liées à de l'industrie lourde (usines), à de la logistique (entrepôts) ou à du logement (en raison de l'offre environnante) ont été pour le moment écartées.

Le travail effectué dans un second temps a eu pour but de construire la stratégie de développement du site, tout en répondant à une double exigence : être en lien avec les souhaits et attentes de la FFR en cherchant à assurer la cohérence avec le projet du Grand Stade et s'inscrire dans les perspectives de développement du territoire à partir des atouts et des stratégies portés par les collectivités.

À l'issue de ce travail, la stratégie définie pour le développement du site est articulée autour de deux piliers principaux :

- **un village populaire**, convivial et familial tourné vers le sport, les loisirs, la nature et le bien-être permettant de créer une véritable destination, générant un flux d'activités et un trafic important tous les jours de l'année. Il répond à la culture populaire du territoire et aux valeurs de convivialité du rugby ;
- **un pôle d'excellence dédié à l'économie du sport**, visant à rassembler en un même lieu les acteurs et les métiers de cette industrie. Il soutient ainsi le positionnement autour de l'excellence du territoire et apporte une notion d'utilité publique au projet de la FFR.

Dès la phase de candidature, les collectivités ont également délimité le cadre juridique d'élaboration du projet d'aménagement en posant **le principe de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)*** pour l'accueil du projet de Grand Stade. La ZAC* est une procédure d'urbanisme opérationnelle, qui permet aux collectivités de réaliser ou de

faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de les céder ou de les vendre ultérieurement à des utilisateurs publics et privés (art. L 311-1 du Code de l'urbanisme). Cette procédure d'initiative et de compétence intercommunale, qui permet un contrôle complet des collectivités sur le choix d'aménagement, présente divers avantages :

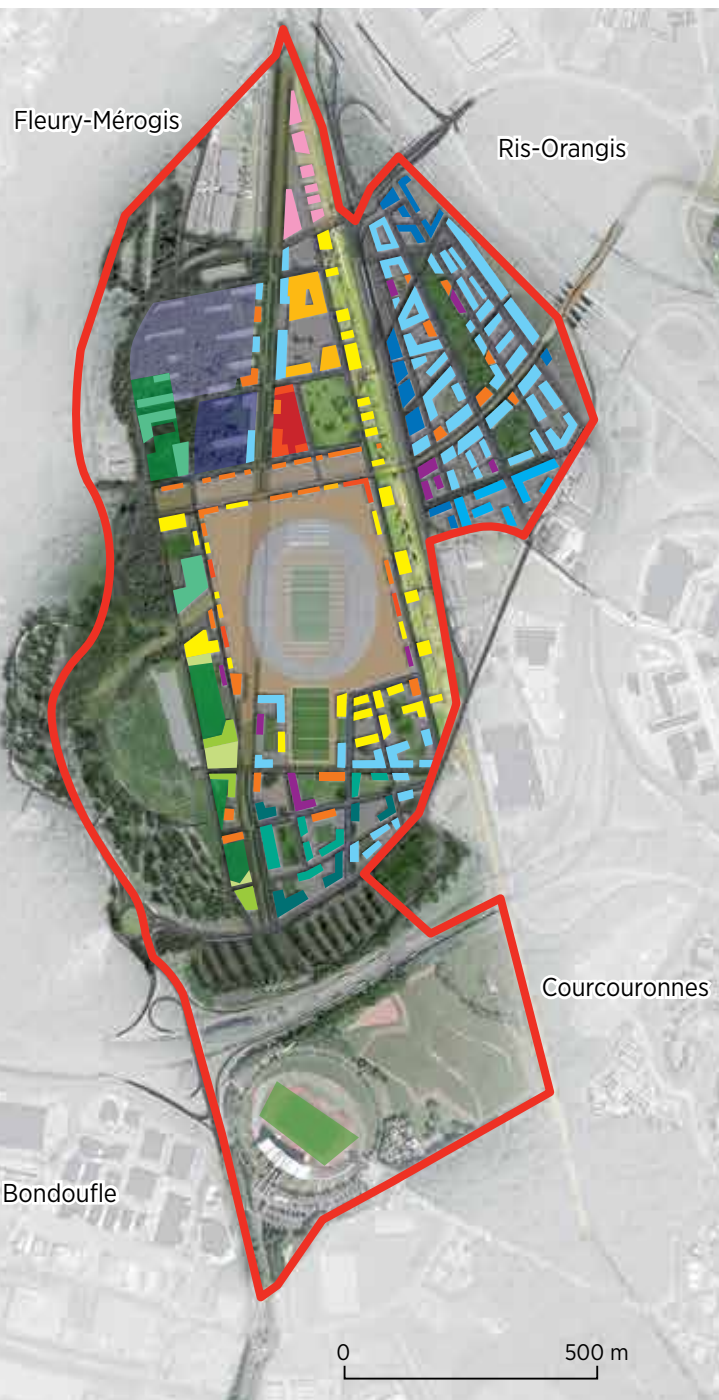
- la définition complète de l'aménagement et de l'occupation de la zone par les collectivités. Le respect des choix d'aménagement et d'occupation est renforcé par la présence d'un urbaniste coordinateur de la ZAC* et par la signature d'un cahier des charges, contresigné par la collectivité et tout futur acquéreur, ce qui encadre ainsi l'utilisation de chaque lot ;
- la mise en œuvre d'un programme d'aménagement opérationnel (voirie et réseaux) ;
- la mise en œuvre potentielle d'un programme des équipements publics nécessaires aux futurs occupants approuvé par l'autorité publique, du droit de préemption et du droit d'expropriation possible.

LES ACTIVITÉS ENVISAGÉES

En phase de candidature, le projet d'aménagement développé par les collectivités du Centre Essonne a recueilli de nombreuses manifestations d'intérêt de promoteurs, constructeurs, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'entreprises nationales et internationales, etc. Les activités envisagées pour assurer l'attractivité continue du site relèveraient ainsi des domaines suivants :

- Sport : rugby, basket, tennis, etc.
- Loisir : karting, accrobranche, bowling, etc.
- Divertissement : cinéma, galeries, musée du rugby, parc d'attraction, etc.
- Santé et bien-être : club de gym, thalasso, sauna, etc.
- Hôtellerie : jusqu'à 4 étoiles, village-vacances, etc.
- Restauration : snacking ou restauration classique, etc.
- Commerces : centre commercial autour du sport, etc.
- Bureaux : établissements dédiés à l'économie du sport, renouvellement du parc existant, etc.
- Recherche & Développement : laboratoires de recherche, enseignement, médecine du sport, etc.

HYPOTHÈSE DE DISTRIBUTION FONCIÈRE ÉLABORÉE PAR LES COLLECTIVITÉS EN PHASE DE CANDIDATURE



Restauration

Orange Snack et restaurant traditionnel

Sports

Green Terrains de sport extérieurs
Light Green Sport indoor
Light Green Centre de remise en forme
Light Green Médecine du sport
Dark Green Tertiaire sport

Commerce / Tertiaire / Activité

Light Blue Socle commerces/ étages locaux d'entreprise
Blue Locaux d'activité
Dark Blue Bureaux d'entreprise

Loisirs

Yellow Loirs extérieurs (jeux d'enfant/ ping-pong/skate/aire de jeux)
Yellow Loirs indoor (complexe multi-activité)
Orange Loirs culturels (cinéma, ...)

Culture

Red Lieux culturels indoor
Dark Red Lieux culturels extérieurs

Équipement public

Pink Pôle d'enseignement privé et pôle de recherche privé

Hébergement

Purple Hôtellerie
Purple Bois-hôtellerie

Bien-être

Dark Blue SPA/thalasso/hammam

Périmètre du projet

133 hectares

GRAND STADE

18 hectares

superficie estimée du stade et de ses abords

Périmètre envisagé de la ZAC*
151 hectares

Le périmètre de la ZAC* s'appuierait sur quatre types d'éléments :

- les limites communales : le périmètre de la ZAC* ne peut aller au-delà du territoire de la CAECE ;
- les limites cadastrales ;
- le projet urbain : l'intégralité du projet urbain doit être comprise dans le périmètre de la ZAC* ;
- l'existant : lorsque les limites cadastrales ne correspondent pas à des réalités, c'est le cas souvent pour la voirie, le périmètre de la ZAC* peut s'appuyer sur des éléments physiques existants (bord des trottoirs par exemple).

Le périmètre de la ZAC* proposé diffère légèrement du périmètre de candidature notamment pour :

- inclure certaines voiries qui seraient modifiées dans le cadre du projet et permettre leur financement par l'opération si nécessaire (bretelle de sortie de la RN440, avenue du Front Populaire, voie d'accès aux parkings de l'hippodrome) ;

- inclure des parcelles qui appartiennent déjà à la puissance publique ou à l'AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne), et qui permettraient d'avoir une certaine latitude lors de la définition du schéma directeur de la ZAC* ;
- exclure les parcelles appartenant au PMU et qui ne seraient pas impactées par le projet ;
- les parcelles comprises entre l'avenue Ambroise Croizat, la RD31 et l'avenue du Front Populaire qui seraient également exclues du périmètre de la ZAC* car elles ne sont pas impactées par le projet.

La surface totale de la ZAC* présentée en phase de candidature est ainsi de 151 hectares.

Le territoire Sud francilien est aujourd'hui dépourvu d'un pôle attractif à fort rayonnement à l'échelle régionale.

Le projet de Grand Stade serait ainsi susceptible de générer une nouvelle dynamique, en renforçant l'attractivité du territoire et en jouant un effet de levier considérable.

2.2.2 Les éléments constitutifs du projet d'aménagement

Le village de loisirs

Populaire et convivial, le village de loisirs, qui serait situé à proximité du stade et ouvert toute l'année, proposerait des activités tournées vers le sport, les loisirs, la nature et le bien-être. Le niveau d'ambition du territoire sur ce projet est particulièrement élevé. Ce village de loisirs serait conçu comme un véritable projet d'ensemble visant à créer une véritable destination en Essonne et en Île-de-France. Le territoire bénéficierait des importants impacts économiques et touristiques associés à ce nouveau lieu attractif. La volonté de construire ce lieu de vie répond à plusieurs objectifs :

- développer les synergies avec le projet du Grand Stade en captant les visiteurs et spectateurs ;
- être en résonance avec les valeurs du rugby en créant de véritables lieux de convivialité ;
- répondre à une demande et à un besoin des populations du territoire en améliorant leur cadre de vie et leur quotidien ;
- pallier un déficit d'offre autour des loisirs et du divertissement dans le département.

Le village loisirs devrait faire vivre le site au-delà des jours d'événements du Grand Stade. Ainsi les spectateurs pourraient :

- vivre une nouvelle expérience avant et après les matchs autour du Grand Stade les jours d'événements ;

- venir au-delà des jours d'événements, tout au long de l'année, aussi bien en journée qu'en soirée, en semaine ou le week-end, afin de profiter des différentes activités de divertissement proposées sur le site.

Le projet urbain se structurerait autour d'un lieu de divertissement intégrant une forte dimension d'« entertainment » (divertissement), de bien-être et de santé. Une destination touristique avec un complexe aqualudique et un pôle de loisirs devraient ainsi intégrer la programmation. En effet, cette dernière, si elle devait rester « classique » ne permettrait pas à elle seule de créer une destination touristique suffisamment attractive et originale par apport à l'offre actuelle

en Île-de-France. Il serait donc proposé de la compléter par une offre « originale » et d'un positionnement sur un pôle loisirs-divertissement – sport – bien-être et santé fortement affirmé. La recherche d'un concept innovant serait ainsi privilégiée. Une nouvelle offre commerciale tournée vers le sport, les loisirs, la nature, le bien-être, et la santé, devrait ainsi venir compléter, et non concurrencer, les commerces existants.



DVID - IMAGE NON CONTRACTUELLE

Le pôle d'excellence dédié au sport

L'émergence d'un pôle d'excellence ou *cluster** dédié aux métiers et à l'économie du sport permettrait de pallier l'absence d'une telle structure en France. En effet, une forte structuration permettrait à la filière du sport de générer davantage de croissance et d'emplois. Ce pôle d'excellence au service de l'économie du sport positionnerait le territoire sur le devant de la scène nationale et internationale, et permettrait de rassembler en un même lieu l'ensemble des acteurs et des métiers du sport favorisant l'innovation et la création de valeur ajoutée.

Un tel lieu permettrait l'amélioration :

- des performances sportives au travers du développement des meilleures pratiques ;
- des conditions de développement de la filière du sport ;
- des équipements associés.

Si ce pôle d'excellence se veut être le cœur d'un *cluster** en lien avec les autres territoires, ses missions et activités permettraient :

- à court terme, de développer les activités liées au sport sur le site et/ou les concepts commerciaux, de recherche et développement ou d'innovation grâce à l'accueil sur un même lieu de sièges, de bureaux, d'activités, de centres de recherche & développement, etc. Leur présence sur le site permettrait également d'améliorer la visibilité de leur structure et de développer leur notoriété grâce à la promotion de leur savoir-faire ;
- à plus long terme et dans une logique de synergies entre les acteurs, de structurer la filière et de mettre en réseau les acteurs, de renforcer les collaborations et les mutualisations, notamment pour développer des innovations, d'aligner les compétences attendues aux besoins des acteurs et d'améliorer leurs performances.

Le pôle d'excellence dédié au sport, prendrait une part active à la volonté affichée du Grand Paris de rééquilibrer l'offre d'équipements sportifs sur le territoire et ainsi doter le Sud francilien qui présente aujourd'hui un déficit important en infrastructures sportives. Il aurait ainsi une utilité pour le Centre Essonne, en contribuant à l'intérêt général du territoire.

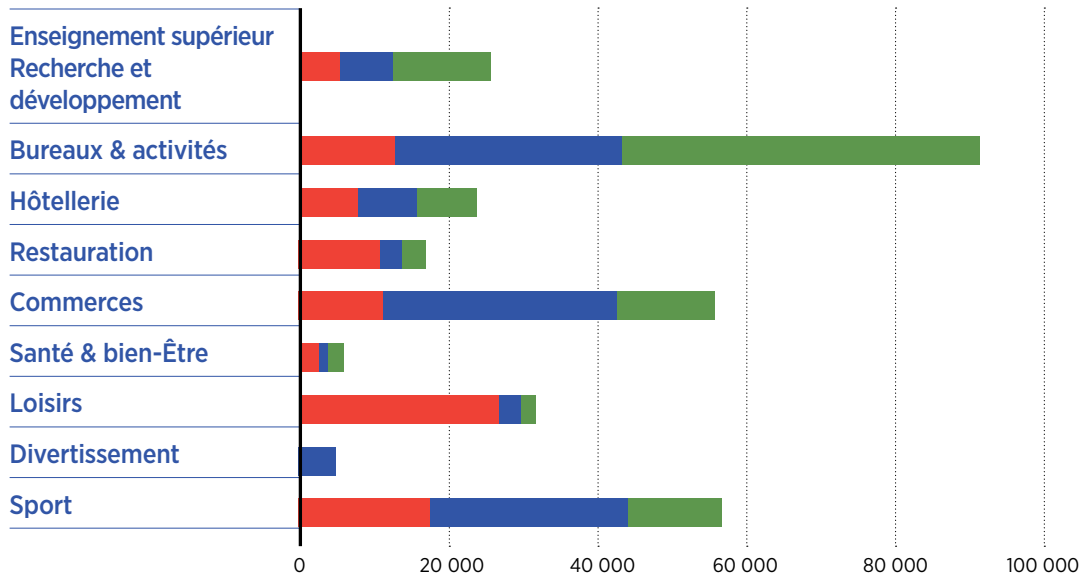
LE SPORT, UN POIDS LOURD DE L'ÉCONOMIE

L'économie du sport représente environ 35 milliards d'euros en 2009. Avec 1,9 % du PIB français, son poids économique est équivalent à des secteurs comme celui de l'agriculture ou de l'énergie.

Les dépenses des ménages en biens et services sportifs s'élèvent à 16,5 milliards d'euros, tandis que les collectivités territoriales contribuent à près d'un tiers des dépenses (10,8 milliards d'euros), suivies de l'État (4,3 milliards d'euros) et des entreprises (3,3 milliards d'euros).

Le secteur sportif enregistre 215 000 emplois (115 000 consacrés à la gestion des installations sportives et aux clubs, 57 000 réservés aux collectivités locales et 43 000 dédiés à l'enseignement), auxquels il faut ajouter 66 000 emplois liés à la fabrication et au commerce¹⁸.

¹⁸ Les chiffres clés du sport, ministère des Sports et ministère de l'Éducation nationale, 2010.



À l'horizon 2018

Environ **98 000 m²**
de surface construite

En 2022

Environ **209 000 m²**
de surface construite

En 2027

Environ **320 000 m²**
de surface construite

2.2.3 Un dialogue compétitif pour le projet d'aménagement

Les hypothèses d'aménagement présentées en phase de candidature par les collectivités sont aujourd'hui approfondies, en collaboration étroite avec la FFR et à la lumière du débat public.

Pour concevoir ce projet d'aménagement, le groupement de collectivités a ainsi lancé, en décembre 2012, une consultation internationale en vue de constituer une équipe de maîtrise urbaine expérimentée et pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, paysagistes, etc.). Le 3 avril 2013, trois équipes ont été retenues pour participer au dialogue compétitif :

- **le cabinet hollandais KCAP (mandataire)**, spécialiste des situations urbaines complexes, en charge de la conception du village olympique de Londres, du Stadionpark de Rotterdam ou de l'Europaallee à Zurich ;

- **le cabinet français François Leclercq (mandataire)**, l'un des principaux concepteurs du Grand Paris, récent pilote de l'étude urbaine du projet EuroMéditerranée 2 à Marseille et concepteur du plan stratégique du quartier d'affaires de La Défense ;

- **le cabinet français AUC – Djamel Klouche (mandataire)**, consulté dans le cadre des ateliers du Grand Paris et du Grand Moscou, également concepteur du « cluster* de la création » à Pleyel.

Les objectifs du dialogue compétitif sont notamment de concevoir un projet urbain composé :

- d'un programme répondant aux orientations programmatiques fixées par les maîtres d'ouvrage* (la programmation commerciale de l'opération sera définie par les maîtres d'ouvrage de façon itérative avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine) ;
- d'un schéma de fonctionnement de la voirie selon les différents modes de déplacements ;
- des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales ;
- des orientations d'aménagement concernant l'espace public.

Les candidats s'attendent désormais à dessiner les grandes lignes du projet d'aménagement qui s'étendrait sur 133 hectares, autour du Grand Stade.

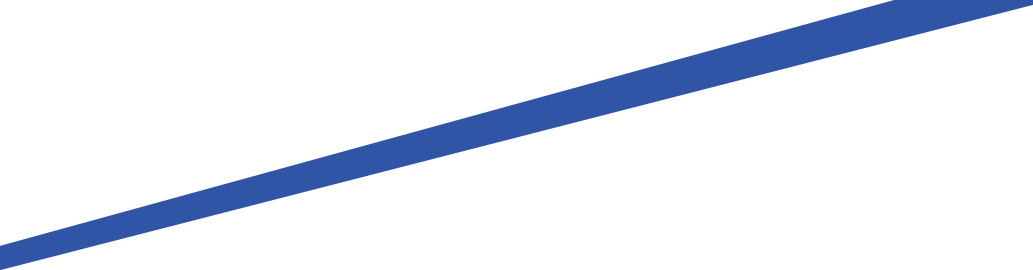
Le dialogue compétitif se déroulera en même temps que le débat public. Les équipes pourront ainsi nourrir leurs projets des avis, suggestions et questionnements exprimés. Le lauréat du dialogue compétitif serait désigné au cours du 1^{er} semestre 2014.



Partie 3

**L'enjeu de l'accessibilité :
une desserte multimodale
à renforcer**





L'implantation du Grand Stade sur le site de Ris-Orangis (Essonne) pose la question de son accessibilité qui doit combiner de bons accès en transport en commun et par la route, afin de permettre le déplacement d'un grand nombre de personnes dans des délais réduits, avant et après les matchs, ou lors d'événements mobilisant la totalité de la capacité du stade.

3. 1 Les hypothèses de trafic et de flux

L'ensemble des hypothèses repose principalement sur des estimations et des comparaisons réalisées à partir des données recueillies par la FFR lors de matchs de rugby organisés au Stade de France au cours de la saison 2010-2011. Ces hypothèses ont depuis été confirmées lors des saisons 2011-2012 et 2012-2013.

Les premières hypothèses de trafic et de flux présentées par les collectivités territoriales lors de la phase de candidature, ont consisté en des « dire d'experts » recueillis auprès des opérateurs de transport, de bureaux d'études ou du STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France). Ces hypothèses restent néanmoins réalistes et cohérentes.

Il est donc possible d'évaluer les déplacements engendrés à l'occasion d'un match ou d'une manifestation remplissant le Grand Stade à 100 % de sa capacité.

En effet, si l'offre de transport permet à ce jour des déplacements usuels vers le site du futur Grand Stade, il est nécessaire de vérifier cette capacité en cas d'affluence majeure lors de matchs ou d'événements réunissant la totalité du public.

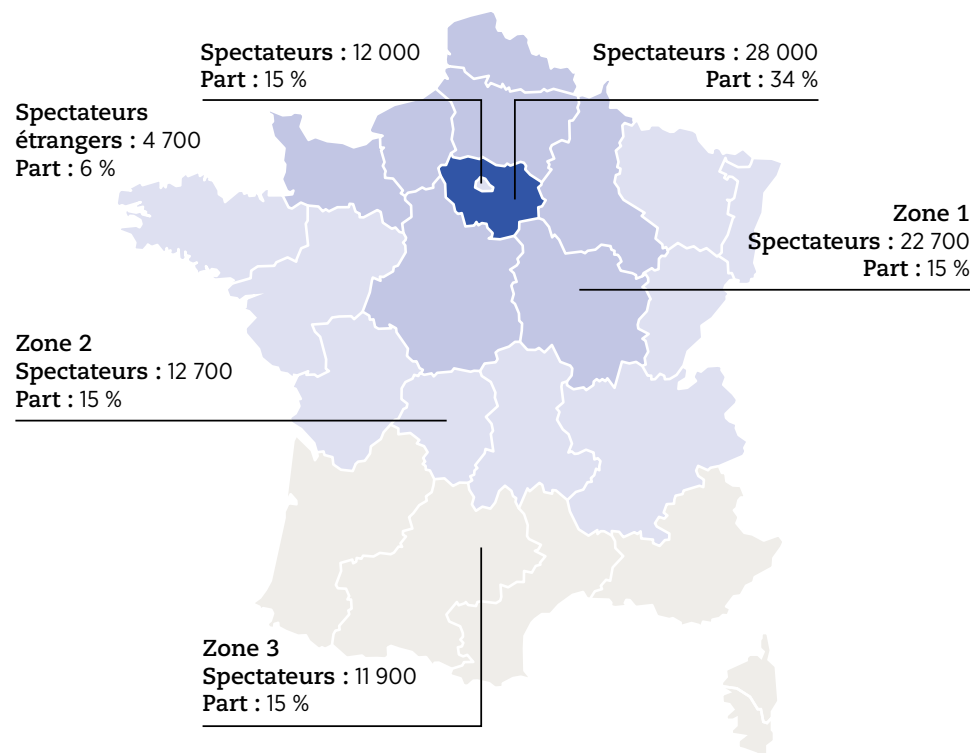
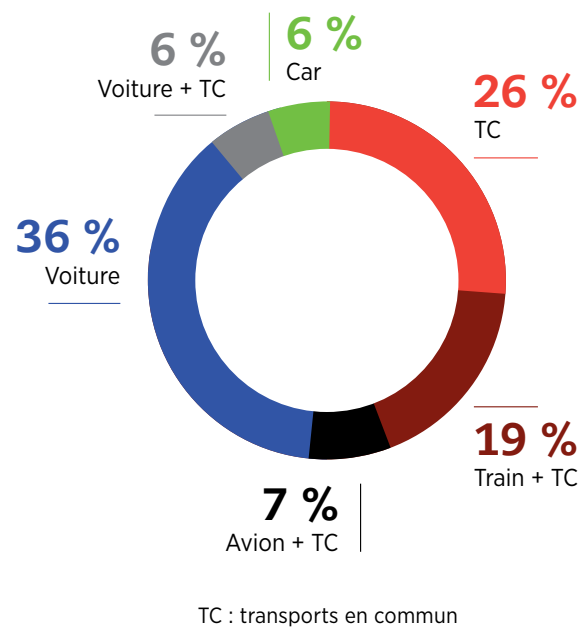


© ISABELLE PICAREL

3.1.1 La provenance du public et son mode de déplacement

Le public viendrait majoritairement de l'Île-de-France (49 % des spectateurs) et des régions les plus proches de la Région parisienne (15 % des spectateurs).

Un tiers de spectateurs viendrait des régions plus lointaines tandis qu'environ 6 % des spectateurs viendraient de l'étranger¹⁹.



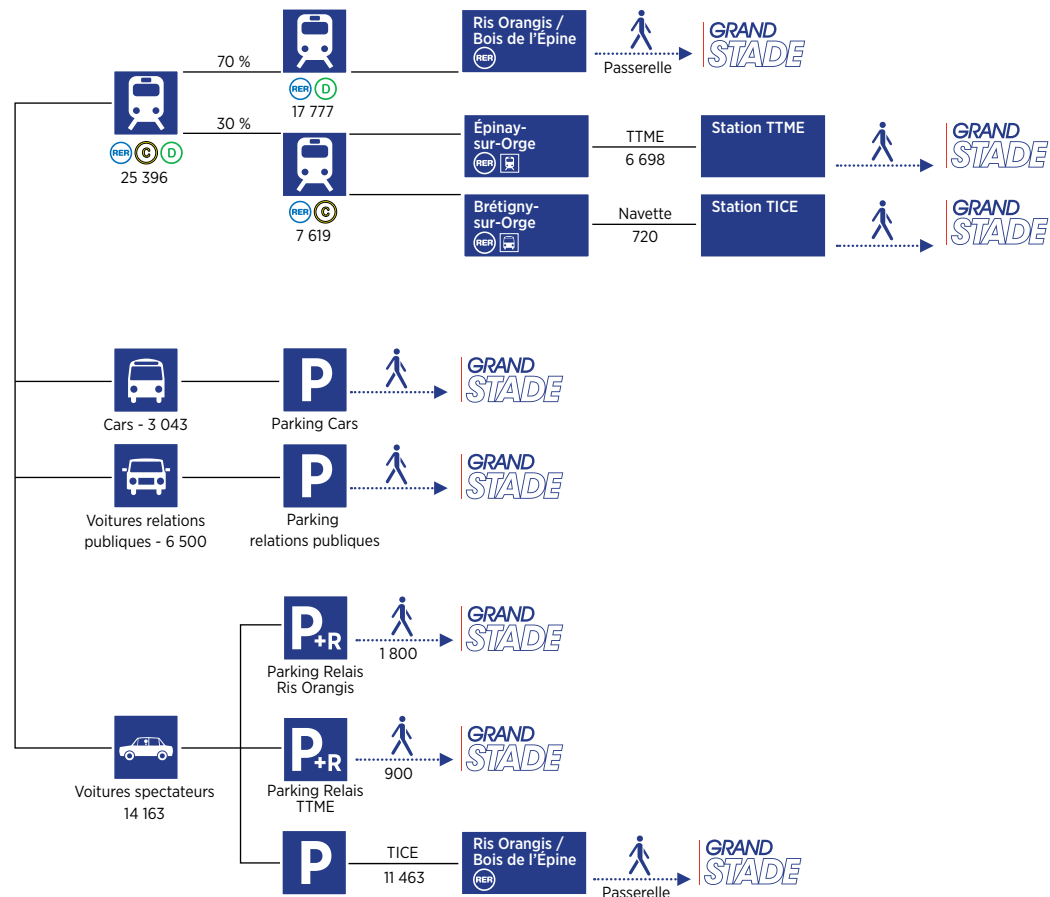
¹⁹ Enquêtes internes FFR (Tournoi 2011 vs Écosse et pays de Galles), réajustées pour un stade de 82 000 places.

3.1.2 Les trafics générés lors des matchs

Le trafic généré par un match se répartit sur plusieurs heures. On considère qu'un match commençant à une heure H, a une pointe de trafic d'arrivée à H-2 et une pointe de départ à H+1 par rapport à l'heure de fin de match²⁰.

L'heure de pointe d'arrivée représente 60 % du trafic à H-2 soit 8 000 véhicules par heure environ. L'heure de pointe la plus chargée est celle de sortie de match (70 % des spectateurs), ce qui représente 9 400 véhicules par heure environ²¹.

ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS DU PUBLIC À LA POINTE D'ARRIVÉE AU STADE (60 % DES SPECTATEURS, 2 HEURES AVANT LE MATCH)

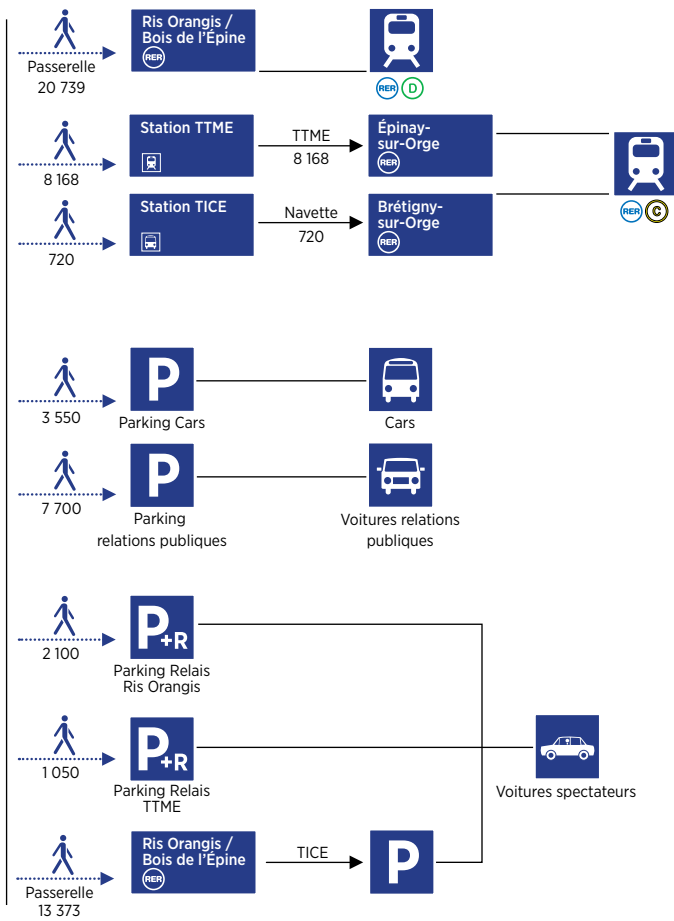


²⁰ Dossier de candidature, hypothèses de trafic et de flux, 2011.

²¹ Ibid.

ESTIMATION DES DÉPLACEMENTS DU PUBLIC À LA POINTE DE DÉPART DU STADE (70 % DES SPECTATEURS, 1 HEURE APRÈS LE MATCH)

GRAND
STADE



3.1.3 Estimation des déplacements liés à la zone d'aménagement

HYPOTHÈSES D'ACTIVITÉS EN MARS 2012²²

À l'horizon 2018

- Surfaces de planchers : 97 900 m²
- Emplois : 1 660 emplois relevant principalement du secteur tertiaire (plus de 50 %) et des commerces (environ 30 %)

En 2022

- Surfaces de planchers : 209 300 m²
- Emplois : 4 265 emplois

En 2027

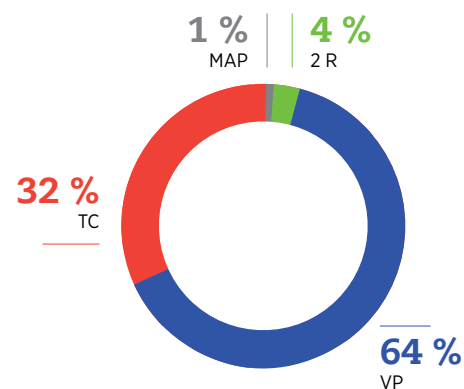
- Surfaces de planchers : 315 300 m²
- Emplois : 7 125 emplois

LES HYPOTHÈSES DE PARTS MODALES POUR LES DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT

En 2012

Les parts modales sont estimées à partir du recensement de 2008.

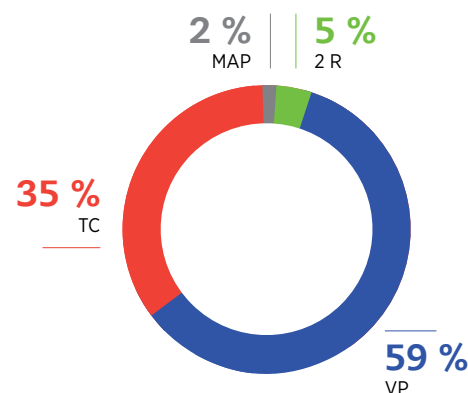
Parts modales pour les emplois en situation actuelle - 2012



À l'horizon 2018

Évolution d'environ - 5 % de la part modale des véhicules particuliers en faveur des transports en commun, de la marche à pied et des deux-roues (deux-roues motorisés et vélos).

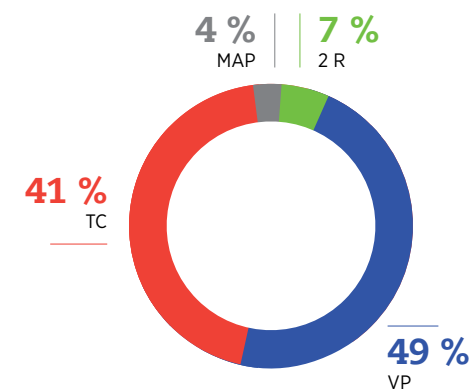
Parts modales pour les emplois à l'horizon 2018



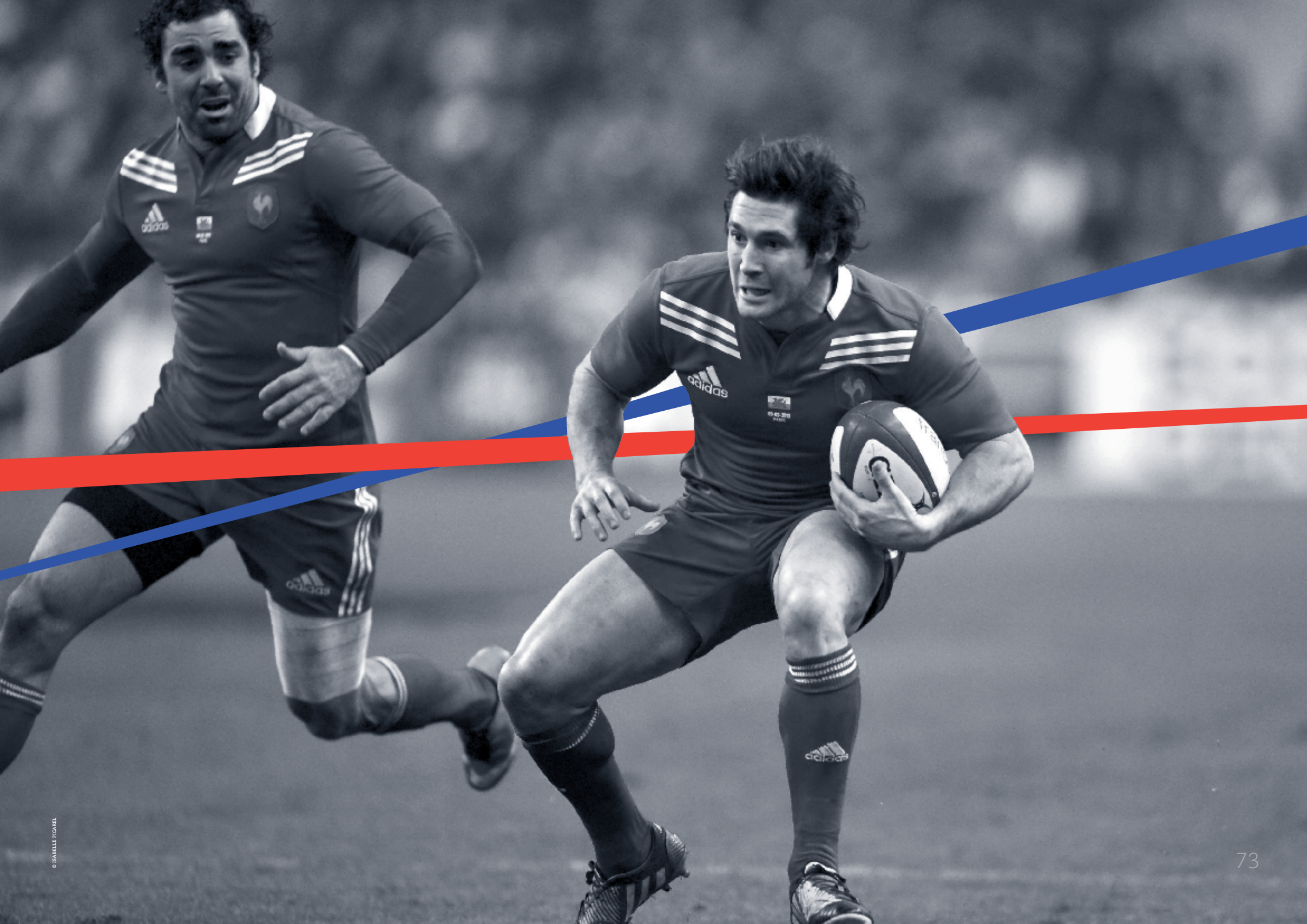
En 2027

Compte tenu des hypothèses, justifiées par l'amélioration de l'offre des transports en commun (RER D, tram-train Massy Évry, transports intercommunaux du Centre Essonne), des modes doux et des modes alternatifs dont bénéficierait le site, la part des VP passerait de 64 % à 49 %, soit une baisse de - 15 % de l'utilisation de la voiture particulière.

Parts modales pour les emplois à l'horizon 2027



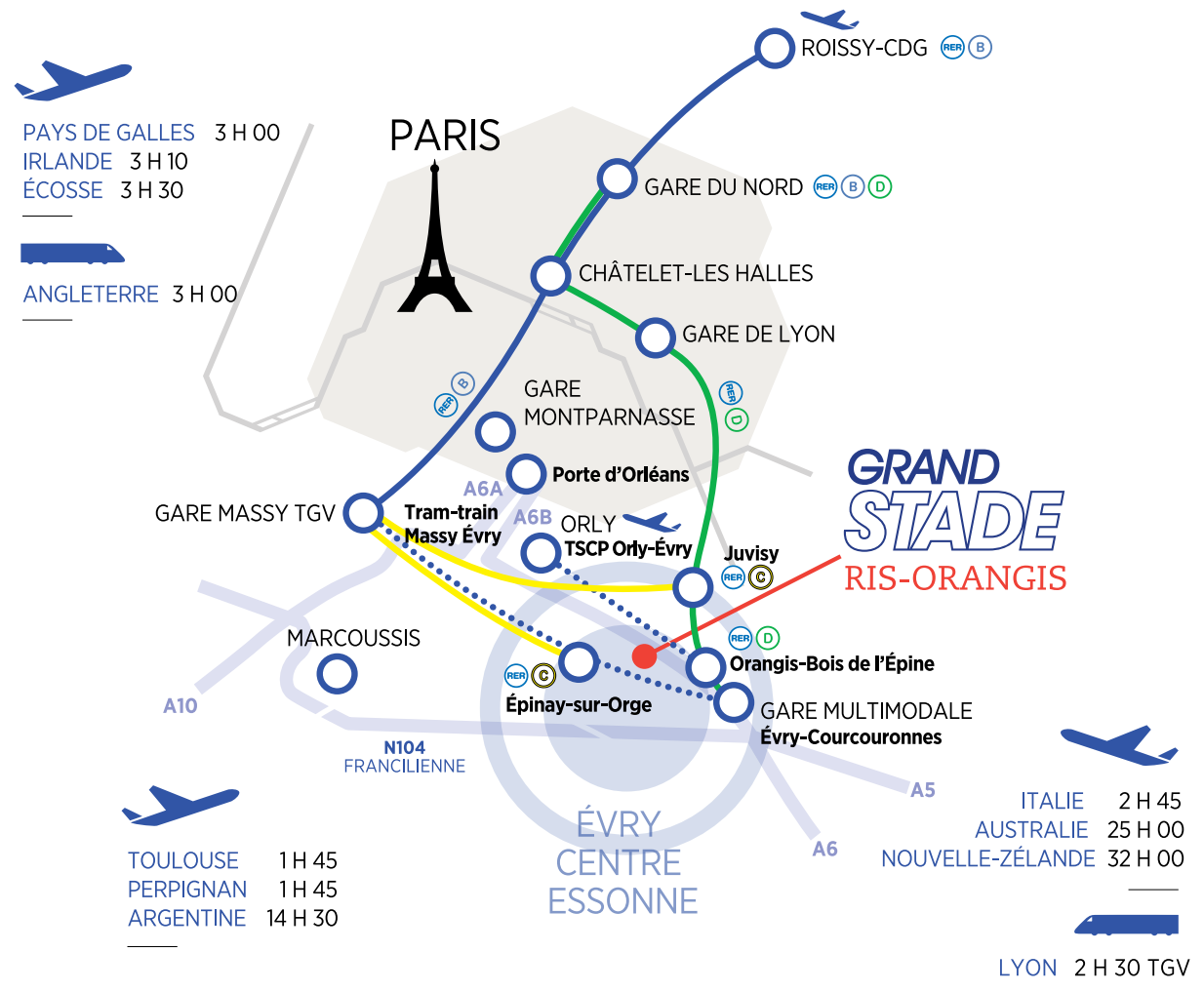
²² Dossier de candidature, hypothèses de trafic et de flux, 2011.

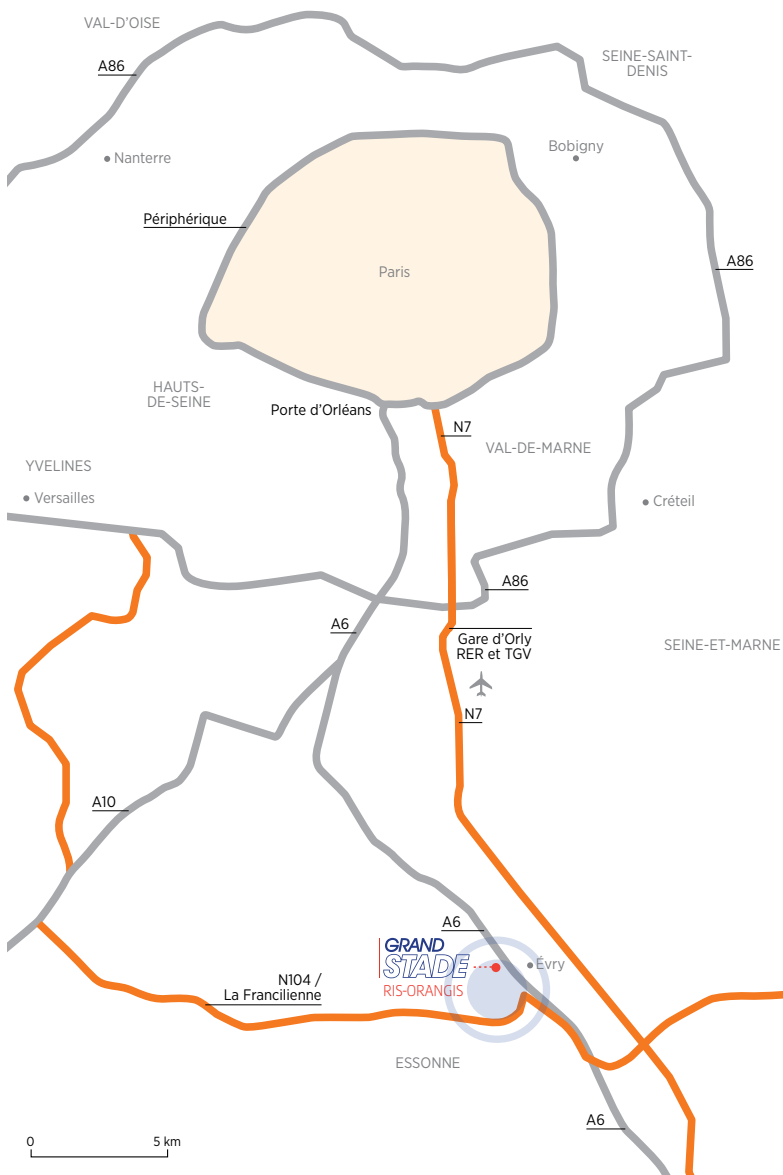




3. 2 La desserte actuelle du territoire

Le site de Ris-Orangis (Essonne) est accessible en voiture, par train et avion, et bénéficie de nombreuses infrastructures de transport.





3.2.1 Les axes routiers

Véritable porte Sud de l'Île-de-France, le territoire Centre Essonne est situé au cœur des principaux axes autoroutiers franciliens. Au carrefour de l'autoroute A6 et de la Francilienne (N104), le site jouit ainsi d'une position géographique intéressante et permettrait aux futurs spectateurs du Sud et du Centre de la France de rejoindre le Grand Stade sans transiter par Paris. Le site serait donc facilement accessible en voiture.

Les accès directs sont :

- l'autoroute A6 ou « autoroute du soleil » qui permet de relier Paris (Porte d'Orléans) et rejoint le Sud de la France (Auxerre, Chalons, Mâcon, Lyon, Valence, Marseille).
- la nationale 104 ou « Francilienne » facilitant l'accès des grands pôles de l'Île-de-France (Cergy-Pontoise, aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, Marne-la-Vallée, Carré-Sénart, Évry-Corbeil). Elle permettrait également l'interconnexion avec les autoroutes desservant l'Est et l'Ouest de la France, tout en évitant les transits par Paris.
- la nationale 7 ou « route des vacances » qui était utilisée originellement pour aller dans le sud de la France (Paris, Roanne, Lyon, Vienne, Montélimar, Avignon, Nice).

L'ACCESSIBILITÉ AU GRAND STADE

- Axes routiers principaux
- Axes autoroutiers principaux - Périphérique

Source : DVVD

Les parkings

Les places déjà existantes permettraient d'accueillir les quelque 23 600 spectateurs qui, d'après les projections, se rendraient au site en voiture (ce qui représente environ 7 900 véhicules).

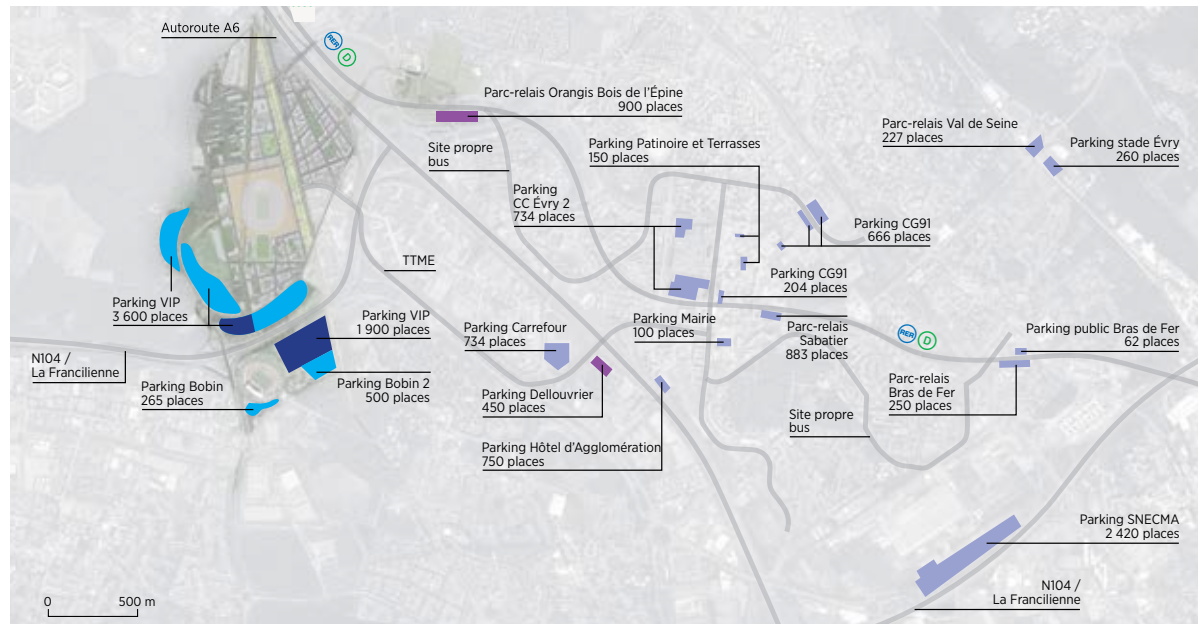
95 % de ces places seraient situées à moins de 6 minutes du site par navettes autobus.

En plus des parkings créés ou réhabilités au sein de la ZAC*, les autres parkings mobilisés seraient des parkings de rabattement pour les usagers des transports collectifs, des parkings publics ou bénéficiant aux employés des collectivités et des parkings

d'entreprises. Une démarche spécifique de négociation serait engagée auprès de certains propriétaires privés afin de leur proposer une mutualisation de leurs places de stationnement actuellement destinées à leurs salariés et clientèle.

Afin de faciliter l'accès au site et aux différents parkings, un dispositif de jalonnement dynamique s'appuierait sur les nouvelles technologies et permettrait d'optimiser le temps de trajet des spectateurs. Ce réseau de communication devrait ainsi permettre d'informer les utilisateurs sur la disponibilité des places de stationnement grâce notamment à de nombreux panneaux à messages variables.

OFFRE POTENTIELLE DE STATIONNEMENT POUR LE GRAND STADE DE RUGBY



15 202 à 18 075 places potentielles

Parkings VIP : 5 500 places

■ Parkings VIP existants à rénover : 3 100 places

■ Parkings VIP à créer : 2 400 places

Parkings visiteurs : 9 702 à 12 575 places

■ Parkings visiteurs existants : 7 852 à 11 819 places

■ Parkings visiteurs à créer : 1 850 places

Source : DVVD

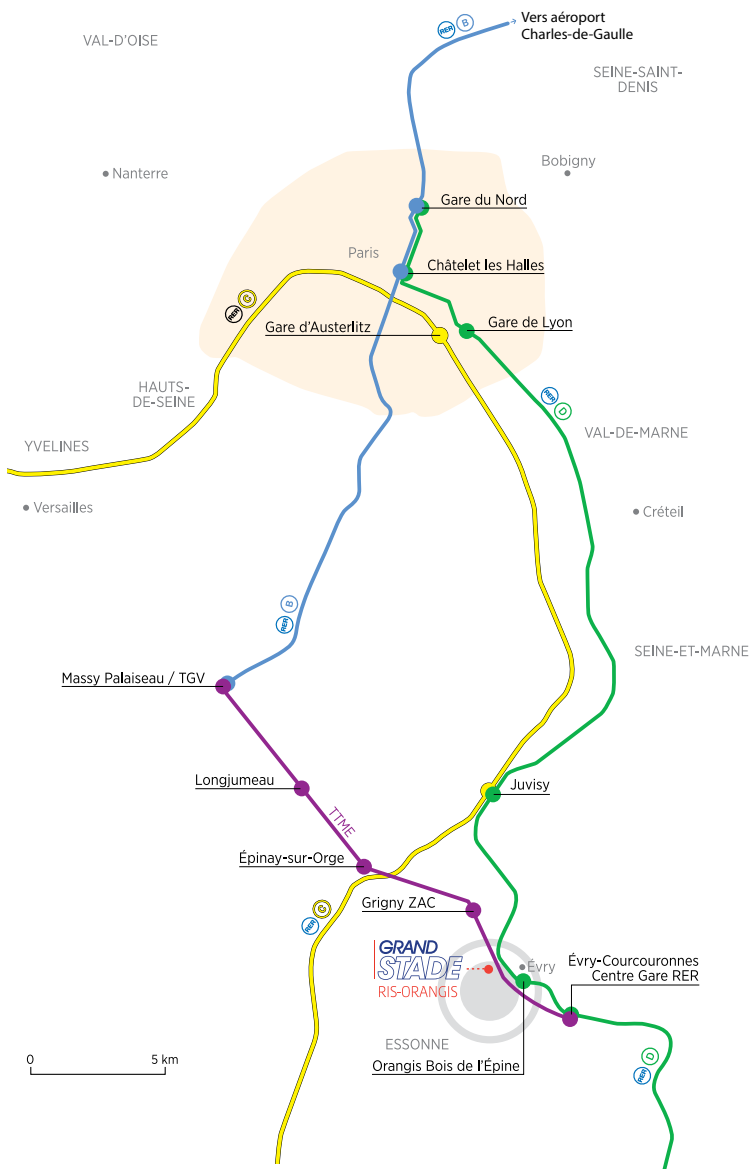


3.2.2 Les aéroports et les gares

Le site est facilement accessible en avion et en train, notamment par TGV. Cette facilité bénéficierait en premier lieu aux supporters étrangers et provinciaux. Ces modes de transports, existants ou programmés à brève échéance, seraient utilisés par 26 % des supporters selon les observations faites par la FFR lors des matchs de rugby organisés au Stade de France.

Le site serait desservi par :

- l'aéroport d'Orly, situé à une quinzaine de minutes du site par voies routières ;
 - la gare TGV de Massy (pour les spectateurs en provenance de Lille, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Strasbourg), qui serait reliée au Grand Stade via le futur tram-train Massy Évry*.
- Cette gare faciliterait l'accessibilité au Grand Stade en désengorgeant les gares parisiennes ;**
- la gare TGV de Juvisy (pour les spectateurs venant de Brive-la-Gaillarde), serait reliée au Grand Stade via le RER D.



3.2.3 Les transports en commun

Le territoire essonnien est correctement desservi par les transports en commun : RER, réseau de bus, etc.

Le Centre Essonne bénéficie pour sa part d'une bonne desserte, directe ou par un système de correspondances, via :

> 3 lignes de RER :

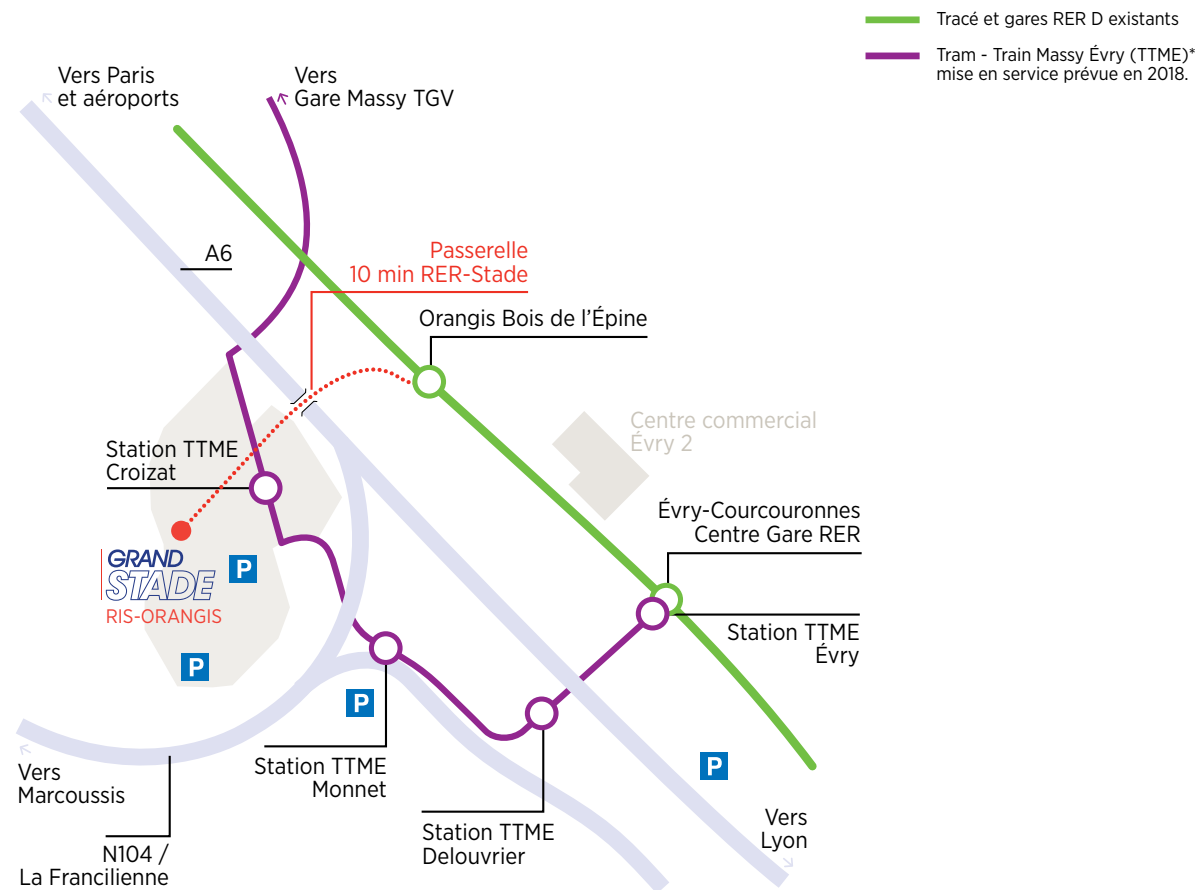
- la ligne D (Gare du Nord, Châtelet, Gare de Lyon, Orangis-Bois de l'Épine, Évry-Courcouronnes, Melun, Malesherbes) ;
- la ligne C (Versailles, Saint-Quentin, Saint-Michel, Austerlitz, Juvisy, Brétigny) ;
- la ligne B (aéroport Charles-de-Gaulle, Gare du Nord, Châtelet, Saint-Michel, Massy).

> **le réseau de bus des transports intercommunaux du Centre Essonne (TICE)***, qui dessert 21 communes et est composé de 18 lignes dont 17 km en site propre. 6 stations permettraient aux riverains d'accéder au Grand Stade toute l'année (4 au niveau de la gare Orangis-Bois de l'Épine et 2 au sud de l'hippodrome) et de relier les parkings de l'agglomération au site.

> **le réseau de bus départemental exploité par Albatrans** complète le maillage par ses lignes de pôle à pôle dont 4 ont pour terminus le pôle multimodal d'Évry-Courcouronnes.



LES PRINCIPAUX ACCÈS AU STADE



3. Les projets de transport programmés à l'échéance du projet

Plusieurs projets visent à améliorer la desserte du territoire du Centre Essonne et bénéficieront au site de Ris-Orangis. Ces projets inscrits dans le Nouveau Grand Paris* permettront de renforcer l'offre de transport quotidienne pour les habitants mais également celle en direction du futur Grand Stade.

3.3.1 Les projets de transport en commun en cours

Pour compléter l'offre de transports en commun et faciliter les liaisons avec les gares TGV de Massy et Juvisy et l'aéroport d'Orly, plusieurs projets de transport en commun sont d'ores et déjà prévus et renforceront l'accessibilité au site du futur Grand Stade.

Pour desservir le site :

- le tram-train Massy Évry (TTME)*, dont la mise en service est prévue pour 2018. Un arrêt sera implanté sur le site, permettant de relier le Grand Stade au pôle d'échanges d'Évry en 5 minutes et Massy en 27 minutes. La fréquence prévue est de 10 minutes en heures pleines et de 15 minutes en heures creuses ;
- le transport en commun en site propre (TCSP)* Orly-Évry, aménagé en 2 phases : 2012-2017 et 2018-2023 ;
- le TZen 4 (bus à haut niveau de service)* Viry-Châtillon – Corbeil-Essonnes, prévu pour 2018, proposera un niveau d'offre conséquent avec un bus toutes les 5 minutes en heures de pointe.

Pour desservir le territoire Sud francilien :

- le protocole État Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris* a été adopté par la Région le 21 juin dernier. Il a notamment pour objectif de moderniser et d'étendre le réseau existant des lignes C et D du RER.

Ce protocole fixe les modalités de mobilisation des 7 milliards d'euros d'engagement annoncés le 6 mars 2013 pour les transports du quotidien.

- Le futur tronçon de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS)* Massy/Saint-Quentin, qui reliera Massy au plateau de Saclay (démarrage des travaux en 2013, mise en service prévue en 2015).

D'autres projets sont également à l'étude, dont la réalisation serait prévue à une échéance plus lointaine :

- le projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse, dont Massy, Orly ou Lieusaint accueilleraient l'une des gares pour 2020-2025 ;
- le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris/Orléans/Clermont-Ferrand et Lyon (POCL) qui desservirait le territoire essonnien.

LE TRAM-TRAIN MASSY ÉVRY

Le projet tram-train Massy Évry* est un projet de transport en commun en Essonne qui vise à relier deux grands pôles d'emplois : Massy et Évry, via Épinay-sur-Orge, par un mode de transport performant et alternatif à la voiture.

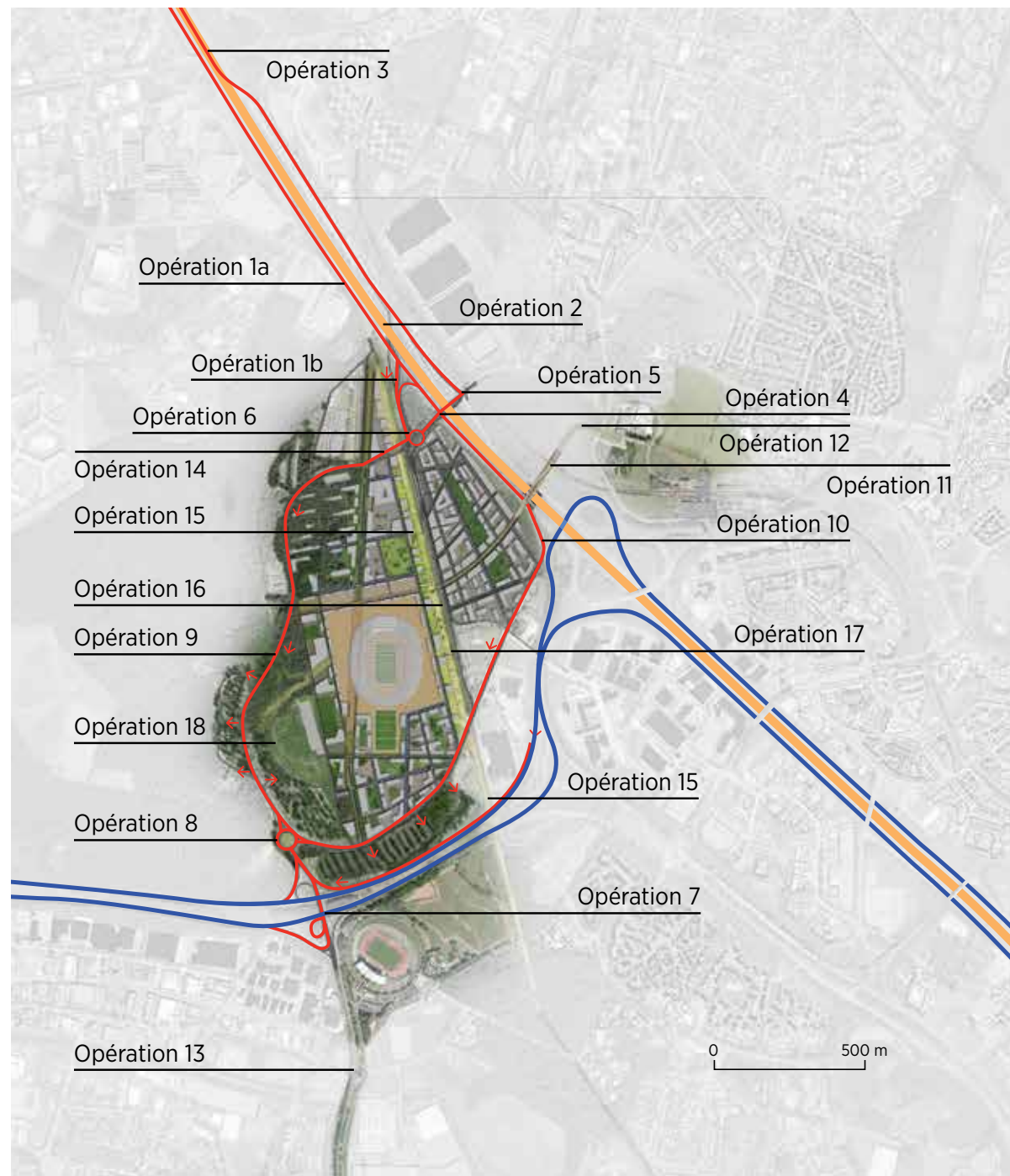
L'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 7 janvier au 11 février 2013.

3.3.2 La desserte fine

L'ensemble des ouvrages et travaux en vue de favoriser ou d'améliorer l'accessibilité des spectateurs au site du Grand Stade, a été projeté par les collectivités en phase de candidature. Ces dernières se sont d'ores et déjà engagées à assurer 50 % des investissements liés aux travaux et aux infrastructures d'accès (cf. page 99).

- 1a. Reprise de la section de la RN440 d'entrecroisement entre la RN310, la sortie de l'A6 et de la RD31
- 1b. Création d'une section nouvelle de la RD31 vers le giratoire RD31
- 2. Création d'une nouvelle section de la RN441 à 2 voies entre la RD31 et la RD310
- 3. Création d'un By-pass RN441-A6 au niveau de l'échangeur avec la RD310 pour l'accès direct de la RN441 sur l'A6
- 4. Doublement du franchissement de l'A6 par la RD31
- 5. Aménagement du carrefour RD31-bretelle avec la RN440
- 6. Réaménagement du giratoire RD31-bretelle avec la RN440
- 7. Aménagement de l'échangeur RD31-francilienne et création d'un carrefour à feux sur la RD31
- 8. Réaménagement du giratoire RD31 sud avec la création d'une voie directe de tourne-à-droite

- 9. Création d'une voie de contournement ouest du Grand Stade
- 10. Création d'une bretelle d'accès est au parc d'activités
- 11. Création d'une passerelle piétonne pour le franchissement de l'A6 depuis la gare RER d'Orangis-Bois de l'Épine
- 12. Création d'une liaison douce entre la gare RER d'Orangis-Bois de l'Épine et le Grand Stade
- 13. Réaménagement du giratoire RD31, rue Louis Bourdet
- 14. Création d'un siphon sur l'aqueduc
- 15. Aménagement d'une circulation douce le long de l'aqueduc
- 16. Requalification de la RD31 le long de l'aqueduc
- 17. Création d'un escalier sur l'aqueduc
- 18. Création de parkings « hospitalités »





UNE PASSERELLE AU-DESSUS DE L'A6 POUR UN ACCÈS PIÉTONS SÉCURISÉ

Un acheminement piétons serait réalisé au-dessus de l'autoroute A6 depuis la gare RER d'Orangis-Bois de l'Épine. Il s'agirait d'une grande passerelle, pensée comme une rue en hauteur, montant et descendant de manière souple et continue. Cet ouvrage d'art marquerait la présence et l'emplacement du Grand Stade pour ceux qui empruntent chaque jour cette autoroute.

3. 4 Des améliorations à poursuivre

S'il apparaît que le réseau de transport - y compris les projets programmés dans le cadre du Nouveau Grand Paris* - est suffisant pour les dessertes courantes, un point de vigilance est soulevé pour les jours de grands événements ou de matchs « pleine jauge ». Des améliorations complémentaires semblent donc nécessaires.

Comment ces améliorations ont été évaluées ?

Sur la base de la répartition des flux des spectateurs se rendant actuellement au Stade de France pour assister aux matchs de rugby (données d'entrée transmises par la FFR), et en prenant en considération la localisation du territoire à l'échelle régionale, aucune difficulté n'est ressortie à ce jour pour la venue des spectateurs par voie routière, et ce grâce au maillage du réseau autoroutier francilien.

Il apparaît également que les spectateurs utilisant les transports en commun ne rencontreraient aucune difficulté particulière pour rejoindre le site de l'hippodrome de Ris-Orangis, en journée la semaine ou le week-end.

Un point de vigilance a cependant été soulevé pour les soirées en semaine, en raison de la fréquentation élevée des lignes de RER sur les trajets domicile-travail. Plusieurs hypothèses ont donc été envisagées pour étoffer l'offre de transports en commun les soirs de match.

Dans le cadre de la conception du projet urbain, les études d'accessibilité vont être poursuivies par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et le groupement de collectivités en collaboration avec les autorités concernées (STIF, SNCF, etc.).



DES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES

Pour que l'offre de transport en commun couvre entièrement les besoins des spectateurs, des améliorations seraient à apporter en termes de fréquence des RER en soirée, de réaménagement des gares, de positionnement des stations du Tram-Train ou de création de navettes.



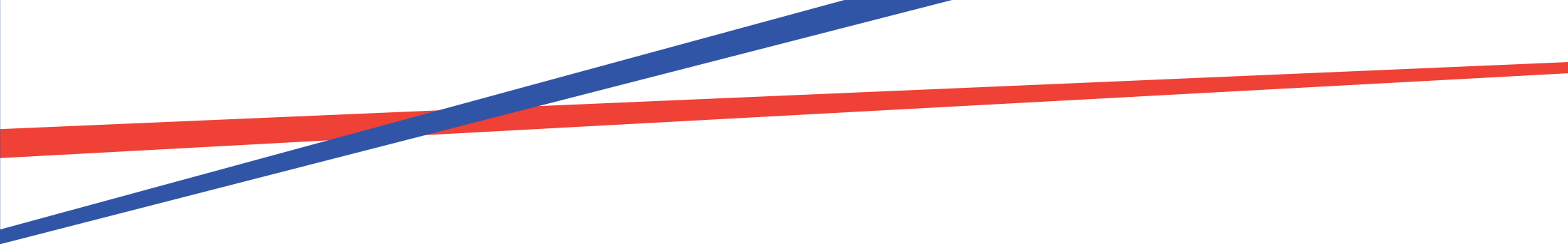
Partie 4

Des partenaires engagés



Signature de l'accord-cadre pour la réalisation du Grand Stade, le 11 juillet 2012.

De gauche à droite :
Pierre Camou (Président de la FFR),
Jérôme Guedj (Président du Conseil général de l'Essonne),
Stéphane Raffalli (Maire de Ris-Orangis),
Thierry Mandon (Député, ancien Maire de Ris-Orangis),
Francis Chouat (Président de la CAECE et Maire d'Evry).



Projet sportif et territorial, le Grand Stade est également un projet partenarial, unique dans son ampleur et ses enjeux. Ainsi, dès la phase de candidature, l'ambition de la FFR a rencontré un écho sur le territoire essonnien autour de valeurs communes : solidarité, échange, partage, respect de l'adversaire et convivialité.

4.1 Les maîtres d'ouvrage : qui fait quoi ?

Les maîtres d'ouvrage* du projet de réalisation du Grand Stade de rugby et de ses aménagements connexes sont la FFR et le groupement retenu, composé du Département de l'Essonne, de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, des communes de Ris-Orangis et de Bondoufle.

4.1.1 Présentation des maîtres d'ouvrage

La Fédération Française de Rugby (FFR), présidée par Pierre Camou, est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, qui organise et développe la pratique du rugby en France (cf. Partie 1).

Le Département de l'Essonne, présidé par Jérôme Guedj, compte 42 conseillers généraux. C'est un partenaire historique du sport, et du rugby plus spécifiquement. Le Conseil général de l'Essonne s'est associé à la candidature de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne et des villes de Ris-Orangis et de Bondoufle en phase finale, lorsqu'une seule candidature en Essonne a émergé.

La Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE), présidée par Francis Chouat, a été créée en 2001. Cet établissement public de coopération intercommunal (EPCI) regroupe six communes du territoire sud essonnien : Évry, Bondoufle, Courcouronnes, Ris-Orangis, Lisses et Villabé.

La CAECE a fait du développement économique sa priorité. Avec 5 700 établissements, le territoire compte ainsi plus de 65 000 emplois. Forte du développement du Génomôle, la Communauté d'agglomération se positionne, en outre, comme un pôle d'enseignement et de recherche de grande envergure. Elle entend, également, créer de nouveaux espaces de vie, améliorer le cadre de vie et promouvoir une politique environnementale d'envergure.

La commune de Ris-Orangis devrait abriter, au sud-ouest de son périmètre, le projet de Grand Stade, en lieu et place de l'hippodrome et d'une friche industrielle. Outre le projet de Grand Stade, la ville a déjà engagé une reconversion des docks des berges de Seine (écoquartier du Val de Ris) alliant activités tertiaires, services marchands, etc.

La commune de Bondoufle devrait également abriter une partie du projet de Grand Stade, l'ancien hippodrome étant situé partiellement sur son territoire.

La FFR et les collectivités locales partenaires ont conjointement adressé un courrier de saisine à la Commission nationale du débat public (CNDP)*, le 7 novembre 2012, en qualité de co-maîtres d'ouvrage.

Maîtres d'ouvrage*	Engagements
CAECE	Maîtrise foncière Aménagement de la ZAC* Financement de l'accessibilité
Ris-Orangis	
Bondoufle	
Conseil général de l'Essonne	Garantie d'emprunt*
FFR	Construction du stade

4.1.2 Les instances de suivi du projet



L'accord-cadre signé entre la FFR et le groupement de collectivités prévoit la mise en place d'un schéma de gouvernance commun. Il traite de l'ensemble des périmètres du projet de Grand Stade :

- le stade et ses équipements, dont la maîtrise d'ouvrage incombe à la FFR ;
- l'opération d'aménagement portée par les collectivités et l'aménageur qu'elles désigneront au terme du dialogue compétitif, au cours du 1^{er} semestre 2014.

Un Comité de Pilotage Stratégique est également créé, associant les élus du territoire et les représentants de la FFR, pour garantir la parfaite coordination des acteurs lors de la construction du Grand Stade et respecter l'esprit du projet.

Il réunit les personnalités suivantes :

- **Stéphane Raffalli** (Maire de Ris-Orangis) ;
- **Francis Chouat** (Président de la CAECE) ;
- **Serge Blanco** (Chargé du projet Grand Stade) ;
- **Pierre Camou** (Président de la FFR) ;
- **Jérôme Guedj** (Président du Conseil général de l'Essonne).

Par ailleurs, en raison du caractère d'intérêt général du projet, une autorité morale relevant par exemple d'un corps de contrôle d'une administration de l'État, associée au projet, serait créée. Elle serait garante de la transparence tant dans le processus décisionnel que dans les mécanismes juridiques et financiers.



4.1.3 Les points clés de l'accord-cadre

Dès janvier 2012, des séances de travail bimensuelles ont eu lieu entre la FFR et le groupement, alors candidat, afin de faire avancer de manière concomitante le projet du Grand Stade et le projet de développement et d'aménagement des 133 hectares du site.

Cette collaboration a abouti à **la signature d'un accord-cadre le 11 juillet 2012, entre la FFR, le Conseil général de l'Essonne, la CAECE, les villes de Ris-Orangis et de Bondoufle**. L'accord-cadre fixe les engagements réciproques de la FFR et des collectivités territoriales, répond à toutes les préconisations du cahier des charges de la FFR et prend en compte les particularités du site.

Préalablement, les assemblées délibérantes de chaque membre du groupement ont délibéré et voté cet accord à l'unanimité, en vue d'en autoriser la signature par leurs représentants :

- **le 21 juin 2012** : la Ville de Bondoufle, représentée par son Maire, Jean Hartz ;
- **le 22 juin 2012** : la Ville de Ris-Orangis, représentée par son Maire, Thierry Mandon ;
- **le 25 juin 2012** : le Conseil général de l'Essonne, représenté par son Président, Jérôme Guedj ;
- **le 25 juin 2012** : la CAECE représentée par son Président, Manuel Valls.

Les votes à l'unanimité ont concrétisé l'engagement et la détermination des parties prenantes pour accueillir ce projet structurant, véritable levier de développement pour le territoire du Centre Essonne et pour le département.

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS :

Du groupement de collectivités

- ouvrir le droit à l'implantation du stade sur son territoire ;
- maîtriser le foncier nécessaire au projet ;
- réaliser une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)* d'intérêt communautaire : le village de loisirs et le pôle d'excellence dédié à l'économie du sport ;
- conduire le financement des infrastructures d'accès au site, à hauteur de 60 M€, soit 50 % de l'investissement total nécessaire au Grand Stade ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage de deux opérations importantes :
 - pour le Conseil général : la passerelle piétonne reliant la gare RER d'Orangis-Bois de l'Épine et le Grand Stade par-dessus l'A6 ;
 - pour la CAECE : les parkings à proximité du Grand Stade ;
- mobiliser les autorités de transport (STIF) et les opérateurs (SNCF, RFF) afin que soient réalisés les investissements nécessaires, relatifs notamment au renforcement de la capacité des lignes C et D du RER et à l'optimisation de la liaison en tram-train Massy Évry* ;
- garantir le ou les emprunt(s) que contracterait la FFR pour financer la construction du stade, à concurrence d'un montant maximum estimé à ce jour à 450 M€ ;
- accorder une subvention pouvant s'élever à 3 M€ pour la réalisation du musée du rugby, conformément à la compétence culturelle de la CAECE.

De la FFR

- réaliser le Grand Stade sur la base du programme architectural et fonctionnel présenté ;
- prendre en compte les préoccupations des riverains en menant une concertation afin que le projet s'insère dans un environnement économique, urbain et social, adéquat ;
- intégrer dans les contrats de construction et d'exploitation du Grand Stade, des clauses susceptibles de satisfaire la politique locale de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;
- permettre ou soutenir des initiatives d'intérêt général comme :
 - la création d'une pépinière d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire ;
 - la création éventuelle d'un centre de formation sur les métiers du sport et du divertissement ;
 - la mise en place d'actions éducatives et citoyennes entre la FFR, les écoliers et collégiens du département, autour des valeurs du sport et du rugby ;
 - la mise à disposition du Grand Stade pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental et communautaire ;
 - l'intégration des principes de développement durable dans la construction du Grand Stade.

4. 2 Les engagements de la FFR

À ce jour, le coût de construction du Grand Stade est estimé à 600 millions d'euros, entièrement financé par la FFR.



Le financement de la construction du stade

Les sources de financement de la FFR seraient :

- **200 millions d'euros** qui proviendraient de ses fonds propres pris sur sa trésorerie actuelle et sur un programme de *debenture* lancé pour le développement du rugby. Les *debentures* sont des emprunts obligataires visés par l'Autorité des marchés financiers (AMF), que la FFR compte lancer pour pouvoir assurer le financement de sa politique de développement sportif (extension du Centre national du rugby, etc.). Les membres (les clubs) de la FFR en ont voté à l'unanimité, le principe et le cadre le 22 juin 2013, lors de leur assemblée générale extraordinaire à Hyères.

Dans une option alternative, la FFR se tournerait auprès d'investisseurs partenaires, tout en conservant au moins 51 % du capital en fonds propres.

- **400 millions d'euros** d'emprunts contractés sur les marchés bancaires.

La FFR travaille également sur un projet de *namings** (nom donné à un stade en échange d'une rémunération) qui permettrait de réduire le montant de l'emprunt.

Enfin, le contrat de promotion – construction – maintenance signé au terme d'un dialogue compétitif, garantirait la livraison du stade pour un programme donné et un prix donné par le promoteur. C'est ce dernier qui, le cas échéant, porterait ainsi le risque éventuel de dépassement du coût de construction. Il ne peut donc pas avoir de dépassement du coût de construction supporté par la FFR.

LES « DEBENTURES », UNE SOURCE DE FINANCEMENT INNOVANTE

Le système des *debentures*, très couramment pratiqué en Angleterre, est encore inédit en France. Il se rapproche de celui des « socios » pour les grands clubs de football espagnols. Si l'achat de ces titres sur le marché obligataire n'offre pas d'avantages financiers à la revente, il garantit en revanche à ses détenteurs la possibilité d'acheter une place pour un match du XV de France, quel que soit le stade où le match se déroule.

À titre d'exemple, un *debentures* souscrit auprès de la Fédération Anglaise de Rugby (RFU) coûte pour une entreprise 15 000 £ (soit environ 18 000 €) et donne un droit prioritaire d'achat de place pendant 10 ans, avec un taux d'intérêt nul et un remboursement au nominal au bout de 75 ans.

À ce jour, 80 % des titres sont détenus par des personnes privées et 20 % par des entreprises (15 000 titres pour 5 000 porteurs).

Le coût de construction du stade

L'estimation des coûts de construction a été établie par de grands cabinets d'ingénierie internationaux (Mott MacDonald & Franklin Andrews) sur la base de leur expertise dans la construction de grandes infrastructures et de stades à travers le globe.

Le coût de construction du stade a été déterminé en fonction des ambitions programmatiques et architecturales du projet. Le groupement d'architectes retenu a ainsi élaboré son projet selon l'enveloppe initialement définie. Néanmoins, le dialogue compétitif relatif au contrat de construction, lancé au cours du mois de juin 2013 par la FFR, déterminera le prix final du projet.

S'il s'avérait que l'ensemble des groupements de constructeurs concourant au dialogue compétitif déterminait, pour le projet, un prix significativement supérieur au prix initialement défini, la FFR pourrait alors revoir certaines caractéristiques du projet de Grand Stade, sans toutefois le dénaturer. Par ailleurs, les dialogues compétitifs pour la conception d'une part et pour la construction d'autre part, ont inclus des variantes permettant d'optimiser le coût du projet pour l'ensemble de ses composantes (fonctionnelles, techniques ou architecturales).

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES COÛTS DE CONSTRUCTION H.T. *

Travaux préliminaires : 6 725 000

Enveloppe extérieure : 35 075 000

Tribunes : 53 575 000

Toiture : 62 425 000

Circulation verticale : 24 150 000

Terrain de jeu : 5 100 000

Locaux, hospitalités*, coursives : 149 025 000

Aménagement extérieur : 4 400 000

Sous-total : 340 475 000

Encadrement de chantier
(installation, coordination, etc.) : 51 075 000

Sous-total : 391 550 000

Option toiture mobile : 40 000 000

Option pelouse mobile : 28 750 000

Sous-total : 460 300 000

Provisions pour imprévus : 46 050 000

Sous-total : 506 350 000

Inflation : 0

Sous-total : 506 350 000

Études de conception : 63 300 000

Sous-total : 569 650 000

Aménagement intérieur / Mobilier

Systèmes SI / Communication / Sécurité

Restauration : 28 500 000

COÛT TOTAL : 598 150 000

La FFR a retenu en juillet 2013, 4 groupements de constructeurs pour le dialogue compétitif en vue de l'attribution du Contrat relatif à la conception, la construction et la maintenance du Grand Stade de la FFR. Les équipes sélectionnées sont :

- **Bouygues** : avec pour références récentes le Sport Hub de Singapour (en cours) et le Stade Vélodrome de Marseille (en cours) ;
- **Eiffage** : avec pour référence récente le Grand Stade de Lille (livré en août 2012) ;
- **Icade et Besix** : avec pour références récentes King Abdullah Sports City (KASC) en Arabie Saoudite (en cours) et le Stade Artervelde en Belgique (livré en mars 2010) ;
- **Vinci** : avec pour références récentes l'Allianz Riviera à Nice (en cours) et le Stade Océane au Havre (livré en juillet 2012).

Le choix de l'attributaire se ferait à l'horizon du dernier trimestre 2014. La date prévisionnelle de signature du Contrat relatif à la conception, la construction et la maintenance du Grand Stade de la FFR serait prévue fin 2014.

*Valeur 2010. Estimation faite sur la base de ratios et de compléments spécifiques auprès de fournisseurs de solutions technologiques en conséquence du concept de toit rétractable et de pelouse amovible. Le coût définitif du stade serait celui négocié entre la FFR et le constructeur retenu en fin de dialogue compétitif.

Les coûts sont indiqués hors taxe car la société de projet qui porterait le stade bénéficierait de recettes assujetties en totalité à la TVA, et par conséquent bénéficierait de la récupération de la totalité de la TVA sur ses dépenses et investissements. Par ailleurs, le décaissement de la TVA en cours de construction,

ferait l'objet de demandes de remboursement de crédit de TVA dans le respect des règles et des procédures fiscales normales.

4.3 Les engagements des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales s'engagent à financer les acquisitions foncières ainsi qu'une partie des ouvrages et travaux nécessaires à l'accès au site et aux parkings. L'ensemble de ces engagements sont des financements de droit commun, relevant des compétences habituelles des collectivités territoriales.

4.3.1 Un foncier maîtrisé

La CAECE est en cours d'acquisition des 80 hectares de l'hippodrome à France Galop, dont **la promesse de vente a été signée le 25 juin 2013**. Ce coût d'acquisition se situe à hauteur de 13,5 M€, conformément à l'évaluation du terrain. Elle poursuit également les discussions pour les 17 hectares en possession du groupe Axa.

L'accord-cadre prévoit que la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne vendrait au prorata du prix d'achat à France Galop, une parcelle de 18 hectares à la FFR, nécessaire à la réalisation du stade et ses abords. Afin de répondre aux besoins de la vie d'un tel équipement, la FFR disposerait du droit d'acquérir auprès de la CAECE, 12 hectares supplémentaires, sur la base d'un prix qu'il resterait à définir. Ces 12 hectares potentiels permettraient de développer un projet commercial recouvrant des activités complémentaires à la vie du stade. Diverses activités (restaurants, bars, etc.), pourraient être envisagées pour faire vivre le quartier situé à proximité du stade, et ceci dans le cadre global de la ZAC*.

La première cession de 18 hectares serait assortie de plusieurs conditions suspensives au bénéfice de la FFR dont notamment :

- l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives ayant accédé au caractère définitif nécessaire à la réalisation du Grand Stade et notamment le permis de construire du stade purgé des recours ;
- l'obtention du ou des prêts nécessaire(s) à la réalisation du Grand Stade y compris le coût d'acquisition foncière nécessaire au projet ;
- l'obtention par la CAECE d'un rapport d'étude de sol confirmant que les caractéristiques environnementales des sols et sous-sols du terrain permettent la réalisation du Grand Stade sans qu'il soit

nécessaire de mettre en œuvre des mesures de dépollution et de réhabilitation du terrain ;

- l'absence de prescriptions de fouilles au titre de l'archéologie préventive.

Pour l'acquisition des terrains supplémentaires, la CAECE s'engage à inscrire à l'ordre du jour du Comité de Pilotage Stratégique, la question des cessions foncières à la FFR. C'est au sein de ce comité que la FFR ferait part, le plus en amont possible, de son souhait de se voir céder les terrains nécessaires à la vie de l'équipement.



Signature de la promesse de vente pour l'acquisition des 80 hectares du site de l'hippodrome à France Galop, le 25 juin 2013. De gauche à droite :

Francis Chouat, Président de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne et Maire d'Évry,

Hubert Monzat, Directeur général de France Galop,

Pierre Camou, Président de la FFR.

Le portage foncier*

Pour s'assurer de la maîtrise foncière, la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne a signé une convention de portage foncier* avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Ce dernier s'engage, en particulier, à assurer le portage foncier* des 80 hectares de l'hippodrome pendant une durée de 5 ans et à se porter acquéreur des terrains du groupe Axa. Une convention de portage foncier* par l'EPFIF est une garantie de la cohérence d'ensemble du projet, et présente un intérêt tant :

- pour la FFR dans la mesure où il assure la maîtrise de l'emprise de son stade et au-delà du périmètre de projet ;
- que pour les collectivités dans la mesure où elles n'ont pas à mobiliser leurs fonds propres pour maîtriser le foncier.

L'EPFIF procéderait ainsi à la revente des :

- 18 hectares à la FFR pour la construction du stade et de ses abords immédiats ;
- 79 hectares à l'aménageur qui serait désigné par les collectivités pour procéder à l'aménagement de la future ZAC*.

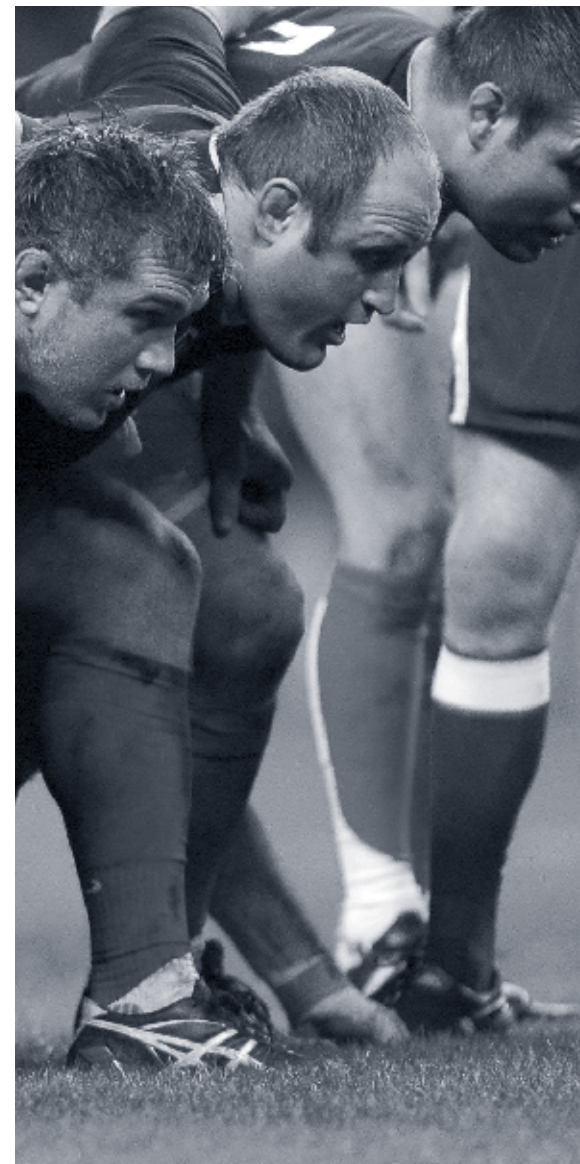
L'EPFIF est un opérateur foncier public qui constitue des réserves foncières, travaille à l'accroissement de l'offre de logements, en particulier de logements locatifs sociaux, et au soutien du développement économique. Son action est gratuite : elle ne comprend ni rémunération, ni frais financiers. Il intervient sur un territoire constitué des départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Ville de Paris.

L'EPFIF fonctionne sur la base d'un impôt dédié, la taxe spéciale d'équipement (TSE).

La TSE repose sur les impôts locaux existants : taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui ont succédé à la taxe professionnelle²³.



© ISABELLE PICARDEL





4.3.2 Financer les ouvrages de proximité

Tous les ouvrages et travaux nécessaires à l'accès au Grand Stade ont été projetés. Le coût de ces travaux a été évalué en juin 2012 à près de 118 M€.

Des discussions sont engagées avec l'État et la Région dans le cadre du futur contrat de projets État-Région 2014-2020*. Une partie des financements serait également prise en charge par le groupement de collectivités, dans les termes prévus par l'accord-cadre.

Les collectivités membres du groupement, notamment le Conseil général de l'Essonne et la CAECE, se sont engagées à assurer le financement de 50 % de ces investissements, conformément aux clés de répartition des financements habituelles.

Proposition du cabinet d'architectes Populous - Vue de l'entrée du public



L'ACCESSIBILITÉ AU SITE DU GRAND STADE – UN MONTANT PLAFOND DE 60 M€ ASSURÉ PAR LES COLLECTIVITÉS²⁴

	Coûts	Maîtres d'ouvrage*
CRÉATION ET ÉLARGISSEMENT D'OUVRAGES D'ART	34,91	
Doublement du franchissement de l'A6 par la RD13	3,80	CG91
Passerelle piétonne – franchissement de l'A6 et du RER	31,11	CG91
ÉLARGISSEMENT DE VOIRIES, CRÉATION DE BY-PASS ET RECONFIGURATION D'INSERTIONS POUR L'ACCÈS À L'A6	15,32	
Reprise de la section de la RN440 d'entrecroisement entre RD310, sortie A6 et RD31	1,85	État
Nouvelle section RD31 vers giratoire RD31	1,42	État, STIF, CG91
Nouvelle section à deux voies de la RN441 entre la RD31 et la RD310	2,87	État, STIF
By-pass RN441- A6 au niveau de l'échangeur avec la RD310	9,18	État, STIF, CG91
ÉLARGISSEMENT DE VOIRIES ET RECONFIGURATION D'INSERTION POUR L'ACCÈS À LA N104	10,13	
Aménagement de l'échangeur RD31- Francilienne et création d'un carrefour à feux sur la RD31	6,11	État, CG91
Création d'une bretelle d'accès est au parc d'activités	4,02	État
VOIES PRIMAIRES	16,72	
Création d'une voie de contournement ouest du Grand Stade	10,04	CG91
Création du siphon de l'aqueduc	5,00	Eaux de Paris
Requalification de la RD31 le long de l'aqueduc	1,68	CG91
RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS (GIRATOIRES OU CARREFOURS À FEUX)	9,02	
Aménagement du carrefour RD31- bretelle RN441 à feux tricolores	3,01	CG91
Réaménagement du giratoire RD31- bretelles avec la RN440	2,97	STIF, CG91
Réaménagement du giratoire RD31 sud avec la création d'une voie directe tourne-à-droite	2,98	CG91
Réaménagement du giratoire RD31- rue Louis Bourdet	0,06	CG91
LIAISONS DOUCES PAYSAGÉES	7,55	
Liaisons douces entre la gare RER D et le Grand Stade	4,97	CAECE
Aménagement d'une circulation douce le long de l'aqueduc	2,09	CG91
Création d'escaliers sur l'aqueduc	0,49	CAECE
SIGNALISATION	0,26	
Signalisation fixe du Grand Stade	0,26	État, CG91, Bloc communal
STATIONNEMENT « HOSPITALITÉS* » STADE	31,38	
Stationnement « hospitalités* » stade	31,38	CAECE
TOTAL	125,29	
Dont travaux liés au tram-train Massy Évry (TTME)*	7,51	
TOTAL (hors TTME)	117,78	

* La maîtrise d'ouvrage n'induit pas directement le financement.

²⁴ Dossier de candidature, annexe 15, liste des ouvrages publics à financer, 2011.

4.3.3 La garantie d'emprunt du Département de l'Essonne

Le Département s'engage, dans le respect des règles nationales et/ou communautaires applicables, à apporter sa garantie aux emprunts contractés pour le financement du projet de Grand Stade par la FFR et/ou par toute société que la FFR constituerait à l'effet de financer et réaliser le Grand Stade. Cet engagement pourra donner lieu à plusieurs garanties apportées soit à la FFR, soit à la Société de Projet, soit à la première et à la seconde, en fonction des modalités de financement retenues pour le Grand Stade.

La (ou les) garantie(s) ainsi apportée(s) sera (seront) substantiellement conforme(s) aux termes de la délibération du Conseil général. À cet effet, une (ou plusieurs) convention(s) de garantie sera (seront) conclue(s) avec la FFR et/ou toute société qu'elle constituerait à cet effet, au plus tard à la date de signature par cette (ces) dernière(s) de la documentation de financement avec les prêteurs.

La garantie d'emprunt* porte sur un engagement estimé à ce jour à 450 millions d'euros du Département. L'évaluation de l'engagement est fondée sur les conditions actuelles de marché et sur le positionnement à ce jour du Conseil général par rapport aux règles prudentielles de plafonnement.

L'octroi de la ou des garanties prévues par le présent engagement constitue une condition de faisabilité du projet de Grand Stade de la FFR. Il fera l'objet d'une délibération du Département au regard de l'offre ou des offres ferme(s) de financement.

Assemblée départementale du Conseil général de l'Essonne







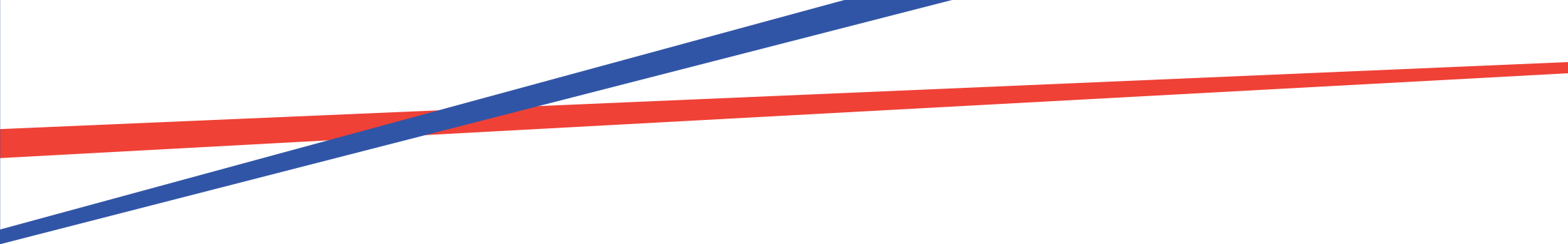


Proposition du cabinet d'architectes Populous -
Vue de la façade ouest du Grand Stade

Partie 5

Un projet d'intérêt général





Le projet de Grand Stade serait aussi un projet d'intérêt général. Son intégration harmonieuse dans son environnement, les retombées économiques positives qu'il générerait et le rééquilibrage des pôles de développement de la Région Île-de-France qu'il induirait, sont autant d'effets attendus. Plus largement, en renforçant l'offre nationale d'équipements, le rayonnement sportif de la France s'en trouverait également amélioré.

5.1 Un projet durable

L'intégration du projet dans son milieu naturel est une ambition des partenaires qui ont, à ce titre, pris différents engagements pour préserver les ressources naturelles. Le Grand Stade générerait également des retombées positives sur le territoire, en termes d'emploi, de fiscalité et de création de richesses.

5.1.1 Un projet soucieux de son insertion environnementale

Dès son origine, le concours d'idées, auquel a participé une cinquantaine d'architectes internationaux, insistait sur l'inscription harmonieuse du projet architectural au site de l'hippodrome de Ris-Orangis. En affichant cette priorité, les maîtres d'ouvrage* respectaient ainsi l'histoire de l'hippodrome qui, dès sa conception, il y a une quarantaine d'années, a été marqué par la valorisation de l'environnement et la conservation du caractère agreste d'origine.

Le projet global s'inscrit également dans la recherche d'une importante autonomie énergétique, aux coûts de fonctionnement stables, afin de se prémunir contre la fluctuation du prix des énergies fossiles.



Vue du site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne)

Une volonté de préservation et d'économie des ressources naturelles

Le site a fait l'objet d'un inventaire faune-flore réalisé par le groupement des collectivités, à partir duquel plusieurs mesures seraient envisagées pour **les espèces végétales protégées** présentes, dont :

- la protection des espèces remarquables en phase chantier et lors de l'exploitation du site ;
- le déplacement et le suivi des espèces remarquables situées sur les espaces concernés par le projet ;
- la mise en place d'un plan de gestion des espaces remarquables conservés ;
- la mise en place d'un statut pérennisant la protection des secteurs remarquables ;
- la restauration écologique de certains espaces peu dégradés en compensation des superficies utilisées.

D'autres mesures seraient prévues pour **les espèces animales protégées** inventoriées, dont :

- des clôtures plus poreuses permettant le passage de la faune ;
- le maintien d'un maximum d'espaces ouverts et de lisières ;
- la création de mares de substitution grâce au stockage des eaux pluviales.

L'opération d'aménagement viserait en outre **une gestion alternative de l'eau**. En effet, la réalisation du projet générerait d'importants rejets d'eau pluviale. Ces derniers seraient gérés de façon alternative pour limiter leur écoulement vers le réseau d'assainissement en étant :

- stockés dans des ouvrages s'insérant dans le paysage (noues maçonnées ou paysagères, bassins de rétention à ciel ouvert ou enterrés, prairies inondables...);

- valorisés sur place sous différentes formes (arrosage, nettoyage des espaces verts, alimentation des bassins et d'un réseau vers les sanitaires pour certains usages).

Quant aux **espaces verts**, ils feraient l'objet d'une gestion différenciée, c'est-à-dire qu'ils seraient entretenus selon leurs caractéristiques et leurs usages, dans le but, notamment, de :

- préserver la biodiversité ;
- valoriser l'identité des paysages du site ;
- créer une transition entre le milieu urbain dense et le milieu boisé de Saint-Eutrope.

Enfin, une attention particulière serait portée à **l'éclairage public**. En effet, le choix d'un équipement adapté engendrerait d'importantes économies. Il s'agirait de trouver un équilibre entre les soirs de grands matchs qui nécessiteraient un éclairage multiple pour assurer un confort visuel aux spectateurs, et les périodes où le site serait moins sollicité. En résumé, la promotion d'un éclairage durable permet de :

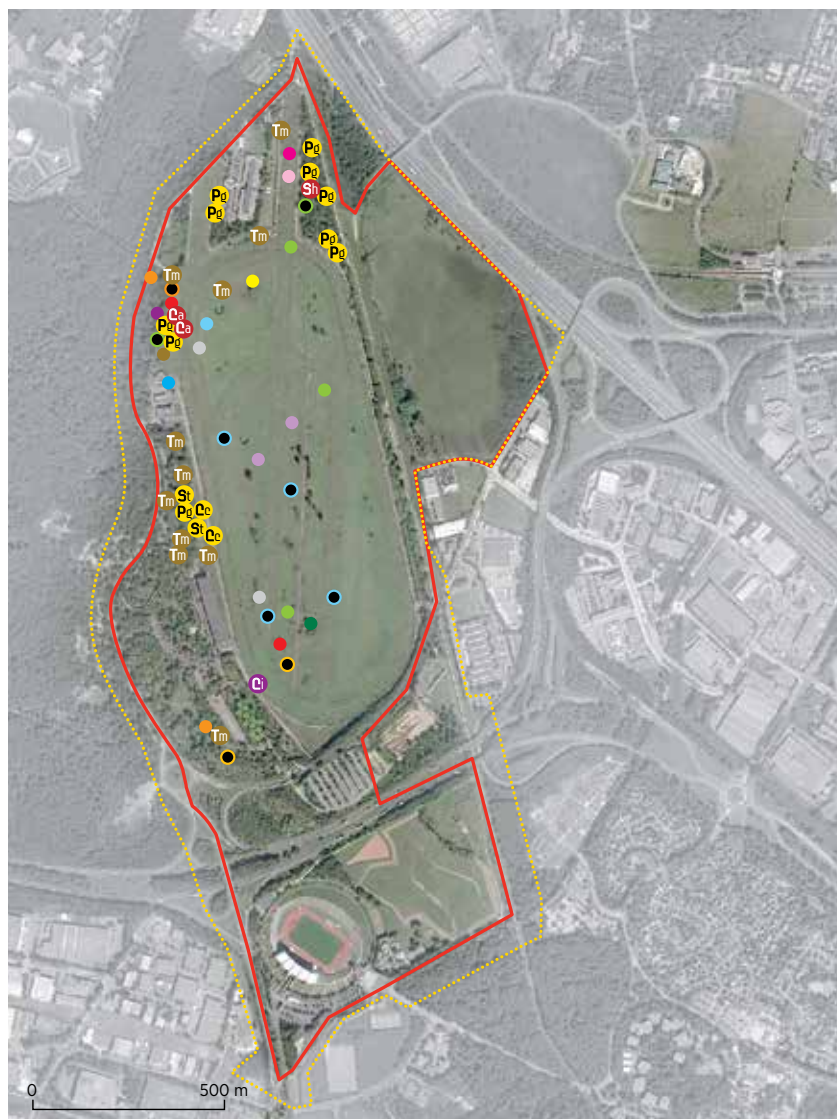
- réduire la consommation d'énergie ;
- diminuer l'impact de l'éclairage artificiel sur les écosystèmes ;
- limiter l'inconfort généré par les phénomènes d'éblouissement et d'aveuglement ;
- améliorer le cachet nocturne du site.

Des solutions innovantes sont envisagées, comme l'éclairage public à détecteur de présence ou les éclairages LED, dans le respect de la norme européenne EN 1320, qui introduit la notion d'« éclairer juste » pour éviter les consommations excessives d'énergie²⁵.

L'hippodrome de Ris-Orangis



²⁵ <http://www.afe-eclairage.com/fr/uploads/documentation/10331-ext.pdf>



- Périimètre du projet
- - - Périimètre d'étude rapprochée

Espèces animales remarquables

Oiseaux

- Bouvreuil pivoine (PN)
- Caille des blés
- Chouette effraie (PN)
- Fauvette grisette (PN)
- Linotte mélodieuse (PN)
- Locustelle tachetée (PN)
- Lorient d'Europe (PN)
- Pigeon colombin
- Pipit farlouse (PN)
- Pouillot fitis (PN)
- Roitelet triple bandeau (PN)
- Tarier pâtre (PN)
- Tourterelle des bois

Insectes

- Decticelle bariolée
- Petite Violette (PR)

Amphibiens et reptiles

- Lézard des murailles (PN)
- Triton palmé (PN)

Espèces végétales remarquables

- Cardamine impatiente
- Laiche des sables
- Scorsonère des prés
- Renoncule à feuilles capillaires
- Trèfle intermédiaire
- Laiche printannière
- Filipendule commune
- Peucedan de France
- Serratule des teinturiers

PN : Protection nationale - PR : Protection régionale

Source : Alisea environnement

L'ambition de développer la qualité environnementale du site

Plus généralement, les partenaires du projet ont prévu d'adopter une démarche conciliant les qualités environnementales et énergétiques du site en se fixant des objectifs de performance écologique. Des choix énergétiques adaptés seraient fixés par les partenaires, pour réduire l'empreinte écologique du Grand Stade et de ses aménagements :

- le choix des matériaux de construction et de voirie se porterait, de manière privilégiée, sur ceux qui auraient un impact positif sur la consommation d'énergie ;
- la disposition des bâtiments tiendrait compte de la trajectoire du soleil, afin de favoriser les apports énergétiques naturels ;
- la ventilation naturelle et la végétalisation des espaces urbains permettraient de lutter contre le phénomène d'îlot de

chaleur urbain, en réduisant la température, et amélioreraient la qualité de l'air ;

- la performance énergétique du bâti serait recherchée (isolation, durabilité des matériaux...) ;
- les études d'avant-projet analyseraient l'utilisation des énergies renouvelables, sur le site ;
- le projet de pôle de vie, autour du Grand Stade, s'appuierait sur le programme local de prévention des déchets du groupement des collectivités (réduction des déchets résiduels, évitement à l'achat, incitation au tri des déchets et à leur valorisation...).

Enfin, les maîtres d'ouvrage* sont engagés dans l'amélioration de l'offre de transports collectifs et des modes alternatifs dont :

- l'optimisation de l'offre de transports en commun (renforcement de la desserte par les lignes C et D du RER, de la liaison TTME* avec la création de stations pour accueillir les visiteurs, création de navettes bus, réaménagement du réseau de transport local – cf. Partie 3) ;
- le développement des modes de transports alternatifs (incitation au covoiturage et à l'utilisation du vélo, mise en place d'un Plan de déplacement interentreprises sur le secteur du projet).

Dans le cadre du dialogue compétitif pour le projet d'aménagement, les candidats devront proposer un programme répondant à des prescriptions environnementales.

UN PROJET SOUCIEUX DE SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Préserver et économiser les ressources naturelles

Préserver la faune et la flore du site
Gestion différenciée des espèces protégées
 limiter la pollution lumineuse
 Choix des matériaux

Lutter contre le changement climatique et réduire les rejets du territoire

Conception bioclimatique
 Choix énergétiques
 Gestion des déchets

Développer la qualité environnementale du territoire

Gestion des déplacements :
 proximité et mobilité
 Accessibilité du site

Les besoins des usagers

Le projet serait réalisé en tenant compte des besoins spécifiques des usagers. Outre la qualité technique et énergétique des équipements, une attention particulière serait portée :

- à la qualité urbaine du site (desserte, lisibilité, stationnement...);
- à la qualité fonctionnelle des espaces ;
- à l'ambiance et au confort (acoustique, visuel, sonore) ;
- aux conditions de maintenance et d'entretien ;
- à l'accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap et pour tous les âges.

Les perspectives durables du projet

Le groupement de collectivités et la FFR ont mis en place une démarche assurant l'intégration durable et sociale du projet. La volonté d'assurer la qualité de l'aménagement se résume ainsi en quelques points :

- des bâtiments performants et soucieux de l'environnement ;
- une maîtrise optimale des perturbations engendrées par la phase de construction ;
- une accessibilité du site facile pour tous ;
- une qualité de vie pour les usagers ;
- une économie de construction maîtrisée et optimisée.

Vue aérienne du parc Léonard de Vinci, à Lisses, au cœur de l'agglomération Évry Centre Essonne. Un exemple d'aménagement paysager d'un parc d'activités et d'insertion dans un environnement sensible.

L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE VERTE

Une nouvelle filière se développe autour des écoactivités* (les activités appliquées à la préservation de l'environnement, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables). Ce nouveau secteur d'activités pourrait notamment prendre appui sur les atouts et projets émergeant en Centre Essonne (autour de Val Vert, Brétigny-sur-Orge, Vert-le-Grand), et dans le Sud Essonne (notamment en appui des agro/écofilères)²⁶. La filière des écoactivités* est animée par Nova Green²⁶, créée par le Conseil général de l'Essonne.



Une opération d'aménagement durable qui nécessite de nombreuses études thématiques

Parmi les études déjà réalisées pour appréhender le stade dans son environnement, on peut citer :

- un inventaire faunistique et floristique ;
- une étude d'orientations énergétiques pour l'alimentation en chauffage, eau chaude sanitaire et rafraîchissement du stade et de l'opération d'aménagement ;
- des études d'accessibilité tout mode pour le stade et le projet d'aménagement ;
- des études de stationnement ;
- un diagnostic des réseaux existants et une étude prévisionnelle des consommations.

Par ailleurs, un travail partenarial de coordination avec les différents services de l'État (aux niveaux local, régional, central) est engagé depuis mars 2013, afin de préparer et anticiper les différentes études réglementaires et les procédures administratives à réaliser.

La désignation des architectes du stade est relativement récente (février 2013), aussi le positionnement précis du futur stade n'est pas encore défini et le *master plan* du projet urbain est en cours de réalisation. Il est donc encore trop tôt pour évaluer précisément les impacts du stade et de l'opération d'aménagement sur le site.

Les trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues pour participer à l'élaboration du projet urbain dans le cadre du dialogue compétitif regroupent les compétences pour mesurer au mieux les impacts environnementaux du projet et intégrer celui-ci dans l'écosystème en place. Ceci concerne notamment :

- l'urbanisme ;
- le paysage ;
- la conception lumière ;
- la voirie et les réseaux divers ;
- la mobilité (trafic, infrastructures routières, transports en commun, circulations douces, stationnement) ;
- l'hydraulique ;
- le développement durable et l'environnement (écologie, énergie, biodiversité...);
- la sûreté et la sécurité publique.

À l'issue du dialogue compétitif, l'équipe de maîtrise urbaine choisie continuerait d'accompagner le groupement des collectivités sur les études thématiques à réaliser pour passer du *master plan* à la phase opérationnelle.

Ainsi, préalablement à l'opération d'aménagement, une étude d'impact, soumise à l'avis de l'autorité environnementale, serait réalisée (articles L. 122-1 et R. 122-2 du Code de l'environnement). Elle se compose notamment d'une analyse de l'état initial du site et de son environnement et d'une évaluation des effets du projet sur l'environnement qui prendront appui sur diverses études thématiques :

- inventaire faune-flore (déjà réalisé) ;
- études énergétiques, hydrogéologiques, climatologiques, etc. ;
- accessibilité (déjà réalisée) ;
- pollution ;
- émergences sonores.

S'il était avéré que le projet d'aménagement porte atteinte à des espèces protégées, des demandes de dérogations seraient déposées auprès du préfet de l'Essonne et ne pourraient être accordées qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

De nombreuses autres études réglementaires seraient en outre menées :

- évolution des documents d'urbanisme des communes de Ris-Orangis et Bondoufle. À ce titre, une évaluation environnementale de leur PLU pourrait être réalisée (si elle est exigée par le préfet de département au titre de la « procédure au cas par cas ») ;
- étude EnR, dans le cadre des dispositions favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat (article L. 128-1 du Code de l'urbanisme) ;
- deux études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) seront menées (article L. 11-3-1 du Code de l'urbanisme), une pour l'opération d'aménagement et une pour le Grand Stade ;
- des études hydrauliques relatives à la Police de l'eau dans le cadre d'une procédure d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ;
- un diagnostic relatif à l'archéologie préventive est en cours sur l'hippodrome. Si le diagnostic révèle des vestiges archéologiques pertinents, une fouille pourra être prescrite par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le secteur concerné ;

- des études dans le cadre de la modification ou de la création d'ouvrages routiers ou d'ouvrages d'art en rapport avec le réseau routier national, soumises à autorisation auprès du ministre de l'Écologie, du Développement et de l'aménagement durable et du Préfet de région ;

- dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) des autorisations seraient demandées concernant :

- la réalisation d'ouvrages techniques relatifs à la production d'énergie, à la gestion des déchets et à l'assainissement,
- la géothermie,
- la canalisation de transport d'eau chaude ou d'eau surchauffée,
- la création d'un réseau de chaleur.

Enfin, d'autres études réglementaires et techniques devraient être réalisées par les différents maîtres d'ouvrage* qui pourraient être amenés à réaliser des ouvrages sur le secteur de projet.



5.1.2 Un projet levier en termes de retombées pour le territoire

Le FFR a procédé à une préétude en février 2012, confiée à Algoé Consultants, portant sur l'évaluation des impacts et retombées pour le territoire du seul projet de Grand Stade.

De leurs côtés, en phase de candidature, les collectivités ont émis des hypothèses portant sur les retombées pour le territoire, sur la base du projet d'aménagement proposé.

Les retombées en termes d'emploi

Pour le Grand Stade²⁷ :

Le projet serait créateur d'emplois mais aussi de lien social, en favorisant notamment l'emploi local et la réinsertion des personnes en difficulté, pendant la phase des travaux d'abord, puis lors de la phase de fonctionnement.

• **1 450 emplois ETP (équivalent temps plein) temporaires seraient créés en phase de construction** : le nombre d'emplois temporaires est calculé sur la base du nombre d'emplois par année de construction sur la moyenne du chiffre d'affaires par employé et par an dans le secteur de la construction. Ce chantier, qui devrait s'étaler sur trois ans, créerait 1 450 emplois temporaires, sur une base de 500 M€ de coûts de travaux.

• **120 emplois permanents seraient créés pour le stade en phase de fonctionnement** : selon les chiffres exploités dans le *business plan* du stade, 44 emplois seraient créés pour la société d'exploitation filiale de la FFR implantée dans le stade, auxquels s'ajouteraient 30 à 40 emplois auprès de ses sous-traitants permanents (technique, logistique, sécurité), et 40 emplois pour le restaurant permanent.

• **Jusqu'à 1 800 emplois intermittents (150 ETP) seraient créés pour les événements du stade (sportifs ou culturels)** : ces emplois se décomposeraient en 1 100 emplois de stadiers (ils veilleraient à l'application du règlement du stade et assureraient la sécurité des spectateurs) pour les matchs de rugby grande jauge, auxquels s'ajouteraient 600 emplois de restauration et plus de 100 emplois pour les buvettes. Ces emplois représentent *a minima* 188 emplois temporaires sur une base de 19 événements majeurs grande jauge.

Pour le projet d'aménagement²⁸ :

Le fonctionnement des autres aménagements en phase de fonctionnement, dont le village de loisirs et le cluster* dédié au sport, générerait la création d'environ :

- 1 955 emplois dès 2017 ;
- 3 140 emplois supplémentaires en 2022 lorsque serait construit le village familial ;

• 3 740 emplois supplémentaires en 2027 lorsque tous les équipements seraient terminés.

Au total, ce seraient près de 8 000 à 10 000 emplois qui pourraient être créés sur le site.

UN PROJET FAVORISANT L'INSERTION SOCIALE

Le projet de Grand Stade et de ses aménagements connexes encouragerait l'emploi local et le système local de formation. Il contribuerait en effet à la création d'un volume d'activités important et offrirait des opportunités pour un large éventail de qualifications.

En outre, les partenaires se sont engagés à introduire des clauses d'insertion dans les marchés de construction, d'entretien et d'exploitation du Grand Stade et des équipements associés. Ces marchés s'adresseraient aux publics prioritaires des collectivités partenaires : allocataires des minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, personnes résidant en zones urbaines sensibles (ZUS), etc.

Un groupe de travail est d'ores et déjà constitué, regroupant les élus du département et de l'agglomération, le préfet délégué à l'égalité des chances et les acteurs chargés de l'insertion.

²⁷ Évaluation des impacts et retombées pour le territoire du projet de stade, Algoé Consultants, 2012.

²⁸ Synthèse de la candidature « Le rugby a de l'avenir », 2011.

Les retombées commerciales et touristiques

Le projet de Grand Stade de la FFR permettrait d'ancrer des activités de loisirs et commerciales tout au long de la journée et la nuit sur le territoire d'implantation, et d'améliorer ainsi le taux de remplissage des hôtels et restaurants, en diversifiant leurs sources de clientèle et en élargissant les plages horaires d'ouverture.

Sur une base de 6 spectacles à 68 500 spectateurs en moyenne, de 11 matchs de rugby à 82 000 places, et de 2 autres spectacles sportifs à 52 000 spectateurs, près de **1 420 000 spectateurs seraient attendus chaque année au Grand Stade**²⁹.

Il s'agirait essentiellement de visiteurs non franciliens, estimés à 555 150, susceptibles de générer des dépenses hors stade du type hébergement, restauration, transport, etc. à retombées directes pour le territoire hôte ou son environnement proche.

Ces 555 150 spectateurs hors Île-de-France dépenseraient en moyenne (chiffres du CRT Île-de-France pour les dépenses moyennes quotidiennes à Paris par visiteur de loisirs extra-francilien en 2009) :

- pour l'hébergement (sur la base d'une hypothèse de 1 visiteur sur 5 générant une nuitée locale) : 11,77 M€ (106 €/visiteur) ;
- pour la restauration : 8,44 M€ (19 €/visiteur) ;
- pour les transports : 5 M€ (9 €/visiteur).

Au total, ces dépenses générées par l'affluence du stade représenteraient plus de 25 M€ par an, dont *a minima* l'essentiel des dépenses de restauration à terme sur le quartier du futur stade.

Les retombées fiscales pour les territoires

Les collectivités ont évalué les retombées fiscales pour les territoires du seul projet d'aménagement à **4,7 M€ par an dès 2018**, pour atteindre **plus de 13 M€ par an à l'horizon 2027** pour l'ensemble des communes concernées, le Département de l'Essonne et la Région Île-de-France. Les retombées fiscales proviendraient des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe sur les spectacles.

En outre, le Conseil général et le Conseil régional bénéficieraient des parts départementale et régionale de la taxe d'aménagement, respectivement évaluées à 7 M€ et 3 M€, au titre des constructions réalisées sur le site.

Enfin, la ville de Ris-Orangis et le Conseil général bénéficieraient des parts communale et départementale sur les droits de mutation, non encore évaluées.

Les retombées fiscales annuelles pour le territoire (hors Grand Stade)³⁰

Produits fiscaux	2018	2022	2027
PRODUITS TAXES FONCIÈRES RIS-ORANGIS	0,73 M€	1,83 M€	2,53 M€
PRODUITS TAXES SUR LES SPECTACLES	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€
PRODUITS FISCAUX CAECE	1,3 M€	3,4 M€	4,6 M€
PRODUITS FISCAUX CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE	0,74 M€	2,45 M€	3,4 M€
PRODUITS FISCAUX CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE	0,23 M€	0,73 M€	1 M€
RÉSULTATS	4,7 M€	10,11 M€	13,23 M€

Les retombées socio-économiques

Au final, les créations d'emplois et les recettes fiscales du seul projet de Grand Stade généreraient d'importantes retombées économiques en termes de création de richesses.

La FFR a ainsi évalué que l'implantation du stade et ses 270 emplois permanents généreraient près de **27 M€ de PIB net additionnel par an, imputables directement à l'exploitation du stade**³¹.

Le chantier du stade représenterait quant à lui plus de 174 M€ de PIB annuel net pendant 3 ans, injectés dans l'économie, dont une bonne part profiterait au territoire d'accueil du stade, grâce à la primauté donnée à l'emploi local par la FFR et son constructeur.

5.1.3 Les retombées en termes d'image

Un équipement aussi emblématique que le Grand Stade de la FFR contribuerait indéniablement au rayonnement de la ville de Ris-Orangis, de la ville de Bondoufle, de la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne et du Département de l'Essonne.

La création d'une valeur « image » se compléterait ainsi d'une valeur d'usage par la réalisation d'un nouveau quartier, concentrant des activités commerciales, de restauration et de loisirs, qui :

- diversifieraient les fonctions remplies par le territoire ;
- enrichiraient l'offre et le niveau de services proposés ;
- permettraient d'y attirer de nouvelles communautés d'utilisateurs.

Plus concrètement, l'implantation dans le stade d'une offre de restauration d'affaires haut de gamme enrichirait le niveau de services et répondrait aux besoins de la plupart des entreprises présentes sur le site ou à proximité. La possibilité d'accueillir des salons sur plusieurs jours, des conventions et séminaires de taille importante (1 000 à 200 000 participants) compléterait utilement l'offre d'équipements foires/salons/congrès du Sud francilien et renforcerait la position de leader européen de l'Île-de-France en la matière.

Enfin, ce projet contribuerait à créer de la valeur urbaine et architecturale pour le territoire.

³¹ Évaluation préalable des impacts et retombées pour le territoire du projet de stade, Algoé Consultants, février 2012.



5.2 Un projet d'intérêt général pour la métropole francilienne

Le projet de Grand Stade s'inscrit dans la dynamique engagée par le Nouveau Grand Paris*, en contribuant au développement du territoire Sud francilien. Ce dernier fait en outre l'objet d'une reconnaissance par le Schéma directeur de la Région Île-de-France* pour 2030, soulignant ainsi les potentialités de développement attachées au projet.

5.2.1 L'ambition du Nouveau Grand Paris : assurer le développement de l'ensemble du territoire

Le Nouveau Grand Paris*, présenté par le Premier ministre le 6 mars 2013, est non seulement un projet de transports ambitieux mais aussi un projet de développement économique et d'emploi par l'investissement public. C'est également l'organisation du développement, le logement et le renforcement du lien social dans la Région Île-de-France qui sont au cœur du Nouveau Grand Paris*.

Ce vaste programme recouvre ainsi divers enjeux pour la région capitale et son développement :

- un enjeu de qualité de vie en améliorant le réseau et en réduisant les temps de transport ;
- un enjeu de solidarité par le désenclavement des territoires ;
- un enjeu d'attractivité en favorisant le développement équilibré de la région capitale ;
- un enjeu pour l'emploi grâce à une meilleure desserte des territoires.

Le Nouveau Grand Paris* a pour objectifs :

- d'améliorer les services offerts aux voyageurs ;
- de moderniser et d'étendre le réseau existant (lignes C et D du RER) ;
- de créer une desserte des territoires en rocade avec le projet de métro automatique Grand Paris Express et, notamment, ses 6 nouvelles gares en Essonne ;
- de réaliser une liaison directe entre Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Dans ce contexte, le projet de Grand Stade conforterait la dynamique métropolitaine à l'œuvre, en contribuant à développer un territoire à fort potentiel et en réduisant les inégalités territoriales. En outre, grâce au protocole signé avec la Région Île-de-France, le Nouveau Grand Paris* permet l'amélioration des transports du quotidien.

5.2.2 Un projet reconnu par le SDRIF

Le projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)* pour 2030, qui devra être définitivement approuvé avant le 31 décembre 2013, vise à réduire le déséquilibre entre les territoires franciliens. Il promeut, pour cela, l'attractivité et l'égalité territoriale, le développement urbain et la préservation des ressources naturelles, le rayonnement et la robustesse économique.

Selon le SDRIF*, le projet de Grand Stade, situé sur un territoire d'intérêt métropolitain (TIM)*, est destiné à résoudre, avec d'autres équipements structurants projetés ou en cours de construction de rang national ou international, les carences

existantes en la matière. Ces équipements, poursuit le texte, participent à la fois au rayonnement international de l'Île-de-France, par les grands événements sportifs qu'ils accueillent, répondent aux besoins des sportifs franciliens ainsi qu'à « la demande d'animation des territoires où ils sont implantés ».

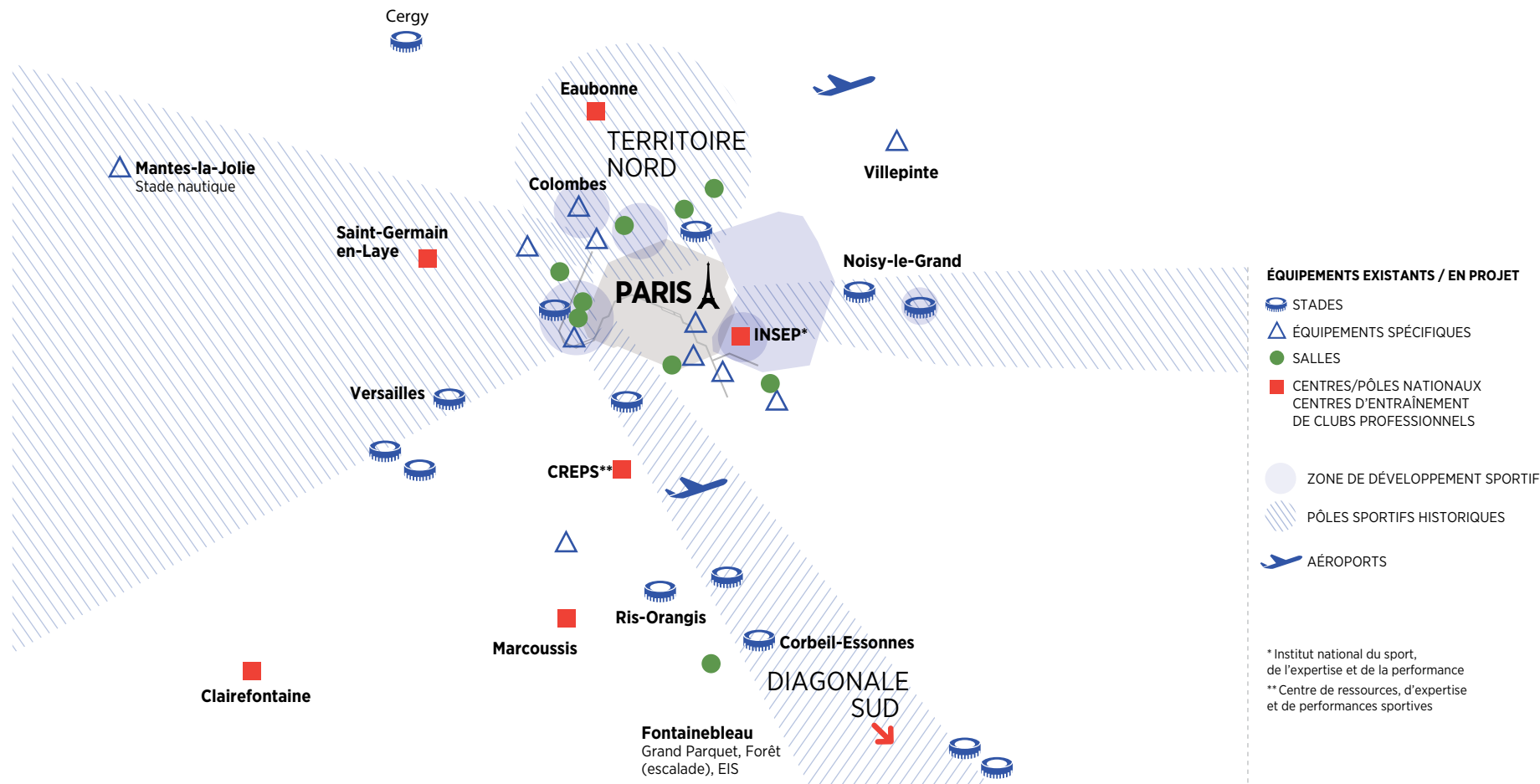
Dans sa contribution à la révision du SDRIF*, le Conseil général de l'Essonne souligne, de son côté, que le projet de Grand Stade sur le territoire du pôle d'Évry contribuerait au rééquilibrage du Sud francilien en équipements sportifs structurants, à l'attractivité et au rayonnement du territoire. En effet, parce qu'il crée une nouvelle centralité dans le sud de l'Île-de-France,

qu'il est en capacité d'agrèger les énergies et les ambitions de territoires composant un bassin de vie de 500 000 habitants, l'opportunité d'un grand stade de rugby sur le territoire du pôle d'Évry est considérée comme un atout majeur pour :

- un rééquilibrage du Sud francilien en équipements sportifs structurants ;
- un facteur d'attractivité et de rayonnement métropolitain, national et international en crédibilisant le territoire par un équipement structurant qui compléterait les fonctions d'excellence déjà présentes (Génopôle, Centre hospitalier Sud francilien, etc.).



LES TERRITOIRES SPORTIFS DU GRAND PARIS³²



³² Les équipements sportifs du Grand Paris : état des lieux et propositions de développement, ministère des Sports et ministère de la Ville, juillet 2011.

5. 3 Un projet au service du rayonnement sportif de la France

Avec plus de 82 000 places, 80 hectares d'aménagements autour de l'équipement, une multifonctionnalité assurée par un toit rétractable et une pelouse amovible, le Grand Stade serait le premier de ce type en France, et le plus grand stade couvert d'Europe. Un tel équipement amplifierait le rayonnement sportif français en permettant l'accueil de grandes compétitions.

Un équipement adapté pour l'accueil et l'organisation des grands événements sportifs

L'organisation de grands événements sportifs assure aux pays hôtes de nombreuses retombées économiques mais aussi un rayonnement à l'échelle internationale. Certains pays ont ainsi une politique très offensive dans l'accueil de grandes compétitions : le Qatar par exemple, avec les attributions récentes de la Coupe du monde de handball 2015 ou de la Coupe du monde de football FIFA 2022, ou encore la Russie avec les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi 2014 ou la Coupe du monde de football FIFA 2018. Ainsi, la concurrence s'est accrue entre métropoles, avec des candidatures toujours plus nombreuses et qualitatives.

Face à cette concurrence, le projet de Grand Stade permettrait de rattraper, en partie, le retard accumulé par la France en matière de grands équipements sportifs et de réaffirmer l'attractivité de l'Île-de-France, à la fois sur les événements récurrents et sur les événements exceptionnels.

Les critères de sélection du pays hôte de grands événements sportifs internationaux reposent sur la qualité, la capacité et la disponibilité des équipements mais aussi sur des critères allant au-delà de la pure question sportive comme l'offre de transports, d'hébergements et, enfin, la capacité en termes d'organisation à satisfaire tous les profils (sportifs, médias, sponsors, spectateurs).

De fait, les fédérations nationales qui se portent candidates à l'organisation de grands événements mondiaux doivent pouvoir bénéficier d'équipements pouvant concurrencer les infrastructures les plus modernes des autres métropoles, dans un environnement favorable, et être soutenues par tout un territoire (entreprises, collectivités locales, populations).

Le projet de Grand Stade comblerait ainsi une partie du retard accumulé par la France en matière d'équipements sportifs. Ce retard pénalise, comme le rappelle le rapport remis en juillet 2011 par Algoé Consultants, Iceneo et l'ISC aux ministères des Sports et de la Ville, *Équipements sportifs structurants du Grand Paris*³³, les candidatures aux grands événements.

Certes, les installations existantes ont permis d'accueillir les plus grandes manifestations, comme les coupes du monde de football et de rugby et les championnats du monde d'athlétisme, mais elles ne sont pas adaptées, qualitativement et quantitativement, aux exigences actuelles et futures des organisateurs.

Le rapport souligne, en outre, la faiblesse des territoires sportifs au sud de Paris et cite le projet de la FFR. À l'époque, si le processus de sélection de site n'avait pas encore abouti, les Conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne avaient déjà manifesté leur engagement pour la réussite du projet.



© ISABELLE FICAREE

PARIS EN NEUVIÈME POSITION DANS LE CLASSEMENT 2010 DE SPORT BUSINESS MAGAZINE³⁴

Sport Business Magazine publie régulièrement un classement des métropoles les plus attractives pour l'organisation des grands événements sportifs. Paris était classée 6^e en 2008 derrière Melbourne, Berlin, Sydney, Londres et Vancouver et 9^e en 2010 derrière Melbourne, Singapour, Londres, Berlin, Sydney, Vancouver, Manchester et Dubaï.

Le classement montre que si la métropole est très bien positionnée pour les compétitions régulières, elle reste en retrait sur l'accueil de grandes compétitions internationales, aux retombées plus importantes pour le territoire.

Les points forts de Paris sont la qualité de vie et l'intérêt de la population pour le sport (3^e pour les 2 critères). En revanche, Paris arrive 16^e pour le soutien des autorités publiques et pour la qualité des équipements.

Ce classement permet d'avoir une meilleure visibilité sur le retard accumulé par l'Hexagone en matière de rayonnement sportif – confirmant la nécessité d'investir dans la construction d'équipements pouvant concurrencer une offre internationale de haute qualité et fortement compétitive.

³⁴ Ultimate Sport Cities 2010, *Sport Business Magazine*.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Aréna multifonctionnelle : enceinte dont les caractéristiques techniques lui offrent une polyvalence lui permettant d'accueillir aussi bien des spectacles, des concerts que des événements sportifs.

Bus à haut niveau de service (BHNS) : bus roulant sur une voie réservée, sécurisée et préservée de la circulation automobile, offrant une meilleure régularité et une plus grande rapidité.

Cash flow : ou « Capacité d'autofinancement », le *cash flow* est la marge de liquidité réalisée à partir du chiffre d'affaires. Cette ressource interne peut être utilisée par exemple pour financer de nouveaux investissements ou rembourser des emprunts. En comparant le *cash flow* aux montants des dettes financières, les banques mesurent la capacité de remboursement d'une entreprise ou d'une organisation.

Comité des 6 Nations : en charge de l'organisation du Tournoi des 6 Nations, il regroupe l'Angleterre, l'Écosse, la France, le pays de Galles, l'Irlande et l'Italie.

Commission nationale du débat public (CNDP) : institution créée en 1995 pour décider s'il y a lieu d'organiser un débat sur un projet d'aménagement de grande ampleur. Garantissant l'objectivité et la qualité du débat public, elle veille aux modalités de son organisation et pour cela, elle constitue une commission particulière ayant pour tâche d'animer le débat public du projet concerné.

Consortium Stade de France (CSDF) : société d'exploitation du Stade de France. Elle assure l'exploitation et la maintenance du Stade de France au travers d'un contrat de concession avec l'État.

Contrat de projets État-région (CPER) : anciennement nommé « contrat de plan État-région », il s'agit d'un document qui fixe sur plusieurs années les engagements, en matière de programmation et de financements, de l'État et des régions dans la réalisation de grands projets, notamment d'infrastructures. Le prochain CPER de la Région Île-de-France sera signé pour la période 2014-2020.

Dossier de faisabilité : étude qui tend à prouver qu'un projet est techniquement faisable et économiquement rentable.

Écoactivités : biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes.

Garantie d'emprunt : engagement du garant en cas de défaillance du créancier dans le remboursement de sa créance. Le Conseil général de l'Essonne apporte sa garantie d'emprunt à la FFR, à hauteur de 450 millions d'euros.

Hospitalités : billet de match associé à une loge ou un salon, destiné aux relations publiques des annonceurs et des sponsors, entreprises et particuliers, généralement accompagné d'un repas.

International Rugby Board (IRB) : ou « Fédération Internationale de Rugby », est l'organisme international qui représente et gère le rugby à XV et le rugby à VII dans le monde (118 nations membres). Il a pour objet la promotion, l'encouragement, le développement, l'extension et la gestion du jeu de rugby. L'IRB est chargé de rédiger et d'interpréter les statuts, les règlements et les règles du jeu et organise les grandes compétitions internationales.

Maître d'ouvrage : personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Il lui appartient de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, etc. La FFR, le Conseil général de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne et les communes de Ris-Orangis et de Bondoufle sont les maîtres d'ouvrage du projet Grand Stade et de la zone de développement autour.

Naming : pratique de sponsoring sportif consistant à donner à une enceinte sportive le nom d'une marque ou d'une société sponsor (dans le cadre d'un accord généralement valable durant 15 à 30 ans). Cette pratique concerne généralement un stade mais, à l'image de la Heineken Cup, elle peut aussi concerner la dénomination d'une compétition.

Nouveau Grand Paris : annoncé le 6 mars 2013 par le Premier ministre, il confirme l'engagement du Gouvernement dans la réalisation du Grand Paris. Il s'agit d'un projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne où le Gouvernement et les collectivités territoriales portent ensemble la réalisation d'un ambitieux projet de modernisation et de développement des transports en Île-de-France. Ce dernier articule les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant, et la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique.

Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France : accord entre l'État et la Région Île-de-France portant sur la période 2013-2017, voté le 20 juin 2013 par le Conseil régional, afin d'améliorer les transports franciliens du quotidien. Ce plan prévoit l'investissement de 6 milliards d'euros afin de mener à bien une quarantaine de chantiers dont la liste a été définie.

Pôle de compétitivité ou « cluster » : concentration sur un territoire bien identifié et sur une thématique donnée, d'entreprises (petites et grandes), de laboratoires de recherche et d'établissements de formation. Il a vocation à soutenir l'innovation et à favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

Portage foncier : le fait d'acquérir et/ou de conserver la propriété d'un terrain dont on n'a pas l'usage immédiat.

PRO D2 : Championnat de France de rugby à XV de 2^e division, appelé PRO D2 depuis l'an 2000. C'est le second échelon des compétitions nationales de rugby à XV en France.

Rugby à VII : variante de rugby où les principes fondamentaux sont identiques au rugby à XV, mais où chaque équipe est composée de 7 joueurs et où certaines règles particulières de jeu diffèrent du rugby à XV.

Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) : outil de planification à dimension régionale dans le domaine de l'aménagement du territoire, c'est aussi un document d'urbanisme imposant un cadre structurant aux projets locaux. Le 25 octobre 2012, une nouvelle version du SDRIF a été proposée et qui devra être acceptée avant le 31 décembre 2013 par le Conseil régional d'Île-de-France. Cette version, dénommée *Objectif : Île-de-France 2030* est disponible sur le site officiel de la région (<http://www.iledefrance.fr/action-quotidienne/se-deplacer>).

Servitude : une servitude est un droit, de passage par exemple, que peut légalement demander un propriétaire sur la propriété de son voisin.

Territoire d'intérêt métropolitain (TIM) : les TIM recouvrent des zones homogènes et cohérentes d'intercommunalités, correspondant à de grands bassins de vie et d'emploi, répondant à des enjeux « d'intérêt métropolitain » régionaux, voire nationaux ou au-delà.

Test-match : rencontre entre deux équipes de rugby en dehors de toute compétition officielle.

Transports intercommunaux du Centre Essonne (TICE) : réseau de transport de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne.

TOP 14 : Championnat de France de rugby à XV de 1^{re} division. C'est le championnat où figurent les 14 meilleurs clubs de rugby à XV de France.

Tournoi des 6 Nations : tournoi annuel international de rugby à XV où s'affrontent les 6 nations considérées comme les meilleures d'Europe (Angleterre, pays de Galles, Écosse, Irlande, Italie et France).

Tram-train Massy Évry (TTME) : projet de transport en commun en Essonne qui vise à relier, à horizon 2018, deux grands pôles d'emplois à savoir Massy et Évry, via Épinay-sur-Orge, par un mode de transport performant et alternatif à la voiture (<http://www.tramtrain-massyevry.fr/>). Le projet a été déclaré d'utilité publique le 22 août 2013.

Transport en commun en site propre (TCSP) : mode de transport (métro, tramway, bus, etc.) qui circule sur une voie qui lui est exclusivement réservée, c'est-à-dire un site propre.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : procédure d'urbanisme opérationnelle, qui permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de les céder ou de les vendre ultérieurement à des utilisateurs publics et privés (art. L 311-1 du Code de l'urbanisme). Pour qu'un projet bénéficie de cette procédure, il doit prévoir un programme d'équipements d'intérêt communautaire et peut combiner la réalisation d'habitations, d'industries, d'activités de services, de commerces, etc.

RÉFÉRENCES / ÉTUDES

- Accord-cadre pour la réalisation du Grand Stade de la Fédération Française de Rugby, 2012 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Analyse de l'offre d'équipements sportifs en Île-de-France, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Paris – Île-de-France, 2009 – disponible à l'adresse suivante http://www.iau-idf.fr/fileadmin/user_upload/IRDS/analyse09_drdjs.pdf
- Annual Report 2012, RFU – disponible à l'adresse suivante <http://www.rfu.com/abouttherfu/annualreports>
- Diagnostic archéologique pour l'archéologie préventive en cours de production, INRAP - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Diagnostic des réseaux existants – Étude prévisionnelles des consommations, ATEVE et EDE - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Dossier de candidature, annexe 15, liste des ouvrages publics à financer, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Dossier de candidature, annexe Développement & Aménagement, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Dossier de candidature, annexe hypothèses de trafic et de flux, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Étude concernant le développement économique de l'hippodrome de Ris-Orangis, Kurt Salmon et CBRE - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Dossier de consultation des territoires, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Équipements sportifs structurants du Grand Paris : état des lieux et propositions de développement, ministère des Sports et ministère de la Ville, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Étude d'évaluation du potentiel immobilier du site, Cushman & Wakefield - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Étude d'orientation énergétique, CFERM - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Évaluation préalable des impacts et retombées pour le territoire du projet de stade, Algoé Consultants, 2012 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Expertise faune-flore, Alisea - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Le Livre blanc du Rugby français, FFR, 2012 – disponible à l'adresse suivante http://www.ffr.fr/index.php/ffr/rugby_francais/assises_nationales_rugby
- Les chiffres clés du sport, ministère des Sports et ministère de l'Éducation nationale, 2010 – disponible à l'adresse suivante <http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Statistiques/Chiffres-cles/article/Chiffres-cles>
- L'image du rugby en France, Sportimat 2008-2011, 2011 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Rapport annuel 2012 de l'IRB – disponible à l'adresse suivante <http://www.irb.com/mm/document/newsmedia/mediazone/02/06/68/75/638irbyir2012finalmediumres.pdf>
- Rapport d'étude, volets accessibilité – transports – stationnement, EGIS - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Rapport de la mission d'appui sur la dimension sportive du Grand Paris, 2013 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Rapport financier de la FFR pour l'exercice du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, Assemblée Générale financière, 2012 – disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Rapport géotechnique préliminaire de site, mission G11 et Sémofi - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Relevé topographique du périmètre de candidature - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État, Cour des comptes, 2013 – disponible à l'adresse suivante <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Sport-pour-tous-et-sport-de-haut-niveau-pour-une-reorientation-de-l-action-de-l-Etat> - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby
- Synthèse de la candidature « Le rugby a de l'avenir », 2011 - disponible sur le site du débat public Grand Stade de Rugby

L'ensemble des études et des dossiers relatifs au projet Grand Stade sont disponibles sur le site du débat public <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/> et sont également consultables dans les locaux de la CPDP Grand Stade de Rugby au 52 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.

